

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2015

GRUPE



La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique.

SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
<hr/>	
I. UN GROUPE PUBLIC AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS	10
1- Profil du Groupe	12
2- Organisation et gouvernance du Groupe	13
<hr/>	
II. UNE POLITIQUE RSE AU CŒUR DES MISSIONS DU GROUPE	18
1- Politique de responsabilité sociétale et priorités d'action	20
2- Relations externes et dialogue avec les parties prenantes	26
<hr/>	
III. UN GROUPE MOBILISÉ EN FAVEUR DE L'ACCÉLÉRATION DES TRANSITIONS	32
1- Être un acteur majeur de la transition écologique et énergétique	34
2- Accompagner les transitions territoriale, numérique, démographique et sociale	46
3- Être moteur de la transition vers une finance responsable	58
4- Soutenir l'innovation et la recherche	74
<hr/>	
IV. UNE ORGANISATION RESPONSABLE DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE	80
1- Renforcer la politique de ressources humaines socialement responsable	82
2- Maîtriser les impacts environnementaux de l'organisation	93
3- Encourager les achats responsables	98
4- Assurer la loyauté et la transparence des pratiques	100
<hr/>	
MÉTHODOLOGIE	104



© JM Pertina

ÉDITO DE

PIERRE-RENÉ LEMAS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

**« MOBILISER NOS MOYENS FINANCIERS ET NOS EXPERTISES
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DU LONG TERME,
C'EST LE SENS DE NOTRE ACTION DEPUIS 200 ANS.
À L'AUBE DE SON BICENTENAIRE, LA CAISSE DES DÉPÔTS A PLUS QUE JAMAIS
UN RÔLE À JOUER DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET
DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISES.
NOS AMBITIONS SONT AUJOURD'HUI À LA MESURE DES DÉFIS CLIMATIQUES, NUMÉRIQUES,
SOCIAUX ET TERRITORIAUX AUXQUELS NOTRE PAYS EST CONFRONTÉ.
EN 2015, EN S'ENGAGEANT EN FAVEUR D'UNE FINANCE RESPONSABLE,
LA CAISSE DES DÉPÔTS A UNE FOIS DE PLUS PROUVÉ QU'ELLE SAIT ÊTRE
AU RENDEZ-VOUS DES ENJEUX QUI FAÇONNERONT LE MONDE DE DEMAIN. »**

L'année 2015 a été placée sous le signe de la mobilisation. Mobilisation de notre pays, dans le cadre de la Conférence mondiale sur le climat qui s'est tenue à Paris en fin d'année, et mobilisation de notre Groupe et de ses capacités financières en faveur de l'accélération des grandes transitions de la société.

Acteur majeur de la COP21, nous nous sommes engagés à consacrer 15 milliards d'euros au financement de la transition énergétique et écologique sur la période 2014-2017. Nous avons déjà engagé 7,2 milliards d'euros en 2014 et 2015. En tant qu'investisseur responsable, nous nous sommes par ailleurs engagés à diminuer de 20 % d'ici 2020 l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions cotées gérées en direct du Groupe et de 38% d'ici 2030 la consommation énergétique de notre portefeuille immobilier de placement. Nous avons également initié notre désengagement du financement du secteur du charbon et avons renforcé notre engagement actionnarial en faveur de la performance climatique et énergétique. Enfin, nous menons depuis quelques mois des travaux sur une feuille de route « 2 degrés » du Groupe qui sera prête d'ici 2017.

Cette mobilisation s'est traduite par une excellente performance du Groupe dans les dernières évaluations extra-financières dont il a fait l'objet. Il se place ainsi dans les 5% des meilleurs investisseurs institutionnels pour la prise en compte du risque climat, classement publié en mai 2016 par l'ONG *Asset Owners Disclosure Project* (AODP). Il se situe également dans les meilleures organisations de son secteur en matière de politique de responsabilité sociétale d'après les évaluations réalisées par les agences de notation extra-financière Oekom et Vigeo en 2015.

Nous avons par ailleurs activement contribué à l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de son article 173 qui instaure, pour la première fois, des obligations d'information pour les investisseurs institutionnels sur leur gestion des risques climatiques et sur l'intégration de paramètres environnementaux et sociaux dans leur politique d'investissement. L'intégration de ces informations, entamée avec le présent rapport de responsabilité sociétale du Groupe, se poursuivra d'ici 2017.

Notre Groupe s'est également pleinement mobilisé en faveur des territoires, dont nous sommes le partenaire historique. Avec pour ambition de redevenir la « Caisse des dépôts des territoires », nous avons regroupé l'ensemble de nos capacités d'investissement au sein d'une nouvelle direction de l'investissement et du développement local, ce qui a notamment permis de maintenir un fort investissement dans les infrastructures et les équipements publics. Par ailleurs, afin d'adapter au mieux notre offre à la recomposition territoriale en cours, nous avons réorganisé notre réseau en seize directions régionales.

En 2016 et dans les prochaines années, nous allons intensifier nos efforts en faveur de la TEE dans les entreprises et les territoires, mais aussi de l'économie numérique et de la cohésion sociale. Notre mission est d'accompagner les Français chaque jour et tout au long de leur vie, d'aider les entreprises à se développer, de rendre les territoires plus compétitifs et attractifs, tout en favorisant le mieux-vivre ensemble dans un cadre respectueux des hommes et de leur environnement. Il en va de notre responsabilité économique et financière, sociétale et environnementale.

Cette responsabilité est déclinée dans le présent rapport de responsabilité sociétale du Groupe. Elle se traduit par ailleurs, depuis 2000, par notre engagement dans le cadre du Pacte mondial des Nations unies. En tant que directeur général, je déclare mon soutien continu au respect et à la mise en œuvre par la Caisse des Dépôts des dix principes qui le composent.

LA CAISSE DES DÉPÔTS, SIGNATAIRE DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

DROIT DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

SONT ÉGALEMENT SIGNATAIRES :

- CNP Assurances depuis 2003
- Transdev depuis 2003
- Egis depuis 2011

LE GROUPE EN ACTIONS



INVESTISSEUR

DANS LES ENTREPRISES,
LES INFRASTRUCTURES ET L'IMMOBILIER



PRÊTEUR

POUR ACCOMPAGNER
LE LOGEMENT SOCIAL ET LES PROJETS TERRITORIAUX



BANQUIER

DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE



MANDATAIRE

DE RETRAITES, DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION,
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR...



OPÉRATEUR

DE LOGEMENTS, TRANSPORTS, TOURISME ET INGÉNIERIE

LES FINANCES DU GROUPE

LES FINANCES DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS
SONT MOBILISÉES VERS SES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET SON OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.



Utilisation des ressources financières du Groupe...

156 Md€

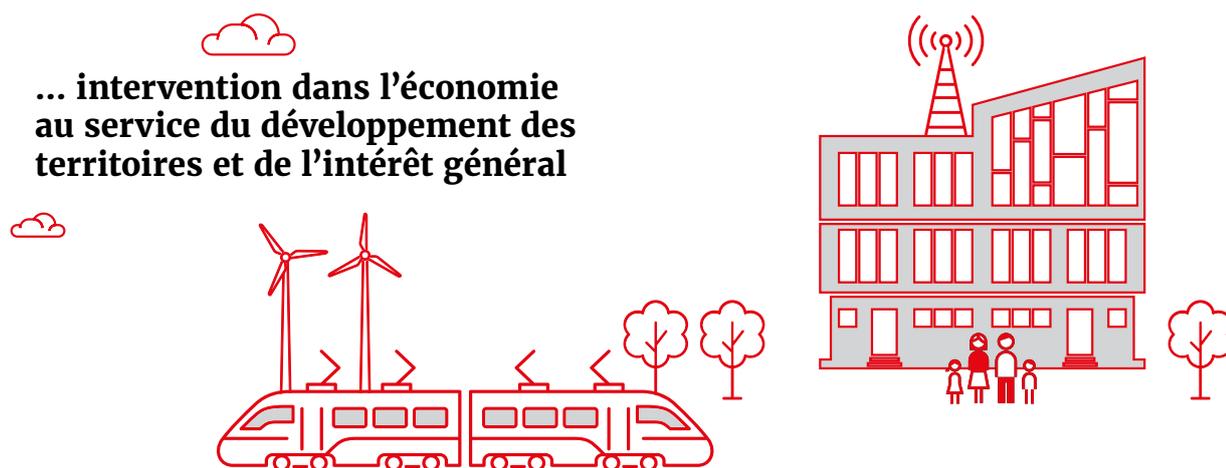
BILAN
CONSOLIDÉ

1,523 Md€

RÉSULTAT HORS ÉLÉMENTS
EXCEPTIONNELS

31,6 Md€

FONDS PROPRES
y compris plus-values latentes



... intervention dans l'économie
au service du développement des
territoires et de l'intérêt général

Le Groupe est un important contributeur au budget de l'État
auquel il verse **1,6 Md€** au titre de ses résultats 2015.

UN GROUPE RESPONSABLE



Plus de

64 300

collaborateurs en France

et plus de

120 300

dans le monde



Progression de

13 %

de la parité des instances de gouvernance du Groupe depuis 2013

Depuis 2012

> 6 %

de personnes en situation de handicap employées dans l'Établissement public



Dialogue social : plus de

1 000

accords signés au sein du Groupe



9

filiales ont un comité des rémunérations



Un

Code de déontologie

de niveau Groupe



53 %

de l'énergie consommée par les bâtiments de l'Établissement public est d'origine renouvelable



83 %

des achats de fonctionnement interne de l'Établissement public intègrent des critères RSE

DES MÉTIERS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



7,2 Md€
de financements

engagés en faveur de la TEE depuis 2014

5 Md€
de prêts

aux projets des collectivités territoriales dédiés à la TEE d'ici 2017

x 2

investissements

en fonds propres de la Caisse des Dépôts dédiés à la TEE entre 2015 et 2017



49 500
logements sociaux

renovés thermiquement grâce aux Fonds d'épargne en 2015

TRANSITIONS TERRITORIALE, NUMÉRIQUE, DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

1 Md€

sur 5 ans
dédié au tourisme

1,4 million

de clients desservis par les réseaux d'initiative publique (réseaux très haut débit)

1 retraite sur 5

gérée par la Caisse des Dépôts



17 Md€
de prêts dédiés

au logement social et à la politique de la ville par les Fonds d'épargne en 2015

1 logement sur 3

construit en France est un logement social financé par la Caisse des Dépôts

3,5 milliards

de passagers
transportés par Transdev

TRANSITION VERS UNE FINANCE RESPONSABLE

-20 %

de CO₂/M€ investi

d'ici 2020 sur les portefeuilles d'actions détenues en propre par le Groupe

-38 %

de consommation énergétique

d'ici 2030 pour les portefeuilles immobiliers détenus en propre par le Groupe

100 %

de droits de vote exercés

100 %

des entreprises françaises cotées en portefeuille interrogées sur leur stratégie énergie et climat



I. UN GROUPE PUBLIC AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS



1. PROFIL DU GROUPE

LE CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER DÉFINIT LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS COMME « UN GROUPE PUBLIC AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS. CE GROUPE REMPLIT DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES PAR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET PEUT EXERCER DES ACTIVITÉS CONCURRENTIELLES. [...]

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS EST UN INVESTISSEUR DE LONG TERME ET CONTRIBUE, DANS LE RESPECT DE SES INTÉRÊTS PATRIMONIAUX, AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS EST PLACÉE, DE LA MANIÈRE LA PLUS SPÉCIALE, SOUS LA SURVEILLANCE ET LA GARANTIE DE L'AUTORITÉ LÉGISLATIVE. »

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public ainsi que des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Toutes les entités du Groupe contribuent, chacune dans leur domaine, à l'intérêt général et au développement économique. Ainsi, dans le respect de leurs intérêts propres et du droit de la concurrence, les filiales du Groupe concourent dans des proportions variables à la mise en œuvre de politiques publiques.

INVESTISSEUR DE LONG TERME ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'identité d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts est inscrite dans la loi de modernisation de l'économie (LME) : « La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises ».

Les mandats publics qui lui sont confiés participent à cet engagement de long terme. Qu'il s'agisse des retraites, des dépôts et consignations ou des Fonds d'épargne, elle gère en toute sécurité les fonds privés dont elle a la charge et recherche en permanence à améliorer sa gestion.

L'adossement à un actionnaire de référence public garantit que les filiales accompagnent la mise en œuvre des politiques publiques tout en assurant la prise en compte des externalités extra-financières sur le territoire. Le Groupe privilégie pour ses investissements une perspective de long terme et de développement durable. Il accepte certains risques en vue de bénéfices financiers et sociétaux qui peuvent être éloignés dans le temps.

LES MÉTIERS DU GROUPE

Le groupe Caisse des Dépôts rassemble en son sein des activités financières ainsi que des opérateurs spécialisés dans des secteurs aussi différents que le transport, le tourisme, l'immobilier ou l'ingénierie.

La Caisse des Dépôts en tant que telle rassemble plusieurs métiers et missions :

- elle gère l'épargne réglementée des Français et la transforme en toute sécurité pour financer des priorités publiques, principalement le logement social ;
- elle est le banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale ;
- elle gère des régimes de retraite et de solidarité publics et semi-publics ;
- elle contribue au développement des territoires aux côtés des collectivités locales ;
- elle investit au service de l'économie en adoptant un horizon de long terme.

2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU GROUPE

Le Groupe est constitué de la Caisse des Dépôts, établissement public créé par la loi de 1816, qui assure les missions historiques au service de l'intérêt général du pays, et de filiales qui interviennent dans le domaine concurrentiel. Le groupe Caisse des Dépôts fonctionne selon un principe de dialogue régulier entre ses entités. Ce dialogue se situe au niveau du Groupe pour les enjeux transversaux (stratégie, comptes, risques, ressources humaines, etc.), entre les entités et les directions chargées de leur pilotage. La fréquence et l'étroitesse des relations entre l'Établissement public et chaque filiale sont fonction du niveau de contrôle, du niveau des risques associés et de la contribution à la création de valeur pour le Groupe. Les politiques d'achats, de vente, de marketing et de communication relèvent du principe de subsidiarité des filiales.

Chaque filiale contribue et s'intègre au processus stratégique et financier selon des modalités compatibles avec sa propre gouvernance. Les relations entre l'Établissement public et les filiales sont régies par des documents de référence contribuant à l'unité du Groupe et de ses valeurs : Charte du Groupe, modèle prudentiel, Charte d'investissement responsable.

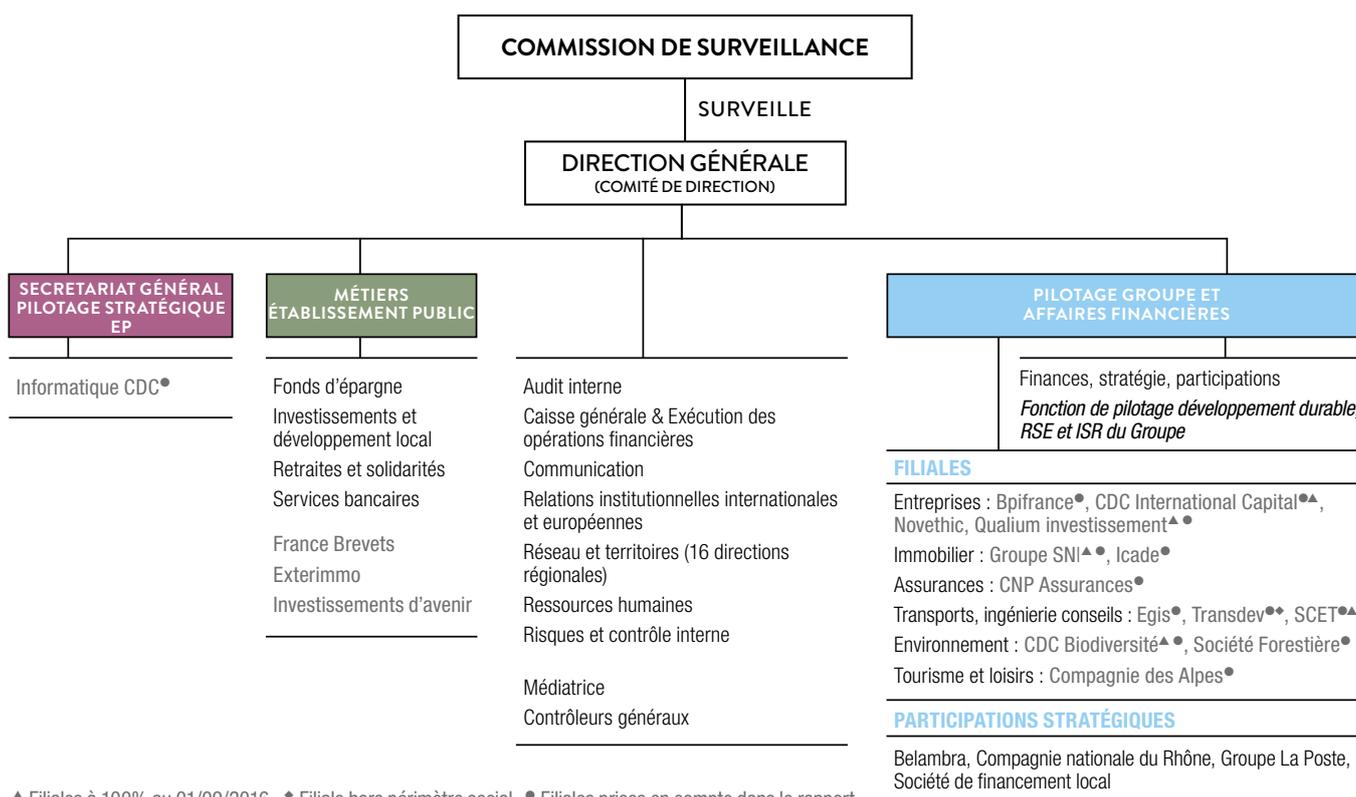
UNE GOUVERNANCE UNIQUE

La loi de création de la Caisse des dépôts et consignations de 1816 a placé l'Établissement public « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative ». Son statut particulier assure son indépendance complète, en la faisant relever du Parlement par l'intermédiaire d'une Commission de surveillance. Le Parlement exerce le contrôle de ses activités et garantit son autonomie. Les règles de gouvernance répondent à deux principes : l'indépendance de la Commission de surveillance et l'autonomie du directeur général.

Le groupe Caisse des Dépôts est dirigé par le directeur général, qui est nommé par décret du président de la République, pris en Conseil des Ministres, pour un mandat de cinq ans. Il est nommé après audition devant les commissions des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Il dispose de pouvoirs de gestion étendus et d'une grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif, qui ne peut le relever de ses fonctions autoritairement.



ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 01/09/2016



▲ Filiales à 100% au 01/09/2016 ♦ Filiale hors périmètre social • Filiales prises en compte dans le rapport

À son entrée en fonction, le directeur général prête serment devant la Commission de surveillance « de maintenir de tout son pouvoir l'inviolabilité » de la Caisse des Dépôts. La loi dispose d'ailleurs qu'il est personnellement et financièrement responsable de la gestion des fonds confiés à la Caisse des Dépôts. Il est assisté du comité de direction Caisse des Dépôts et du comité de direction Groupe.

Le comité de direction Groupe est l'instance principale d'information, de concertation stratégique et de pilotage du groupe Caisse des Dépôts. Il a pour objectifs de préparer les décisions du directeur général et d'assurer l'unité du Groupe. Les membres permanents du comité de direction Groupe sont les membres du comité de direction de l'Établissement public, les directeurs des fonctions d'appui transversales et les dirigeants des filiales désignées par le directeur général.

COMPOSITION ET RÔLE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

La Commission de surveillance a pour rôle de veiller sur les décisions majeures, les orientations stratégiques, les prises de participation, la gestion du Fonds d'épargne et la vérification des comptes de la Caisse des Dépôts. Elle détermine également le modèle prudentiel et ses évolutions. La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 a renforcé ses compétences, le poids du Parlement en son sein et a élargi sa composition. Une fois par an, son Président rend compte au Parlement en présentant le rapport de la Commission de surveillance sur la situation financière de la Caisse des Dépôts.



Rapport au Parlement
www.caissedesdepots.fr/mediatheque

La composition de la Commission de surveillance est fixée par la Loi de modernisation de l'économie (2008) :

- trois députés ;
- deux sénateurs ;
- trois personnalités qualifiées, dont deux nommées par le président de l'Assemblée nationale et une par le président du Sénat ;
- un représentant du Conseil d'État ;
- deux représentants de la Cour des comptes ;
- le gouverneur de la Banque de France ;
- le directeur général du Trésor.

Depuis 2003, la Commission de surveillance est dotée d'un règlement intérieur qui précise ses droits et devoirs et organise ses relations avec la direction générale.

Ce règlement – dont une nouvelle version sera publiée en 2016 – définit également le rôle des comités spécialisés constitués au sein de la Commission pour renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance :

- le comité d'examen des comptes et des risques, créé en 2003
- le comité du Fonds d'épargne, créé en 2003 ;
- le comité des investissements, créé en 2008 ;
- le comité des nominations, créé en 2008 ;
- le comité de suivi de Bpifrance, créé en 2014 ;
- le comité des rémunérations, créé en 2015 et dont les modalités seront précisées dans la nouvelle version du règlement intérieur.



www.caissedesdepots.fr/notre-gouvernance

NOMBRE DE RÉUNIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

	2012	2013	2014	2015
Nombre de réunions	21	23	25	22
- Comité d'examen des comptes et des risques (CECR)	17	19	21	13
- Comité du Fonds d'épargne (CFE)	6	6	6	8
- Comités communs CECR/CFE	/	/	/	3
- Comité des nominations	3	4	4	1
- Comité des investissements	7	6	9	13
- Comité de suivi de Bpifrance	NA	NA	2	1

TAUX DE PRÉSENCE MOYEN LORS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

	2012	2013	2014	2015
Taux de présence moyen	83%	81 %	80,83 %	81%

PARITÉ ET DIVERSITÉ DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Dans un souci de transparence accru, le groupe Caisse des Dépôts a mis en place un indice composite de parité, qui lui permet de suivre les engagements et les politiques menées à son niveau et à celui de ses entités.

Cet indice de parité est calculé en intégrant trois indicateurs, chacun pondéré d'un tiers, dans la note finale : indicateur de féminisation des conseils d'administration et conseils de surveillance, indicateur de féminisation des comités de direction et comités exécutifs, indicateur de féminisation des mandats sociaux.

La consolidation Groupe de chaque indicateur a été réalisée par rapport à une base 10 qui est définie par les objectifs fixés dans la convention du 17 octobre 2013 avec la ministre du Droit des femmes :

- 40 % d'effectifs féminins dans les instances de gouvernance des établissements publics pour 2016 issu de la loi Copé-Zimmermann ;
- 30 % d'effectifs féminins dans les CODIR/COMEX pour 2016 ;
- 40 % de mandataires sociaux féminins pour 2016.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

COMMISSION DE SURVEILLANCE

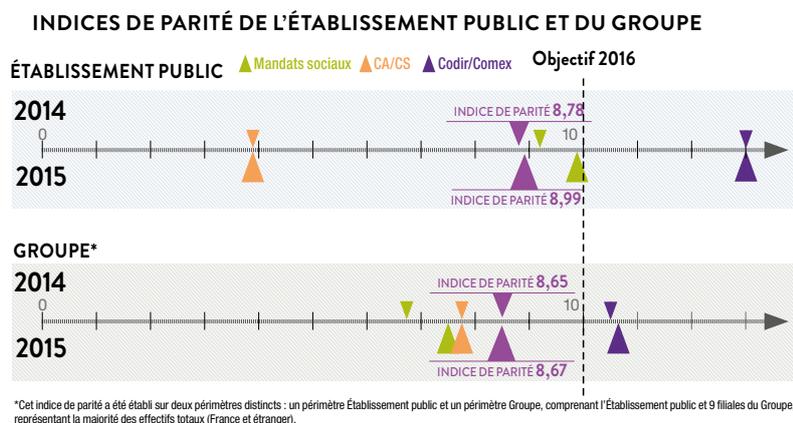
Les membres de la Commission de surveillance ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances de la Commission.

En 2004, en comparaison avec les pratiques de la Place, il a été décidé d'instaurer « une indemnité pour les travaux d'expertise qu'ils accomplissent à la demande du Président et, en particulier, ceux relatifs aux comités spécialisés » (Règlement intérieur de la Commission de surveillance). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les indemnités sont de 500 € pour un contrôle mensuel de la Caisse générale et de 1 500 € pour un contrôle annuel de la Caisse générale, les travaux d'expertise ou la participation à un comité spécialisé.

La politique et les montants des indemnités relèvent de l'initiative du Président de la Commission de surveillance. Elles font l'objet d'une discussion avec les Commissaires-surveillants lors des exercices de réactualisation du Règlement intérieur. Par ailleurs, certains membres de la Commission ne souhaitent pas bénéficier de ce système. En 2015, 10 Commissaires-surveillants ont perçu des indemnités au titre de « prestations d'expertise », pour un montant individuel moyen de 27 450 € bruts.

L'indice de parité du Groupe est resté stable entre 2014 et 2015 et a progressé de plus de 13% depuis sa création en 2013, notamment du fait de la féminisation des comités de directions (Codir/Comex) et des mandataires sociaux. Le comité de direction de l'Établissement public compte ainsi 6 femmes pour 15 membres.

L'Établissement public a ainsi atteint ses objectifs concernant la féminisation du comité de direction et est en passe de le faire concernant celle des mandataires sociaux. Au niveau du Groupe, l'objectif concernant la féminisation des comités de direction est également atteint.



DIRIGEANTS DU GROUPE

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe est définie par les instances de gouvernance de chacune des entités du groupe Caisse des Dépôts. Les propositions de fixation et d'évolution doivent être conformes aux règles en vigueur et, tout en respectant les pratiques de marché, se situer à des niveaux raisonnables.

Le décret [n° 2012-915] du 26 juillet 2012 a limité la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques. Ce décret n'étant pas applicable à la Caisse des Dépôts, un décret [n° 2013-56] du 16 janvier 2013 a prévu un plafond de la rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts à un niveau identique à celui fixé pour les entreprises publiques. Même si les dirigeants du Groupe ne sont pas expressément visés par la limitation de rémunération fixée par ces deux textes, la Caisse des Dépôts a mis en place une doctrine tendant à appliquer de manière volontaire ce plafonnement de rémunération au sein de l'Établissement public et des filiales où elle est majoritaire.

Supplément
« ORGANISATION
& GOUVERNANCE
DU GROUPE »

RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC* MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE AU 31/12/2015

Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2015 en année pleine	3 679 903
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2015 ⁽²⁾	773 438
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versées au titre de l'exercice 2015 ⁽²⁾	741 946
Effectif	16

Données en euros bruts ⁽¹⁾ Terminologie du code AFEP-MEDEF ⁽²⁾ Données prorata temporis * Hors Directeur Général

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

(RÉMUNÉRATION EN ANNÉE PLEINE - EN EUROS BRUTS)

	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2015	Rémunération variable au titre de l'exercice 2015			Indemnité de départ Situation au 31 décembre 2015	Compléments de retraite Situation au 31 décembre 2015	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice	Jetons de présence au titre de l'exercice
		Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution					
Groupe Caisse des Dépôts - Pierre-René Lemas	345 074	PAS DE PART VARIABLE			NA	NA	NA	NA	NA

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE FILIALES SOUS CONTRÔLE EXCLUSIF OU CONJOINT, MEMBRES DU COMITÉ

DE DIRECTION DU GROUPE AU 31/12/2015 (RÉMUNÉRATION EN ANNÉE PLEINE - EN EUROS BRUTS)

Filiale - Dirigeant	Capital détenu par la Caisse des Dépôts	Rémunération fixe au titre de l'exer- cice 2015	Rémunération variable au titre de l'exercice 2015				Indemnité de départ Situation au 31 décembre 2015	Compléments de retraite Situation au 31 décembre 2015	Conformité aux recommandations AFEP/MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice	Jetons de présence au titre de l'exercice
			Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution							
					Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs						
Bpifrance - Nicolas DUFOURCQ - DG	50%	400 000	50 000	49 500 ⁽¹⁾	60%	40%	non	non	NA	non	non	non
CDC Biodiversité - Laurent PIERMONT - PDG	100%	200 000	70 000	63 000	50 %	50 %	non	non	NA	non	non	non
CDC International Capital - Laurent VIGIER - PDG	100%	250 000	75 000	69 750	50 %	50 %	oui	non	NA	non	non	non
CNP Assurances - Frédéric LAVENIR - DG	40,93%	400 000	50 000	50 000	50 %	50 %	non	non	oui	non	non	non
Compagnie des Alpes⁽²⁾ - Dominique MARCEL - PDG	39,65%	360 000	180 000	180 000	50 %	50 %	oui	oui, à cotisations définies et à prestations définies	oui	non	non	non
Egis - Nicolas JACHET - PDG	74,88%	305 790	137 606	110 085	50 %	50 %	oui	non	NA	non	non	non
Icade - Olivier WIGNIOLLE - DG	39,27% ⁽³⁾	400 000	50 000	31 350 ⁽⁴⁾	50 %	50 %	oui	non	oui	non	non	non
Qualium Investissement - Jean EICHENLAUB - Pdt	100%	290 000	145 000	134 850	65%	35%	oui	non	NA	non	non	non
SCET - Stéphane KEITA - PDG	100%	260 000	91 000	58 392 ⁽⁵⁾	30 %	70 %	non	non	NA	non	non	non
SNI - André YCHE - Pdt du directoire	100%	325 000	110 000	110 000	50 %	50 %	oui	oui, à cotisations définies	NA	non	non	non
Société Forestière - Gilles SEIGLE - PDG	49,96%	287 400	100 590	98 578	55 %	45 %	oui	non	NA	non	non	non
Transdev - Jean-Marc JANAILLAC - PDG	50 %	400 000	50 000	50 000	60 %	40 %	oui	oui, à cotisations définies	NA	non	non	non

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine

(1) Montant en attente d'approbation

(2) Pour la Compagnie des Alpes, les données concernent l'exercice 2014-2015 (clôture des comptes au 30 septembre 2015)

(3) La Caisse des Dépôts détient 75,07% de Holdco Siic, qui détient 52,31% d'Icade

(4) Prise de fonctions le 29 avril 2015 – le montant indiqué correspond à un taux de versement de 94% *prorata temporis*

(5) Prise de fonctions le 1^{er} février 2015 – le montant indiqué correspond à un taux de versement de 70% *prorata temporis*

NA : non applicable



II. UNE POLITIQUE RSE AU CŒUR DES MISSIONS DU GROUPE



1. POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET PRIORITÉS D'ACTION

INSCRITE AU CŒUR DE SES PRIORITÉS STRATÉGIQUES, LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE) DU GROUPE EST RELIÉE À SES VALEURS FONDATRICES QUE SONT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LE LONG TERME. SON DEVOIR D'EXEMPLARITÉ LUI IMPOSE D'AGIR DE FAÇON RESPONSABLE ET SIGNIFICATIVE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAQUE TERRITOIRE, D'UNE ÉTHIQUE FINANCIÈRE, DU RESPECT ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE DE L'ÉQUITÉ SOCIALE.

Le groupe Caisse des Dépôts se mobilise pour anticiper, accompagner et accélérer les mutations économiques, environnementales et sociales de la France, avec la ferme conviction que celles-ci doivent conduire à un développement durable, responsable et bénéfique pour tous.

Portés à un niveau stratégique, les enjeux de développement durable sont intégrés aux priorités du groupe Caisse des Dépôts. Face à l'urgence de ces enjeux, le Groupe est en effet convaincu que l'adoption de nouveaux modèles est nécessaire et constitue d'importants gisements de création de valeur et de croissance. Il se mobilise ainsi pour relever les défis et apporter des solutions concrètes en réponse aux transitions écologique et énergétique (TEE), territoriale, démographique et numérique.

Afin de mieux prendre en considération les impacts de ses interventions, le groupe Caisse des Dépôts intègre l'analyse

des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'évaluation des projets ainsi qu'à l'identification des opportunités liées à l'adaptation et au renouvellement de ses offres.

En tant qu'investisseur de long terme au service de l'intérêt général, le Groupe se doit d'agir en investisseur responsable. Il prend ainsi en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement, ainsi que dans l'appréciation et le pilotage de la performance de ses investissements.

En tant que groupe public au service de l'intérêt général, il s'attache à concilier la création de valeur financière avec la création de valeur immatérielle et sociétale. Cela se traduit dans ses doctrines d'intervention et lui confère des responsabilités particulières.

STRATÉGIES, DOMAINES DE RESPONSABILITÉ ET PRIORITÉS D' ACTIONS

INVESTISSEUR RESPONSABLE	TRANSITIONS TERRITORIALE, NUMÉRIQUE, DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE)	FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION		
<p>Notre responsabilité économique et financière :</p> <p>> PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Adopter une approche d'investisseur responsable dans l'ensemble de nos investissements · Être un actionnaire de long terme et engagé · Soutenir les initiatives et engagements nationaux / internationaux en faveur d'une finance soutenable 	<p>Notre responsabilité sociétale :</p> <p>> DÉVELOPPER DURABLEMENT LES TERRITOIRES ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Accompagner le développement des territoires · Construire des logements pour tous · Assurer la protection et l'avenir des personnes · Adapter les territoires au vieillissement de la population · Améliorer l'accès aux services essentiels · Soutenir l'éducation et la formation · Soutenir l'entrepreneuriat social · Accompagner les plus fragiles vers l'économie numérique 	<p>Notre responsabilité environnementale :</p> <p>> AGIR POUR PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Encourager l'efficacité énergétique des bâtiments et des infrastructures · Développer les énergies renouvelables · Développer la mobilité durable · Orienter nos financements en faveur de la TEE · Préserver la biodiversité et les espaces naturels 	<p>Notre responsabilité sociale :</p> <p>> RENFORCER LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES SOCIALEMENT RESPONSABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir la qualité de vie au travail · Encourager la diversité et l'égalité des chances · Développer les compétences professionnelles et favoriser la mobilité · Développer l'emploi local 	<p>Notre responsabilité éthique :</p> <p>> ASSURER LA LOYAUTÉ ET LA TRANSPARENCE DES PRATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> · Veiller au respect des principes et obligations de déontologie · Lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme · Renforcer le dispositif de contrôle interne · Veiller au respect des droits de l'Homme 	<p>Notre responsabilité interne :</p> <p>> AMÉLIORER L'IMPACT DE L'ORGANISATION AU QUOTIDIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> · Maîtriser les impacts environnementaux des bâtiments et des collaborateurs · Encourager les achats responsables

NOTRE GOUVERNANCE

UN STATUT UNIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UNE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE RECONNUE

La performance extra-financière du groupe Caisse des Dépôts a été saluée dans les évaluations dont il a fait l'objet en 2015. Le Groupe se place ainsi dans les 5 % des meilleurs investisseurs institutionnels pour la prise en compte du risque climat, classement publié en mai 2016 par l'ONG *Asset Owners Disclosure Project (AODP)*.

Il se situe également dans les meilleures organisations de son secteur en matière de politique de responsabilité sociétale d'après les évaluations réalisées par les agences de notation extra-financière Oekom (TOP 10 %) et Vigeo (3^e sur 13) en 2015.

GOVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Les transitions à l'œuvre dans la société française exigent des réponses audacieuses, où l'innovation joue un rôle clé. C'est pourquoi le groupe Caisse des Dépôts a renforcé sa capacité à innover et à expérimenter.

La stratégie du Groupe s'appuie en effet sur une approche intégrée associant étroitement développement durable et innovation. Elle sert de levier et d'accélérateur pour favoriser l'éclosion d'idées à fort potentiel sociétal et permettre, par leur incubation, la diffusion de modèles innovants au service d'une croissance durable et responsable.

Ces ambitions se traduisent également dans la gouvernance de la politique RSE du Groupe, intégrée au département de la stratégie du Groupe. Ce département fait partie du pôle Finances, stratégie et participations du Groupe, dirigé par Franck Silvent, membre du comité de direction du groupe Caisse des Dépôts.

PILOTAGE STRATÉGIQUE

- Intervention dans la définition des objectifs annuels des directions de l'Établissement public et des filiales ;
- Évaluation extra-financière des risques et opportunités liés aux projets d'investissement du Groupe ;
- Pilotage et mise en œuvre du reporting stratégique et extra-financier du Groupe ;
- Élaboration et diffusion du rapport de responsabilité sociétale du Groupe.

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

- Animation de réseaux de correspondants transversaux et thématiques (innovation, investissement responsable, transition énergétique et écologique, reporting extra-financier) ;
- Co-pilotage d'études et d'outils : réalisation d'études ou mise en place d'outils d'aide à la décision permettant

l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets d'investissement ;

- Actions de place sur des sujets relatifs à la TEE ou à l'investissement responsable, soutien actif à des initiatives de recherche ou d'études.

ÉCOSYSTEME DE L'INNOVATION INTERNE

- Lab cdc : laboratoire d'innovation dont l'objectif est de permettre l'incubation en un temps court (10 mois au maximum) de projets innovants et durables via un financement, un accès aux expertises du Groupe et un accompagnement méthodologique et entrepreneurial adapté ;
- Événements internes : Université de l'innovation, Trophées de l'innovation.

SUIVI DES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

- Pilotage des relations avec les agences de notation extra-financière et les commissaires aux comptes ;
- Participation aux groupes de travail de place sur les sujets de responsabilité sociétale des organisations et de reporting extra-financier.

SOUTENIR LA RECHERCHE AU SERVICE DE L'INNOVATION

Le groupe Caisse des Dépôts dispose de trois pôles d'expertise et centres de recherche internes : Novethic, I4CE et la Mission Économie de la Biodiversité. Par ailleurs, l'Institut CDC pour la Recherche a notamment pour objet le soutien à des travaux de recherche dans les grands champs d'intervention du Groupe, en articulation avec ses axes d'investissement, ses métiers et son plan stratégique. Il contribue ainsi à la valorisation du travail des chercheurs et universitaires ainsi qu'à leur diffusion auprès du monde économique, notamment dans les champs suivants : économie financière, innovation, territoires et urbanisme, problématiques de l'économie sociale et solidaire, vieillissement.

PILOTAGE DE LA RSE DANS LES ENTITÉS DU GROUPE

Sous le pilotage du département de la stratégie, chaque filiale est responsable de la déclinaison et de l'organisation de la politique RSE du Groupe dans ses propres métiers et dans son fonctionnement interne. La Caisse des Dépôts s'est par ailleurs dotée d'une direction du programme RSE de l'Établissement public (voir chapitre « Maîtriser les impacts environnementaux de l'organisation »).



Supplément « POLITIQUE RSE ET PRIORITÉS D'ACTION »

ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

En 2015, la Caisse des Dépôts a mené un premier exercice d'analyse de matérialité au niveau du Groupe, afin d'identifier les enjeux de sa politique RSE les plus pertinents de son propre point de vue et de celui de ses parties prenantes.

Cet exercice a conduit à la réalisation d'une matrice de matérialité qui recense les enjeux – aussi bien environnementaux, sociaux et sociétaux qu'économiques, financiers, éthiques et de gouvernance – dont l'impact est jugé prépondérant sur la capacité du Groupe à mener à bien ses missions sur le long terme.

Cette matrice, qui constitue un outil de pilotage de la politique RSE du Groupe, permet également de dessiner les contours de son reporting extra-financier et de nourrir le dialogue avec ses parties prenantes.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

La matrice ci-dessous représente les enjeux jugés les plus pertinents (« matériels ») pour le groupe Caisse des Dépôts d'après l'analyse menée en interne et auprès de ses parties prenantes. Elle distingue :

1. les enjeux les plus pertinents du point de vue des parties prenantes ;
2. les enjeux les plus pertinents du point de vue du Groupe ;
3. les enjeux les plus pertinents des deux points de vue (zone de consensus).

Les 33 enjeux représentés sur la matrice sont considérés comme importants pour le Groupe. Ils ont été retenus parmi une liste exhaustive de 83 enjeux.

SOCIÉTAL

- Santé et sécurité des consommateurs
- Développement régional et local
- Création d'emplois
- Cohésion sociale
- Respect des droits de l'Homme
- Rénovation & réhabilitation des logements
- Logement social & intermédiaire

ENVIRONNEMENT

- Biodiversité
- Financement de la TEE
- Énergies renouvelables
- Empreinte carbone des portefeuilles financiers
- Émissions de gaz à effet de serre (métiers)
- Émissions de gaz à effet de serre (fonctionnement interne)
- Efficacité énergétique des bâtiments
- Consommation d'énergie (métiers)
- Changement climatique

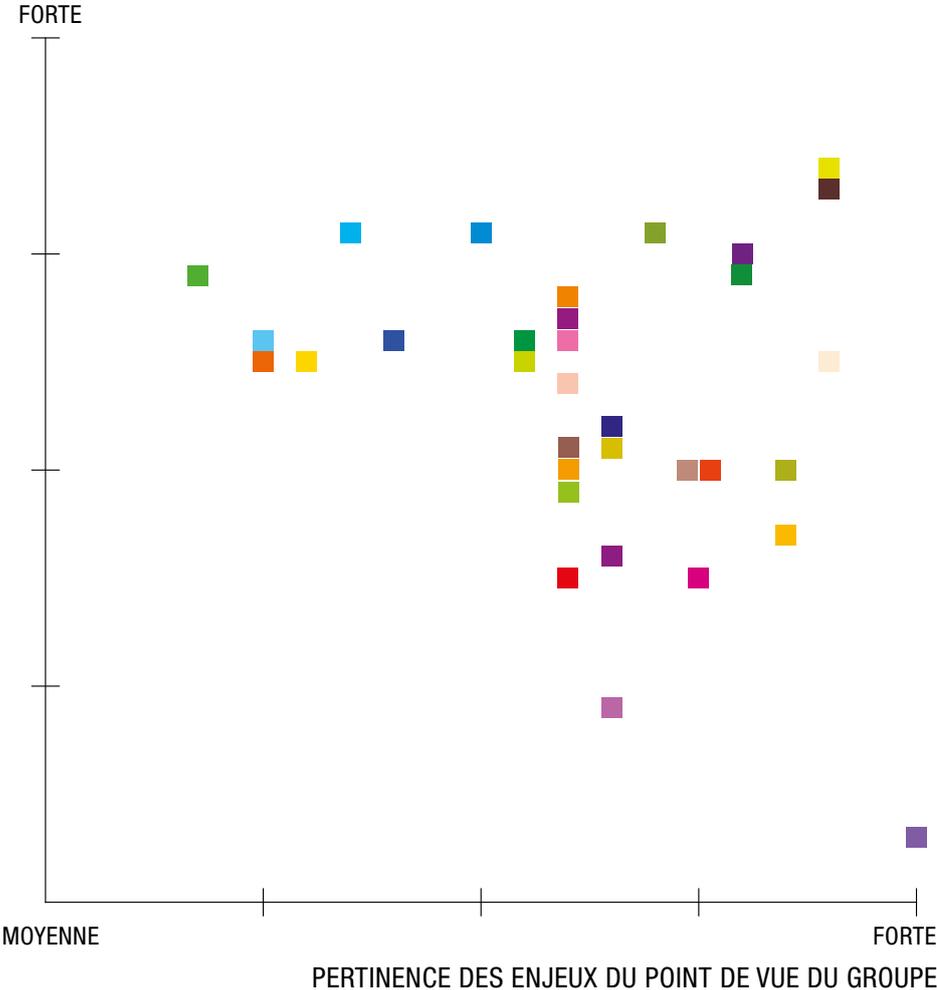
SOCIAL

- Équilibre vie privée/vie professionnelle
- Diversité & égalité des chances
- Dialogue social

GOVERNANCE

- Conformité réglementaire
- Composition des instances de gouvernance
- Dialogue & engagement actionnariaux
- Dialogue avec les parties prenantes
- Déontologie
- Contrôle de la chaîne d'approvisionnement
- Solidité du modèle économique & financier
- Respect de la libre concurrence
- Rémunération des dirigeants
- Organisation de la gestion des risques
- Intégration ESG (investissements)
- Intégration ESG (générale)
- Innovation & recherche
- Indépendance

PERTINENCE DES ENJEUX DU POINT DE VUE DES PARTIES PRENANTES



MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée, élaborée en interne sur la base des travaux méthodologiques menés en la matière ainsi que d'études de cas et de retours d'expérience partagés dans les groupes de travail auxquels participe le Groupe, comporte 4 étapes successives :

1. Détermination de la liste des enjeux

Une première liste de 83 enjeux a été établie au regard des différents référentiels de reporting extra-financier du Groupe et d'une analyse comparative des exercices de matérialité réalisés par d'autres organisations françaises de type établissements publics et grands groupes.

2. Analyse du point de vue des parties prenantes

L'analyse externe s'est structurée autour d'une revue documentaire et d'un questionnaire adressé aux parties prenantes.

La revue documentaire s'est appuyée sur les réglementations et référentiels de reporting en matière de RSE, les rapports des agences de notation extra-financière ayant évalué le Groupe en 2015, les articles de médias généralistes et spécialisés, ainsi que les baromètres de la RSE publiés par diverses organisations.

Le questionnaire, structuré en 25 grandes thématiques, a été adressé aux parties prenantes internes (collaborateurs et représentants du personnel) et externes du Groupe (voir chapitre « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes »), par le biais de ses différents réseaux et canaux de communication. 97 personnes ont répondu à ce questionnaire, parmi lesquelles 77% de collaborateurs du Groupe.

3. Analyse du point de vue du Groupe

L'analyse interne s'est appuyée sur 5 critères : le niveau de couverture et de pilotage de l'enjeu à l'échelle du Groupe, sa pertinence stratégique, ainsi que le niveau de risques réputationnels et financiers associés.

4. Sélection des enjeux

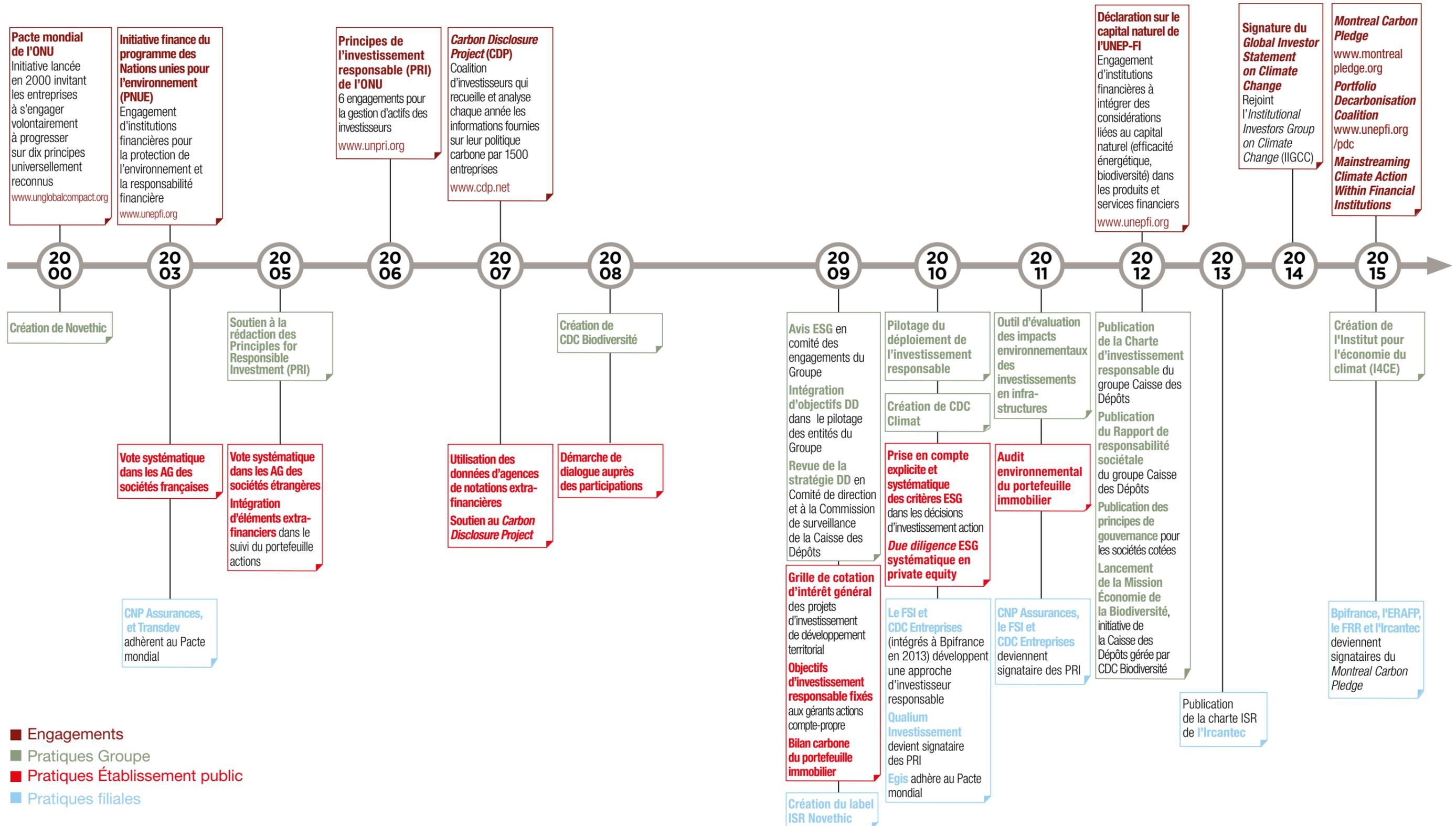
L'ensemble des enjeux ayant obtenu, soit à l'issue de l'analyse du point de vue des parties prenantes, soit à l'issue de celle du point de vue du Groupe, une note supérieure ou égale au seuil de matérialité fixé ont été retenus pour figurer sur la matrice de matérialité.

Ces enjeux sont au nombre de 33, une définition de chacun d'entre eux est disponible dans la note méthodologique fournie dans le supplément « Politique RSE et priorités d'action ». Cette définition précise notamment si le périmètre de l'enjeu est interne ou externe au Groupe.



Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe
Caisse des Dépôts

ENGAGEMENTS EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Engagements
- Pratiques Groupe
- Pratiques Établissement public
- Pratiques filiales

2. RELATIONS EXTERNES ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Du fait de sa mission d'intérêt général, de la diversité de ses métiers et de ses modes d'intervention, ainsi que de sa présence au cœur des territoires, le groupe Caisse des Dépôts agit au quotidien aux côtés des Français. Acteur majeur de l'économie du pays, il suscite en retour de nombreuses attentes de la part de celles et ceux qui portent un intérêt à ses activités, qui en ressentent les impacts ou qui y participent.

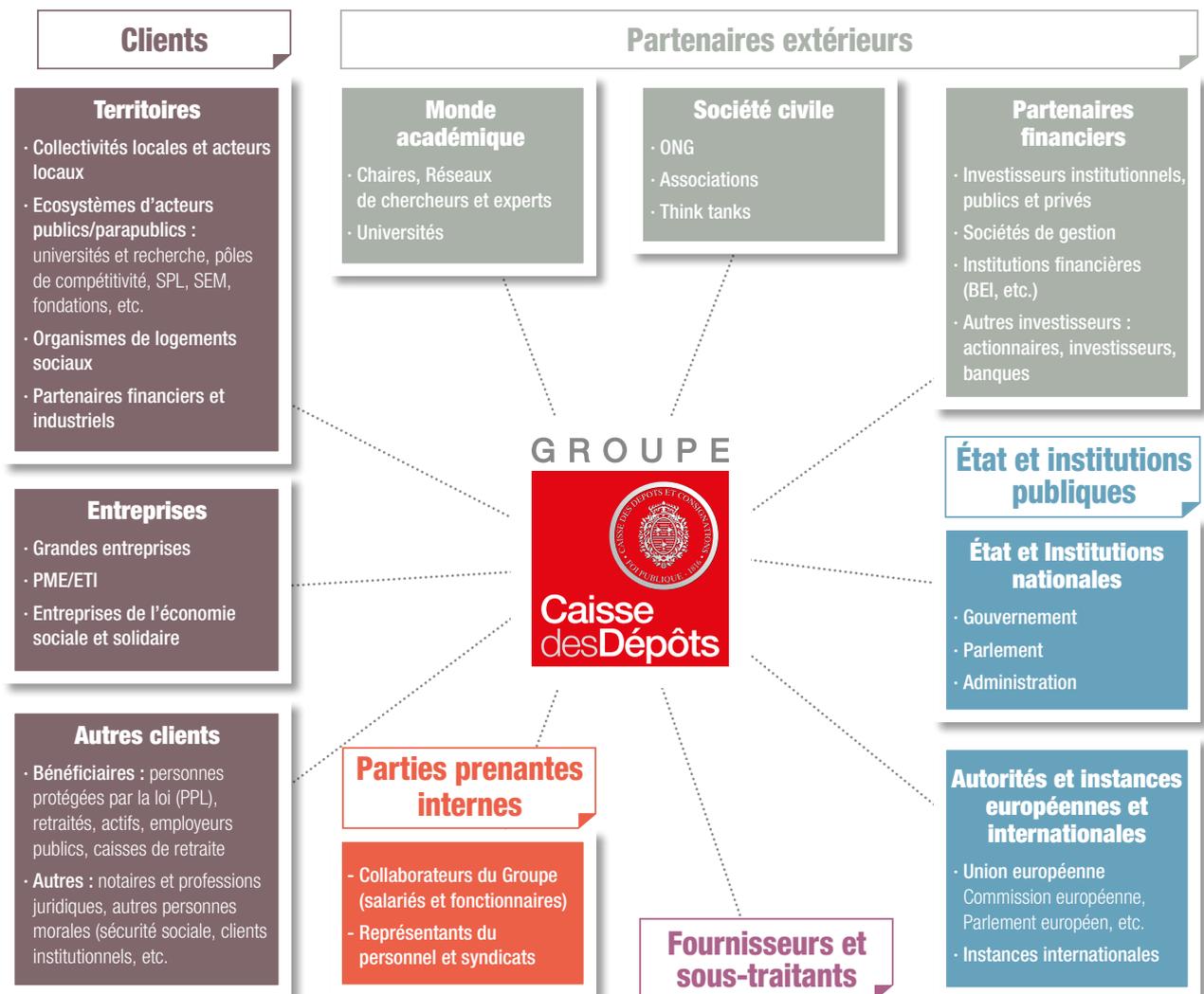
Afin de répondre aux attentes de leurs parties prenantes et d'impliquer ces dernières dans leurs démarches, la Caisse des Dépôts et ses filiales ont instauré un dialogue avec celles-ci. La nature, les modalités et le contenu de ce dialogue varient en fonction de chaque partie prenante. Le groupe Caisse des Dépôts s'est récemment doté d'un comité

d'orientations stratégiques (COS) spécifique à la transition écologique et énergétique (TEE). Constitué des membres du comité de direction du Groupe et d'experts externes, le COS TEE se réunira deux fois par an à partir de mai 2016. Il aura pour vocation d'apporter des éclairages sur la stratégie TEE du Groupe, et de faciliter la création de partenariats de place en faveur d'axes d'interventions et de projets innovants.



Supplément « RELATIONS EXTERNES ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES »

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU GROUPE



RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Compte tenu de son statut, de sa gouvernance et de ses missions, la Caisse des Dépôts entretient un dialogue étroit et régulier avec les acteurs locaux, nationaux, européens et internationaux.

Elle développe une stratégie d'influence qui vise à améliorer la connaissance du Groupe, à promouvoir son modèle et ses expertises, ainsi qu'à accroître sa participation aux politiques publiques nationales et communautaires, au service des territoires.

Elle s'est dotée en 2013 d'une direction des relations institutionnelles, internationales et européennes (DRIIE), composée de 15 personnes, qui a pour mission de renforcer la parole et l'image du Groupe auprès des responsables nationaux et communautaires.

La DRIIE intervient en coordination des filiales du Groupe, qui disposent de moyens propres pour assurer leur représentation institutionnelle et valoriser leurs expertises.

CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DE MESURES LÉGISLATIVES ET AUX POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES

La Caisse des Dépôts est, aux termes de sa loi fondatrice du 28 avril 1816, « placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative », ce qui induit des échanges réguliers avec le Parlement.

La Caisse des Dépôts suit les travaux parlementaires dès lors qu'ils peuvent avoir un impact sur son activité. Elle apporte son expertise d'acteur des politiques publiques, dans le cadre des demandes formulées par le Parlement. Cette démarche s'appuie sur un service de veille législative qui identifie les points d'intérêt pour le Groupe et relaie les informations utiles aux directions et filiales concernées. Les dirigeants et experts du Groupe sont régulièrement auditionnés dans le cadre des travaux parlementaires sur les projets de loi, les propositions de loi, les missions d'information ou groupes de travail initiés par l'Assemblée nationale ou le Sénat.

La Caisse des Dépôts assure également la présentation de ses orientations stratégiques à la demande des commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat dont le champ de compétences recoupe le périmètre d'action du Groupe.

CONTRIBUER AUX POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

La représentation de Bruxelles, constituée de 3 personnes et rattachée à la DRIIE, assure la présence permanente du Groupe auprès des institutions européennes, et élabore et met en œuvre la stratégie de lobbying européen.

Depuis 2007, l'action de lobbying communautaire du Groupe s'exerce afin de favoriser l'accès aux financements européens et d'accroître le volume des financements communautaires au service de l'économie française. Cette stratégie est conduite en coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

La Caisse des Dépôts intervient auprès des institutions par la transmission de réponses aux consultations publiques ou par des prises de position, toutes deux disponibles sur demande, sauf exceptions juridiques. La représentation de Bruxelles assure la coordination de ces contributions en appui des entités du Groupe.

La Caisse des Dépôts agit par ailleurs dans le cadre d'une approche partenariale avec des institutions financières publiques européennes afin de promouvoir la croissance durable. Elle soutient dans ce cadre l'intergroupe du Parlement Européen sur l'investissement de long terme et la réindustrialisation.

La politique d'influence du groupe Caisse des Dépôts est encadrée par une charte du lobbying communautaire, adoptée le 7 juillet 2013 par le Comité de direction du Groupe. Cette charte s'applique à l'ensemble des collaborateurs appelés à nouer des relations ou à entreprendre une démarche de lobbying auprès des décideurs et parties prenantes européens. Par ailleurs, les moyens mobilisés sont déclarés au registre de la transparence, dans la tranche inférieure à 1 M€.



Supplément « RELATIONS EXTERNES ET DIALOGUE
AVEC LES PARTIES PRENANTES »

POLITIQUE DE PARTENARIATS

Le groupe Caisse des Dépôts a noué de nombreux partenariats au niveau international, national et local. Ces partenariats se concentrent bien sûr sur les domaines d'activité dédiés des entités, mais ils sont également ouverts sur d'autres domaines, sur la recherche et le monde associatif, témoignant d'un groupe ouvert, à la recherche de solutions innovantes, au service de l'intérêt général et du développement économique.

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX

Au niveau européen et international, les relations de la Caisse des Dépôts avec les grandes institutions financières, au-delà de leur dimension institutionnelle, visent à l'inscrire dans la cartographie internationale de l'investissement de long terme et à répondre à des enjeux opérationnels.

La Caisse des Dépôts est membre fondateur, avec ses homologues de la Cassa Depositi e Prestiti italienne, de la BEI et de la KfW allemande, du Club des investisseurs de long terme (CILT). Créé en 2009 et comptant aujourd'hui 18 membres, il a pour objet de promouvoir les investissements de long terme dans l'économie réelle.

Les quatre fondateurs du CILT ont impulsé la création, en juillet 2013, de l'Association européenne des investisseurs de long terme (AEILT), dont l'objectif est de favoriser l'investissement de long terme au profit de la croissance européenne.

La Caisse des Dépôts est membre du Forum mondial des Caisses des Dépôts, plateforme de coopération institutionnelle du Nord et du Sud, regroupant des institutions principalement issues de l'Union européenne, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Il a pour objet d'échanger sur les stratégies d'intervention dans les secteurs du financement des entreprises, des infrastructures, du développement et du logement.

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS NATIONAUX ET EUROPÉENS

La Caisse des Dépôts entretient des relations régulières avec ses partenaires institutionnels par le biais de conventions qui prévoient des plans d'action annuels ou pluriannuels.

Au niveau de la Caisse des Dépôts

L'appui de la Caisse des Dépôts aux politiques publiques nationales ou locales (Art. L. 518-2 du Code monétaire et financier) nécessite une implication dans le tissu des associations d'élus locaux qui portent et animent la réflexion sur le déploiement de ces politiques.

Compte tenu de son expertise en matière d'ingénierie technique et financière, la Caisse des Dépôts joue un rôle essentiel auprès des pouvoirs publics et de leurs instances de coordination. Ces partenariats lui permettent d'identifier les besoins des collectivités et d'apporter son expertise à leurs champs de réflexion. Axées sur des thématiques communes, les nombreuses actions partenariales ont abouti à l'organisation de congrès, à l'élaboration de plans stratégiques ou à la publication d'études. La Caisse des Dépôts veille à ce que ces soutiens soient clairement décorrélés de toutes opérations commerciales pour éviter toute situation de conflit d'intérêt.

A travers son antenne de Bruxelles, la Caisse des Dépôts entretient des relations régulières avec des associations européennes telles que l'Union Sociale pour l'habitat (USH) et la Maison européenne des pouvoirs locaux français qui représente l'AMF, l'ADF, l'AMGVF, la FVM, l'APVF, etc. Elle contribue aux travaux du Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP), notamment sur l'investissement de long terme.

Dans le cadre de sa mission de banquier du service public de la justice, l'engagement de la Caisse des Dépôts auprès des professionnels du droit s'inscrit dans un partenariat qui complète la relation clients-fournisseurs sur les produits et services bancaires. Ainsi, des partenariats ont été conclus avec :

- le Conseil Supérieur du Notariat ;
- le Conseil National des Administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires ;
- la Chambre Nationale des Huissiers de justice ;
- le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de commerce.

La direction des retraites et de la solidarité est membre du Conseil d'Orientation des Retraites et contribue à ce titre aux rapports et études produits. Elle est également membre et administrateur du GIP Union Retraite.

La Caisse des Dépôts est par ailleurs représentée au sein d'associations et de fédérations, comme l'Institut des hautes études en aménagement et développement des territoires en Europe (Ihedeat), Mairie 2000 et la fédération des agences de développement économique (CNER).

Au niveau des filiales et participations stratégiques

Les filiales du Groupe entretiennent des relations avec les fédérations professionnelles de leur champ d'activité au niveau national, européen et international :

- **Bpifrance** : Fédération bancaire française (FBF), Association Française des Sociétés Financières (ASF) pour Bpifrance Financement, Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) pour Bpifrance Investissement ;

- **CNP Assurances** : Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) ;
- **Transdev** : Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP) et Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) en France, Union internationale des transports publics (UITP) au niveau mondial ;
- **Egis** : présidence de Syntec-Ingénierie, de Fer de France, du comité « Ingénierie » de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures de Mobilité (IDDRIM), du comité scientifique et technique de Médiacconstruct, membre de l'*International Bridges, Tunnels, Turnpikes Association* (IBTTA) et de l'Institut de Maîtrise des Risques ;
- **Compagnie des Alpes** : la plupart des Domaines skiables sont adhérents des fédérations Domaines Skiables de France, Atout France, France Montagne, réseau Entreprendre Savoie, ou Club Euro-Alpin ;
- **Icade** : Fédération Française du Bâtiment (FFB), Fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF), *European Public Real Estate Association* (EPRA), Association des Directeurs Immobiliers (ADI) ;
- **Groupe SNI** : Union Sociale pour l'Habitat (USH), fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) ;
- **SCET** : Fédération des Entreprises Publiques Locales, Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) ;
- **Qualium investissement** : AFIC, European Venture Capital Association (EVCA).

PARTENARIATS ET TRAVAUX DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de ses activités, chaque entité du Groupe participe à des plateformes afin de promouvoir son expertise et de participer à des échanges dans une logique de structuration d'une démarche commune. Sur les enjeux de développement durable, la Caisse des Dépôts et un certain nombre de filiales sont engagées dans des groupes de travail de place dont l'objet est d'aboutir à des projets opérationnels concertés, des publications ou des notes.

Au niveau du Groupe

Un certain nombre de partenariats sont noués et pilotés au niveau du Groupe, parmi lesquels :

- Organisations généralistes : La Fabrique écologique, Fondation Nicolas Hulot (FNH), Entreprises pour l'Environnement (EpE), Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), France Nature Environnement (FNE), Comité 21, Orée, Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D), Observatoire de la RSE (ORSE), Pacte mondial, Réseau Action Climat France (RAC-F) ;
- Immobilier durable : Qualitel, Effinergie, Association HQE, Association Bâtiment Bas Carbone (BBCA) ;
- Biodiversité : Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI) ;
- Énergie et climat : *The Shift Project*, *2° Investing Initiative*, Association Bilan Carbone ;

- Innovation et prospective : Futuribles, Utopies, Club de Paris des directeurs de l'innovation ;
- Villes et territoires durables : *Energy Cities*, *International Urban Development Association* (INTA) ;
- Investissement responsable : Forum Investissement Responsable (FIR), *Principles for Responsible Investment* (PRI), Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI), *Beyond Ratings*, *Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC), *International Corporate Governance Network* (ICGN), groupes ESG de l'Af2i et de Paris Europlace, Cercle des Investisseurs Institutionnels de Novethic, commission ESG de l'AFIC.

Au niveau de la Caisse des Dépôts

L'Établissement public est membre du « Club développement durable des établissements publics » et a participé, à ce titre, au groupe de travail « Bilan des émissions de gaz à effet de serre » qui s'est tenu en 2015.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

Bpifrance est membre du Club Finance de l'ORSE.

Icade est membre du Plan Bâtiment Durable, de France GBC (*Green Building Council*), de la *Smart Building Alliance*, de l'Association HQE et du Club « Villes, Territoires, Énergie et Changement Climatique » (Club ViTeCC). Elle co-pilote le groupe de travail sur le nouveau référentiel de l'association HQE et participe à celui sur la transition énergétique du Grand Paris. Elle est membre de la commission de normalisation de l'aménagement durable des quartiers d'affaires avec l'Afnor, et participe au comité d'application des marques NF Logement et NF Habitat. Elle est membre également fondateur d'ADIVbois et, avec Egis, de l'Association Bâtiment Bas Carbone (BBCA).

Administrateur du C3D et de « Décider Ensemble », **Egis** est également membre du Club France DD, du Comité 21, de Construction 21 et de France GBC.

CDC Biodiversité joue un rôle d'expert pour le compte du Groupe dans diverses instances ou initiatives de place. Elle est administratrice de l'association CIBI, créée en 2013, et participe à des groupes d'expertise internationaux (BBOP, *EU Business & Biodiversity Platform*, *No Net Loss Initiative*, IPBES). Elle est également membre du Conseil d'Orientation Scientifique de la Fondation pour la Recherche et la Biodiversité, et a signé des conventions de partenariat avec plusieurs conservatoires d'espaces naturels (Aquitaine, PACA, Midi-Pyrénées).

Transdev est membre du Club Handicap & Compétences.

SOUTIEN ET PARTICIPATION AUX THINK TANKS

Au niveau européen, le groupe Caisse des Dépôts soutient financièrement des *think tanks* qui travaillent sur les thématiques et les axes d'intervention du Groupe (Notre Europe – Institut Jacques Delors en 2015). Au niveau national, ce soutien financier concerne une dizaine de *think tanks* généralistes : l'Institut Montaigne, la Fondapol, la Fondation Jean Jaurès, Terra Nova, l'Institut de l'Entreprise, l'Association d'Economie Financière, la Fondation Cournot et la Fondafip.

Ces partenariats doivent répondre à certains critères. En premier lieu, les *think tanks* doivent être reconnus d'utilité publique et travailler sur des thèmes économiques et sociétaux intéressant directement les activités du Groupe. Celui-ci veille à ce que ce soutien s'accompagne d'un partenariat de travail sur des thématiques d'intérêt commun.

Les modalités de participation du Groupe sont diverses : participation régulière de collaborateurs à des séminaires de travail, interventions lors de colloques organisés par les *think tanks*, réalisation d'études commandées par la Caisse des Dépôts, etc.

SOUTIEN AUX PARTIS POLITIQUES

Aucune entité du Groupe ne pratique les contributions et les dons aux partis politiques, aux hommes politiques et aux institutions connexes.

RELATIONS CLIENTS

La notion de relation client doit être appréhendée en fonction des spécificités du groupe Caisse des Dépôts. Les clients du Groupe sont à la fois nombreux et très diversifiés : clients particuliers, professionnels ou institutionnels, bénéficiaires des prestations de la Caisse des Dépôts, etc. La quasi-totalité des entités a déployé des dispositifs de mesure et de suivi de la satisfaction clients, adaptés aux spécificités de leurs métiers respectifs. Cet enjeu est crucial en termes de performance pour des entreprises telles que la Compagnie des Alpes et CNP Assurances, ou pour des activités de bailleur social, de gestion de mandats, etc.

Le groupe Caisse des Dépôts s'est doté d'un médiateur, qui peut être saisi par les clients, particuliers ou personnes morales qui le souhaiteraient. La charte du Médiateur, revue en 2007, définit sa mission : formuler des avis sur les différends dont il est saisi et proposer des modifications des règles et procédures en place.

Au niveau de la Caisse des Dépôts

Les différentes directions métiers de l'Établissement public prêtent une attention toute particulière à la satisfaction

de leurs clients respectifs. Des mesures de contrôle ont été mises en place pour s'assurer de la qualité de la relation client, et des enquêtes de satisfaction sont régulièrement effectuées. L'enquête menée par TNS-Sofres de décembre 2015 à janvier 2016 a par exemple révélé que les organismes de logements sociaux sont satisfaits de la relation entretenue avec la direction des Fonds d'épargne, à laquelle ils attribuent la note de 7,8/10.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

La satisfaction des clients des filiales s'est globalement améliorée au cours de l'exercice 2015. La propension des clients de **Bpifrance** à recommander cette dernière a progressé de 25% entre 2014 et 2015 (de 27 à 34 points). La **Compagnie des Alpes** a quant à elle placé la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie, à travers le programme « Très Grande Satisfaction ». La progression de la fréquentation (+8% en 2015) semble démontrer la pertinence stratégique de ce choix. Les autres entités du Groupe en relation avec des clients de type personnes morales, telles que les collectivités locales ou les entreprises, évaluent également la satisfaction de leurs clients à travers des enquêtes régulières et le suivi d'indicateurs.

ACCOMPAGNER LES CLIENTS LES PLUS MODESTES

Face à la vulnérabilité de ses locataires et à la précarité grandissante, le groupe SNI s'est mobilisé pour prévenir et gérer les situations d'impayés. Il a mis en place le plan d'actions « Ensemble pour Prévenir et Accompagner les situations d'Impayés » (ENPAI) qui réunit les différents acteurs du processus. Les actions menées en 2014 et 2015 ont notamment abouti à la création d'outils pour les collaborateurs, comme le guide de l'accompagnement social, ainsi que de supports de communication et de sensibilisation destinés aux locataires.

Certaines entités du groupe SNI disposent par ailleurs d'un personnel dédié à l'accompagnement social.

CNP Assurances a pour sa part conclu un accord avec ses partenaires distributeurs en France afin de proposer des produits à destination des ménages à faible revenu dont les montants minimum de souscription sont volontairement faibles. Des garanties innovantes sont par ailleurs proposées pour surmonter les problèmes de dépendance, de perte d'emploi ou de vieillissement.



Supplément « RELATIONS EXTERNES ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES »

MÉCÉNAT

Les entités du Groupe mettent en place des politiques de mécénat, en privilégiant un soutien à des actions en lien avec leurs activités.

Au niveau de la Caisse des Dépôts

Le mécénat de la Caisse des Dépôts fonctionne en régie directe, il ne constitue donc pas une fondation d'entreprise. Son budget est de 3 M€ répartis sur les axes suivants, revus en 2015 : soutien aux jeunes et aux nouveaux talents professionnels dans les domaines de l'architecture et du paysage, à la musique classique et à la danse. Les différents projets sont instruits et présentés, trois fois par an, à un comité de mécénat composé de personnalités internes à la Caisse des Dépôts et de personnalités externes qualifiées. La Caisse des Dépôts est également propriétaire du Théâtre des Champs-Élysées dont elle soutient l'ensemble de la programmation et auquel elle apporte une subvention d'équilibre de 10 M€ par an.

Les directions régionales de la Caisse des Dépôts disposent par ailleurs d'un budget global de 1,6 M€, permettant de soutenir des actions sociales et culturelles dans les territoires ruraux et urbains.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

La plupart des filiales du Groupe se sont dotées d'une politique de mécénat ou mènent des actions au niveau local.

Certaines d'entre elles ont développé un partenariat avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » qui accompagne dans leur recherche d'emploi des jeunes diplômés Bac+3 et plus (Bac+4 et plus en Ile-de-France) âgés de moins de 30 ans et issus de milieux sociaux défavorisés ou de quartiers prioritaires. Le **groupe SNI** et **CNP Assurances** comptent respectivement plus de 50 et 20 parrains dans l'ensemble de leurs entités. **Egis** est également partenaire de l'association, de même que **Bpifrance** depuis fin 2015.

La Caisse des Dépôts et ses filiales ont également mis en place des programmes de mécénat de compétences. 5 collaborateurs de l'Établissement public ont bénéficié de ce dispositif en 2015. Par ailleurs, **Informatique CDC** organise chaque année une journée d'action citoyenne incitant les collaborateurs à faire du volontariat. En 2015, cette journée a réuni 32 collaborateurs.

11,5 M€
DE SUBVENTIONS
"DE MÉCÉNAT À L'ÉCHELLE
DU GROUPE EN 2015"



CDC DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Fondée en 1985,
l'association CDC Développement solidaire
est animée depuis sa création par des
collaborateurs bénévoles du Groupe.
Elle a fêté en 2015 ses 30 ans d'existence,
au cours desquels elle a soutenu 260 projets.
Elle bénéficie du soutien financier et logistique
de la Caisse des Dépôts qui double
les dons des collaborateurs du Groupe.
Ses domaines d'intervention sont l'éducation,
la santé et le développement économique
dans les pays du Sud.
En 2015, CDC Développement solidaire a soutenu
17 projets à travers 10 pays, pour un montant
global de 198 000 €.
Cette année, elle a été particulièrement active
au Népal, où trois projets de reconstruction
ont été financés grâce à la solidarité
des collaborateurs du Groupe.
<http://www.cdcdeveloppementsolidaire.org/>

260
PROJETS SOUTENUS
PAR CDC DÉVELOPPEMENT
SOLIDAIRE DEPUIS 30 ANS



Supplément « RELATIONS EXTERNES ET DIALOGUE
AVEC LES PARTIES PRENANTES »



III. UN GROUPE MOBILISÉ EN FAVEUR DE L'ACCÉLÉRATION DES TRANSITIONS



1. ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE) S'IMPOSE COMME L'UN DES DÉFIS MAJEURS DE CE DÉBUT DE 21^E SIÈCLE. ELLE REPRÉSENTE UN ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ, D'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE ET CONSTITUE UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ D'INNOVATION ET DE CRÉATION DE VALEUR. EN S'APPUYANT SUR SES SAVOIR-FAIRE ET SUR SA CAPACITÉ À INNOVER DANS SES FINANCEMENTS COMME DANS SON RÔLE D'OPÉRATEUR, LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS S'AFFIRME EN 2015 COMME UN INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL DE PREMIER PLAN DANS L'INTÉGRATION DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES.

UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE POUR LE GROUPE

Dans le cadre des engagements pris en amont de la COP21, le groupe Caisse des Dépôts a intensifié son action en matière de TEE et s'est fixé pour objectif de mobiliser 15 Md€ de financements directs sur la période 2014-2017. Cette mobilisation est déjà bien avancée puisque **7,2 Md€ ont été engagés en faveur de la TEE fin 2015**. Le Groupe souhaite ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux.

Le groupe Caisse des Dépôts développe des solutions opérationnelles au cœur des territoires pour accélérer la mise en œuvre de la TEE ainsi que contribuer à une société plus performante et plus sobre en consommation de ressources naturelles et d'énergie. Investisseur institutionnel majeur, banque publique de référence des entreprises via Bpifrance, partenaire historique du développement des territoires, il dispose de leviers puissants pour développer des outils qui permettront de financer la TEE et d'en accélérer la mise en œuvre.

En tant qu'investisseur institutionnel de premier ordre, avec plusieurs centaines de milliards d'euros d'actifs en gestion, le Groupe **engage ses portefeuilles financiers** dans l'intégration des enjeux énergétiques et climatiques, créant ainsi un effet d'entraînement. Croissance des nouveaux flux de financement en direction des « actifs verts », décarbonation des portefeuilles financiers, sortie du secteur du charbon, politique active en matière de TEE en tant qu'actionnaire... Autant de sujets concrets sur lesquels il agit.

Le Groupe **accompagne les collectivités territoriales** dans la mise en œuvre de leur transition écologique et énergétique. Son action passe par le financement de projets orientés « TEE », notamment grâce à l'enveloppe de prêts « croissance verte » déployée par le Fonds d'épargne. Elle se traduit également par le déploiement de financements et de solutions techniques en faveur de l'efficacité énergétique

dans le bâtiment, du développement des énergies renouvelables et de la transformation des réseaux, du développement de projets démonstrateurs en matière de ville durable et intelligente (« smart city »), du soutien à la filière bois ainsi que de la préservation et de la restauration de la biodiversité.

Enfin, le Groupe **intervient auprès des entreprises** en augmentant ses financements dédiés à la filière TEE et en les accompagnant dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur processus de production.



LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS PARTENAIRE DE LA COP21

Du 30 novembre au 12 décembre 2015, la communauté internationale s'est réunie à Paris à l'occasion de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21). Partenaire officiel de l'évènement, le groupe Caisse des Dépôts disposait d'un stand sur lequel étaient présentés l'ensemble de ses solutions en faveur de la ville durable ainsi que des outils pédagogiques. Transdev intervenait par ailleurs comme le transporteur officiel des délégations participant à la COP21. Tout au long de ces deux semaines, le Groupe a animé plusieurs conférences sur le thème du financement d'une économie bas carbone. La Caisse des Dépôts a ainsi été sollicitée par la présidence française pour organiser, avec le secrétariat général des Nations unies, un focus consacré à la finance privée, où sont intervenus notamment Pierre-René Lemas, János Pásztor, secrétaire général adjoint des Nations unies pour le climat, Michel Sapin, Laurent Fabius et l'ancien président mexicain Felipe Calderón. Elle a également organisé une conférence en partenariat avec l'Association Européenne des Investisseurs de Long Terme (ELTI). Cet évènement, ouvert par Pierre-René Lemas et Jonathan Taylor, vice-président de la Banque Européenne d'Investissement, a réuni des dirigeants institutionnels, des investisseurs de long terme, des entrepreneurs du secteur bas-carbone et des économistes. Cette conférence a été l'occasion de débattre des besoins spécifiques de financement des projets « verts » et mettre en exergue, sur la base de l'expérience européenne, les outils de financement et les politiques publiques à même de combler le besoin d'investissements nécessaires à la réalisation de l'objectif de limitation à 2°C du réchauffement climatique. Elle a en outre animé une conférence sur la thématique de la décarbonation des portefeuilles d'investissements, proposant le regard croisé de grands investisseurs internationaux engagés dans cette démarche.

UNE MOBILISATION OFFENSIVE EN FAVEUR DE LA TEE

ENTREPRISES

1,3 Md€
d'investissements, prêts,
garanties et aides

à l'innovation en faveur de la TEE accordés
par Bpifrance en 2015

COLLECTIVITÉS

5 Md€
de prêts sur Fonds d'épargne

aux projets des collectivités territoriales
dédiés à la TEE à horizon 2017

LOGEMENTS

49 500
logements rénovés
thermiquement

en 2015 grâce aux prêts sur Fonds d'épargne

MOBILITÉ

3,5 milliards
de passagers transportés

par Transdev

56 %

de véhicules propres
dans la flotte française de Transdev

BIODIVERSITÉ

2 200
hectares sécurisés

par des opérations de compensation
environnementale de CDC Biodiversité

270 000
hectares de forêts gérés

durablement par la Société Forestière

ÉNERGIES RENOUVELABLES

X2

investissements

en fonds propres de la Caisse des Dépôts
entre 2015 et 2017

PORTEFEUILLES FINANCIERS

-20%

d'émissions de CO₂

par milliard d'euros investis pour
les portefeuilles d'actions détenues en
propre par le Groupe d'ici 2020

-38%

d'énergie consommée

par les portefeuilles immobiliers détenus
en propre par le Groupe d'ici 2030

**AU TOTAL, LES ENGAGEMENTS DU GROUPE EN FAVEUR DE LA TEE
REPRÉSENTENT 15 MDE SUR LA PÉRIODE 2014-2017**

A FIN 2015, 7,2 MDE ONT DÉJÀ ÉTÉ ENGAGÉS

ENCOURAGER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Bailleur, promoteur, financeur, le groupe Caisse des Dépôts se mobilise pour réduire l'impact environnemental du secteur du bâtiment à travers la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier.

CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS PERFORMANTS

Concernant son activité d'investissement en fonds propres, la Caisse des Dépôts s'est engagée, dans ses principes d'intervention, à retenir le critère de la performance environnementale pour ses investissements immobiliers en anticipant l'évolution de la réglementation et en recherchant avec ses co-investisseurs une performance énergétique supérieure à la norme RT2012, confortée par l'obtention de labels (HQE¹, LEED², BREAM³).

Le groupe SNI mesure l'énergie grise moyenne de ses projets grâce à l'outil SNI Environnement. Il réalise des constructions neuves performantes (RT2012), forme les responsables opérationnels et met à disposition des maîtres d'œuvre un référentiel technique et des guides de conception.

UNE RÉSIDENCE EFFINERGIE+ EN SEINE-ET-MARNE

EFIDIS, filiale du groupe SNI, a livré au Mée-sur-Seine (Seine-et-Marne) sa première opération Effinergie +, la résidence Henri Chapu, également certifiée Habitat & Environnement profil A. Cette opération de 23 appartements prévoit notamment un suivi distant des consommations via une plateforme web et un accompagnement individuel des locataires pour les sensibiliser à un usage optimum de leurs équipements. Des panneaux solaires sont installés en terrasse de l'immeuble afin de produire 35 % de l'eau chaude sanitaire consommée.

RÉDUCTION DE 15 % DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE GRISE DES NOUVELLES OPÉRATIONS DU GROUPE SNI ENTRE 2014 ET 2015 SUR LE PÉRIMÈTRE ÉVALUÉ

Icade veut influencer les choix constructifs et d'équipements énergétiques de ses opérations afin de livrer des bâtiments moins consommateurs en énergie à tous les stades. Toutes les nouvelles constructions bénéficient ainsi d'un bilan carbone complet. Le remplacement progressif du béton par la brique et l'utilisation croissante du bois ont permis de réduire les émissions de CO₂ liées à l'énergie grise des nouvelles constructions de 3,8% entre 2014 et 2015. L'objectif à présent est de les réduire de 12% d'ici 2020. 23% des logements construits par Icade en 2015 ont reçu une certification environnementale (HQE ou H&E⁴), cette part s'élève à 92% pour les bureaux construits en 2015 (HQE ou BREEAM). Par ailleurs, 78% de la surface des parcs du pôle Foncière Tertiaire est certifiée ISO 14 001, l'objectif étant d'atteindre 100% en 2017.

UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT EXEMPLAIRE

En 2015, Icade est devenue le premier opérateur privé à utiliser le nouveau label " Bâtiment biosourcé " avec le Parc des Closbilles à Cergy (Val d'Oise), où du bois biosourcé a été utilisé pour les structures, le bardage, les planchers, portes et charpentes. Cette opération de plus de 850 logements bénéficie par ailleurs des labels HQE[®] Aménagement, NF Logement démarche HQE[®], BBC Effinergie +, H&E partiellement Qualitel.



Egis conçoit, développe et fait réaliser des projets de construction dans tous les domaines du bâtiment, public ou privé. En matière d'efficacité énergétique, l'entreprise déploie une large gamme de prestations : conception bioclimatique, dimensionnement des réseaux, audit énergétique, suivi et mesure des performances, etc. Plusieurs de ses projets bénéficient d'une certification environnementale et trois d'entre eux, pour lesquels l'entreprise a assuré une assistance à maîtrise d'ouvrage en environnement, ont été primés au salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI).

¹ Haute Qualité Environnementale - ² Leadership in Energy and Environmental Design - ³ Building Research Establishment Environmental Assessment Method - ⁴ Habitat & Environnement



PARC DES PORTES DE PARIS : UN SITE PILETE DE LA VILLE DURABLE ET INTELLIGENTE

Le parc des Portes de Paris, détenu et géré par Icade, est un laboratoire à taille réelle de la « smart city ». Ce programme tertiaire, lancé au printemps 2015, intègre des solutions énergétiques et de mobilité innovantes : pilotage « intelligent » des bâtiments, véhicules électriques en libre-service avec points de recharge et paiement en ligne, énergies renouvelables, smart grids, etc.

Icade mène ce projet en collaboration avec la Caisse des Dépôts, Egis et Transdev, afin que ce site démonstrateur constitue une vitrine des savoir-faire et des expérimentations du Groupe.

41 %

DES SURFACES DE BUREAUX DÉTENUES PAR ICADÉ BÉNÉFICIENT D'UNE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE



Supplément « ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE »

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE

PATRIMOINE GÉRÉ

Premier bailleur de France, le groupe SNI s'est doté d'un plan stratégique énergétique (PSE) visant à atteindre une consommation moyenne en énergie primaire de 150 kWhep/m²/an à l'horizon 2020. Dans le cadre de ce PSE, les rénovations énergétiques sont décidées sur la base d'audits énergétiques, d'études de faisabilité énergétique, de minimas techniques communs à tout le Groupe et de l'optimisation des éco-financements. En 2015, la SNI a notamment lancé une opération de réhabilitation thermique dans la résidence La Forestière à Rennes. Portant sur 39 logements énergivores, l'objectif de cette opération est d'atteindre des performances BBC-Effinergie Rénovation.

Afin de réduire la consommation de ses logements en phase d'exploitation, le groupe SNI a par ailleurs mis en place des contrats de suivi des installations techniques, un suivi des charges, une formation des gestionnaires et un guide à destination des locataires.

Icade vise à réduire la consommation énergétique de ses parcs d'activité par le déploiement de Contrats de Performance Énergétique (CPE), la rénovation de ses bâtiments, la signature de partenariats avec les industriels pionniers de la TEE (Philips, Schneider, EDF, Veolia), la mise en place de comités « bail vert » avec ses locataires, l'augmentation de la part de bâtiments certifiés et l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans son mix énergétique (objectif de 20% d'ici 2020). L'entreprise s'est notamment fixé comme objectif de réduire de respectivement 30% et 40% la consommation énergétique et les émissions de CO₂ de ses immeubles significatifs (51% des surfaces du patrimoine du pôle Foncière) entre 2011 et 2020.

Dans l'optique d'améliorer le pilotage énergétique de ses constructions par ses occupants, le pôle Promotion d'Icade a déployé sur ses immeubles de bureaux des compteurs qui transmettent les données de consommation à travers un portail web et permettent aux occupants d'adapter leur consommation. Tous les immeubles tertiaires construits seront désormais équipés de tels compteurs. Le Pôle Fon-

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE GÉRÉ

	Consommation énergétique annuelle moyenne par m ²	Consommation énergétique annuelle moyenne par occupant	Réduction de la consommation énergétique entre 2014 et 2015	Emissions de CO ₂ /m ² /an
Icade	456* kWhep/m²/an sur le périmètre d'immeubles significatifs d'Icade Foncière 2014 : 457 kWhep/m ² /an	6 727* kWhep/pers. sur le périmètre d'immeubles significatifs d'Icade Foncière 2014 : 6 857 kWhep/pers.	- 3,6% à périmètre comparable	23,0 kgCO₂/m²/an périmètre des immeubles significatifs d'Icade Foncière Tertiaire 2014 : 26,0 kgCO ₂ /m ² /an
Groupe SNI	175,0 kWhep/m²/an sur les usages du DPE** pour le patrimoine possédé (hors Adoma) 2014 : 179,7 kWhep/m ² /an 2013 : 189,6 kWhep/m ² /an	4 058 kWhep/pers.	- 2,6%	33,4 kgCO₂/m²/an sur les usages du DPE pour le patrimoine possédé (hors Adoma) 2014 : 33,5 kgCO ₂ /m ² /an

*Données corrigées des variations climatiques

**Diagnostic de Performance Énergétique

cière Santé a quant à lui mis en place une cartographie des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, réalise des audits énergétiques et déploie des solutions innovantes, comme des ombrières photovoltaïques sur les parkings et les toitures.

2,6 %
DE RÉDUCTION
DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE TOTALE
DU PATRIMOINE DU GROUPE SNI
ENTRE 2014 ET 2015

12 %
DES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS ET
36 %
DES OPÉRATIONS DE BUREAUX
D'ICADE DÉPASSENT LA RT 2012

PATRIMOINE DÉTENU

L'Établissement public a entrepris, pour son portefeuille de logements et de bureaux détenus à 100%, un ensemble de travaux de rénovation énergétique. Concernant le patrimoine conservé en l'état, des plans de travaux pluriannuels à 10 ans et des mesures de réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂ associées ont été mis en place. Sur le patrimoine de bureaux restructuré lourdement, les programmes de travaux de rénovation énergétique ambitieux visent les meilleurs labels et certifications environnementaux, ainsi que les meilleurs niveaux de consommations énergétiques. Par ailleurs, la stratégie d'acquisition est orientée sur des immeubles de logements et de bureaux neufs disposant de certifications et labels ambitieux et de niveaux de consommations énergétiques performants.

CNP Assurances détient un patrimoine immobilier de 10,2 Md€, dont la gestion est déléguée sur la base de cahiers des charges stricts, y compris en matière de respect de l'environnement. Dans les travaux d'entretien ou de rénovation, l'entreprise a notamment le souci constant d'améliorer la qualité énergétique des immeubles qu'elle détient et d'appliquer les meilleures normes environnementales. CNP Assurances a par ailleurs fait analyser la performance énergétique de 112 actifs immobiliers. Des plans d'actions adaptés à chaque immeuble ont été définis et un programme de travaux de 150 M€ a été déployé. Ces mesures devraient permettre de réduire la consommation d'énergie de l'ensemble du patrimoine immobilier de 20% à l'horizon 2020 par rapport à 2006.



Supplément « ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE »

FINANCER LA RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

En parallèle des mesures mises en œuvre par le groupe SNI en tant que bailleur social, la Caisse des Dépôts mobilise ses capacités de financement en faveur de l'efficacité énergétique du parc de logements sociaux français. Elle s'est ainsi fixé pour objectif de financer la rénovation thermique de 40 000 logements par an d'ici 2020, grâce à une enveloppe de 500 M€ annuels d'éco-prêts sur Fonds d'épargne. En 2015, ce sont 49 500 logements sociaux qui ont été rénovés, soit une hausse de 5% par rapport à 2014.

ECO-PRÊT LOGEMENT SOCIAL

L'« éco-prêt logement social » a été mis en place en 2009 afin de mobiliser les Fonds d'épargne en faveur de la rénovation thermique du parc de logements sociaux français.

Le 3 juillet 2015, la Caisse des Dépôts et le ministère chargé du Logement ont signé un avenant à la convention relative aux éco-prêts permettant d'entériner un certain nombre de dispositions favorisant la rénovation thermique des bâtiments. Les critères d'éligibilité pour les maisons individuelles ont été assouplis et le plancher du taux d'intérêt de 0,5% supprimé. Ainsi, avec un taux du livret A de 0,75% au 1^{er} août 2015, les éco-prêts d'une durée de 5 à 15 ans ont un taux d'intérêt de 0%.

Par ailleurs, la SCET accompagne les collectivités territoriales dans la réalisation de schémas stratégiques énergétiques et propose une solution en ligne, CDNergy, pour la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ceux-ci permettent aux bailleurs sociaux de valoriser les économies d'énergie réalisées dans le cadre de la rénovation de leur patrimoine.

250 000
LOGEMENTS SOCIAUX RÉNOVÉS
DEPUIS 2009 GRÂCE AUX PRÊTS
SUR FONDS D'ÉPARGNE

654 Md€
D'ÉCO-PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE
SIGNÉS EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX EN 2015

PRÈS DE 90 M€
INVESTIS PAR LA SNI
DANS DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
SUR SON PARC EN 2015

RÉNOVER LES LOGEMENTS PRIVÉS ET LES BÂTIMENTS PUBLICS

La Caisse des Dépôts s'est fixé pour objectif de devenir l'opérateur national de la rénovation thermique des bâtiments publics grâce à ses actions de prêts et au développement de nouvelles solutions d'investissement.

UN GROUPE SCOLAIRE EXEMPLAIRE

La Caisse des Dépôts a livré en septembre 2015 le groupe scolaire « Les Charmilles » de Mandres-les-Roses (Val-de-Marne), constitué de 12 classes, d'un restaurant et d'un accueil périscolaire, dont la construction avait débuté en 2014. Il s'agit du seul groupe scolaire à bénéficier, dans le cadre d'un contrat de partenariat, d'une garantie de performance énergétique intrinsèque (GPEI) et d'une garantie de résultat énergétique (GRE). C'est également le premier à avoir reçu le label Effinergie +. Cette opération s'inscrit ainsi dans l'exemplarité au regard de la Charte d'engagement du Plan Bâtiment Durable.

Concernant le parc de logements privés, le Fonds de cohésion sociale (FCS), géré par la Caisse des Dépôts et qui garantit notamment les microcrédits personnels, a autorisé en 2014 l'expérimentation d'un microcrédit habitat destiné aux propriétaires occupants très sociaux. A travers la rénovation de logements, ce dispositif a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique et l'insalubrité. Son expérimentation a été prolongée jusqu'à fin 2016.



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le groupe Caisse des Dépôts a pour ambition d'accélérer le développement des énergies renouvelables ainsi que la transformation des réseaux. Il mobilise ainsi ses capacités de financement et ses expertises par l'intermédiaire de son réseau de directions régionales et de ses filiales.

INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Caisse des Dépôts investit dans l'ensemble des filières d'énergies renouvelables, aussi bien matures (ex : l'éolien terrestre, le photovoltaïque, l'hydraulique) qu'en développement (ex : la géothermie, l'éolien offshore, la biomasse, l'énergie hydrolienne, l'énergie thermique des mers, etc.). Elle intervient par le biais d'investissements minoritaires en fonds propres dans des sociétés de projet aux côtés de PME, d'entreprises locales de distribution ou de collectivités territoriales (entreprises publiques locales). Elle veille notamment à soutenir les petits producteurs locaux d'énergies renouvelables et à développer des partenariats industriels. En complément de ses actions en faveur de la production d'énergies renouvelables, la Caisse des Dépôts s'engage dans des projets de réseaux de chaleur, de « smart grids » et de stockage de l'énergie.

INVESTIR DANS L'ÉOLIEN TERRESTRE

La Caisse des Dépôts a fait l'acquisition en 2015 de 49,9% du capital de trois parcs éoliens situés dans l'Oise, l'Yonne et la Marne.

Ces parcs, mis en exploitation en 2015, représentent une puissance totale de 73,6 MW. Cette opération va permettre à La Compagnie du Vent, qui en détient les 50,1% restants, de disposer des capitaux nécessaires au développement de ses futurs parcs.

La Caisse des Dépôts s'est également engagée dans l'acquisition de 49,9% du capital d'Aalto Power, qui détient un portefeuille de neuf parcs éoliens pour une puissance de 99 MW. L'objectif est d'utiliser cette plateforme pour poursuivre les investissements dans l'éolien terrestre en France.



Pour amplifier cette dynamique et compléter ses actions, le Groupe peut compter sur l'une de ses participations stratégiques, la **Compagnie nationale du Rhône (CNR)**. Il s'agit du premier producteur français d'électricité d'origine exclusivement renouvelable, avec 25% de la production hydroélectrique nationale et 3% de la production électrique française. La CNR ambitionne de devenir un leader européen des énergies renouvelables, en triplant sa puissance installée en éolien et photovoltaïque d'ici 2020. En 2015, ses investissements se sont élevés à près de 140 M€, pour un objectif de 230 M€ en 2020.

UN FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

L'année 2015 a été marquée par la création du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) de 21 Md€ dans le cadre du Plan Juncker. Ce fonds a pour vocation de financer à hauteur de 16 Md€ des projets d'investissement de long terme dans le domaine des infrastructures, notamment en matière de réseaux d'énergie, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Les filiales du Groupe se mobilisent également en faveur du développement des énergies renouvelables. En 2015, la **SCET** a notamment réalisé pour ses clients plusieurs missions liées à des projets dédiés aux énergies renouvelables : prestations auprès de collectivités en matière de certificats d'économie d'énergie (CEE), assistance à la création de SEM dédiées à la production d'énergies renouvelables, structuration de fonds d'investissement dans les énergies renouvelables, etc.

1,3 Md€

DE FINANCEMENTS DÉDIÉS
PAR BPIFRANCE AUX ENTREPRISES
FRANÇAISES DE LA TEE EN 2015

UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AUTONOME EN ÉNERGIE

Développée par Egis et ses partenaires, Wind-it est une solution de génération d'énergies renouvelables qui intègre des éoliennes à axe vertical à l'intérieur du pylône d'une tour de télécommunications. Dotée de dimensions adaptables, cette solution est capable d'accueillir jusqu'à cinq éoliennes par pylône et de produire jusqu'à 5 kWh par turbine. Elle a été conçue pour les pays en développement, plus particulièrement en Afrique. Wind-it a remporté le prix Industrie et Conseil en Technologie au Grand Prix National de l'Ingénierie 2015.

SOUTENIR LES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE VERTE

Au service de la compétitivité des entreprises, **Bpifrance** renforce ses interventions en direction de la filière TEE. Les aides et prêts de soutien à l'innovation ont atteint près de 90 M€, tandis que 970 M€ de crédits ont été accordés en 2015 en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (en progression de 39% par rapport à 2014). 200 M€ d'investissements en fonds propres, directs ou via des fonds partenaires, ont par ailleurs été mobilisés en 2015.

Bpifrance poursuit ses interventions en direction des entreprises du secteur du bois, notamment à travers deux outils : le Fonds Bois 2 qui vise des opérations de capital-développement et de capital-transmission des industries de la transformation du bois, et le prêt participatif « Bois », destiné aux PME de la filière bois de plus de trois ans.

UN FONDS POUR LES ENTREPRISES DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT

En 2015, Bpifrance a investi 20 M€ dans le Fonds Bois 2, qui a vocation à contribuer au développement des entreprises du secteur afin de faire émerger un tissu de PME de taille suffisante pour structurer la filière et répondre à la demande en produits bois. Il succède ainsi au Fonds Bois 1, également géré par Bpifrance, qui a permis plus de 150 M€ d'investissements productifs dans la filière en 4 ans.

PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE

Plus d'un Français sur deux vivant en dehors des centres-villes, la mobilité durable est un enjeu majeur de la transition écologique et énergétique des territoires. Elle constitue également un facteur essentiel de la compétitivité, de l'attractivité et de la cohésion sociale des territoires.

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne les territoires dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable. Acteur majeur du transport collectif, il est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la mobilité, du conseil en ingénierie à la distribution, en passant par le financement et l'exploitation des infrastructures.

Les axes prioritaires du Groupe pour agir en faveur de la mobilité durable sont le développement des modes de transport collectif, l'intégration des enjeux d'aménagement du territoire dans ses offres par le développement de nouvelles formes de mobilité, et l'accompagnement de la transformation numérique du secteur de la mobilité.

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉ

Le transport public de voyageurs agit positivement au sein d'un territoire en réduisant la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et celles de gaz polluants locaux par voyageur transporté. Afin d'encourager le report modal de la voiture privative vers les transports collectifs, leur efficacité et leur attractivité doivent être renforcées et de nouvelles formes de mobilité durable doivent être développées afin d'absorber les flux en augmentation tout en garantissant la fluidité des déplacements et le respect de l'environnement.

La Caisse des Dépôts investit dans des opérateurs, des infrastructures, ainsi que dans des espaces partagés (télécentres, espaces de coworking, etc.) permettant le développement de ces nouvelles formes de mobilité. Un prêt de 4 Md€ sur Fonds d'épargne a été accordé à la Société du Grand Paris pour financer le futur réseau de transport Grand Paris Express sur la période 2014-2020. En septembre 2015, une première tranche d'1 Md€ a été débloquée au titre de l'enveloppe contribuant à la TEE.



LA MOBILITÉ AU SERVICE DE LA VILLE DURABLE ET INTELLIGENTE

La Caisse des Dépôts et ses filiales se mobilisent pour créer et déployer de nouvelles formes de mobilité et des solutions techniques innovantes contribuant au développement de villes durables et intelligentes (solutions multimodales, modes partagés, électromobilité et bornes de rechargement, stationnement intelligent, péage positif, télécentres, etc.).
En 2015, elle a investi 3 M€ dans la plateforme d'éco-mobilité partagée MOPeasy (auto-partage, covoiturage local et réservation de charges de véhicules électriques).

En tant qu'opérateur responsable, engagé au service des collectivités, **Transdev** développe l'usage du transport public et des mobilités douces associées en proposant des solutions multimodales, intégrées ou à la demande, en aidant à l'extension et à l'optimisation des réseaux de transport de masse (tramways, trains, métros, etc.) et en innovant en termes d'expérience client ou de nouvelles mobilités. Sa filiale **Cityway** propose par exemple un calculateur d'itinéraires multimodal en temps réel.

Egis poursuit de son côté le développement de nouveaux services à la mobilité et soutient notamment deux évolutions : l'efficacité des micro-mobilités et des derniers kilomètres, ainsi que le traitement des transports comme des systèmes interdépendants.

THE NEW MOTION

En 2015, Egis est devenue actionnaire de The New Motion, l'un des principaux gestionnaires européens de bornes de recharge pour véhicules électriques, qui vient d'ouvrir une filiale en France. Cet investissement va ainsi permettre aux détenteurs de cette carte unique de paiement d'accéder à un réseau de plus de 20 000 points de recharge.

SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Afin d'accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de politiques de mobilité respectueuses du cadre de vie des citoyens, de leur santé et de l'environnement, **Transdev** œuvre continuellement à réduire les impacts environnementaux directs de sa flotte de véhicules et à y augmenter la part de véhicules propres.

56 %
DE VÉHICULES PROPRES
DANS LA FLOTTE FRANÇAISE
DE TRANSDEV EN 2015

En lien avec les collectivités locales, Transdev renouvelle progressivement sa flotte en faveur de véhicules dotés des meilleures normes européennes (Euro 5 et Euro 6) afin de réduire les émissions de gaz polluants locaux.

Le groupe travaille par ailleurs à diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de sa flotte, à travers des programmes d'action adaptés à chaque pays et portant sur le matériel, la conduite, le management des activités, les stratégies d'exploitation, etc. Un programme de suivi de l'efficacité énergétique de la flotte a été mis en place afin de réduire les consommations de carburant et l'énergie de traction.

D'autres mesures sont mises en œuvre, comme le développement de bus électriques, domaine dans lequel Transdev est en pointe grâce à son « Living lab » international, des programmes d'éco-conduite (plus de 6 000 systèmes d'aide à la maîtrise de la consommation installés dans le monde) et l'optimisation des infrastructures (dépôts producteurs d'énergie ou labellisés HQE, etc.).

3,5 milliards
DE PASSAGERS TRANSPORTÉS
PAR TRANSDEV EN 2015

22
RÉSEAUX DE TRAMWAY
EXPLOITÉS PAR TRANSDEV
DANS LE MONDE

S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le groupe Caisse des Dépôts fédère ses compétences dans l'ingénierie et les services pour renforcer ses offres au service d'un aménagement durable des territoires. Il mobilise également ses capacités de financement en faveur de l'adaptation de ces derniers aux conséquences du changement climatique. Lui-même opérateur d'infrastructures, il intègre par ailleurs les effets du changement climatique dans ses processus d'exploitation.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE D'INGÉNIEURIE

Véritable ensemble, pivot de l'ingénierie technique, juridique et financière, le Groupe assiste les acteurs locaux dans le montage et la gestion de leurs projets d'investissements. Il joue un rôle de conseil et apporte son expertise auprès des collectivités locales sur les questions énergétiques pour leur permettre de retenir des options utiles au développement immédiat de leur territoire et contribuant aux objectifs nationaux en matière d'énergie et de climat.

Société d'ingénierie et de conseil, **Egis** se positionne sur la prise en compte des changements climatiques dans l'aménagement du territoire. Le groupe dispose d'une offre étendue en gestion des risques climatiques (inondations notamment), amélioration de la résilience urbaine et conseil en adaptation au changement climatique.

AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE URBAINE

Développé par Egis, ROSAU est un système d'information géographique (SIG) dédié à l'amélioration de la résilience urbaine. Il aide à l'identification et à l'évaluation des interdépendances des services urbains afin d'identifier les effets dominos possibles entre les réseaux d'électricité, d'eau, de télécommunications, de transports, etc. Cette évaluation et l'identification des solutions qui en découlent est menée en collaboration avec les acteurs de la ville afin de permettre une gestion intégrée des risques.

De son côté, la **SCET** accompagne les acteurs locaux dans l'adaptation des modèles de financement aux évolutions de l'aménagement, la création de dispositifs et d'opérateurs pour la production et la distribution d'énergies renouvelables ainsi que la rénovation énergétique, l'accompagnement des entreprises publiques locales (EPL), bailleurs et collectivités dans la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

FAVORISER LES TERRITOIRES DURABLES

Le groupe Caisse des Dépôts intervient dans la conception, le financement et l'exploitation des infrastructures et des équipements des collectivités territoriales. Ces projets d'infrastructures durables sont éligibles à l'enveloppe de 5 Md€ de prêts « croissance verte ». Depuis sa mise en place en automne 2014, cette enveloppe a fait l'objet de 2,4 Md€ d'engagements et de 1,9 Md€ de signatures. Elle a été élargie en novembre 2015 aux projets d'eau potable et d'assainissement ainsi que d'aménagements en faveur de la biodiversité.

PRÊTS « CROISSANCE VERTE »

Les prêts « croissance verte » sont destinés à financer sur Fonds d'épargne des projets du secteur public en faveur de la TEE dans les domaines de la réhabilitation des bâtiments, de la mobilité durable et des énergies renouvelables. Ils sont consentis au taux du livret A et pour des durées très longues (20 à 40 ans).

1,7 Md€
DE PRÊTS « CROISSANCE VERTE »
SIGNÉS EN 2015

Pour minimiser la charge d'investissement des seules collectivités, le Groupe investit également en fonds propres dans les projets de mobilité structurants pour les territoires. Il fait ainsi partie du consortium LISEA, qui a remporté la concession de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique. D'une longueur de 340 km, celle-ci permettra, à partir de 2017, de relier Bordeaux à Paris en 2h05.

ADAPTER LES ACTIVITÉS AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'activité d'investissement dans les infrastructures de la Caisse des Dépôts est exposée aux risques liés au changement climatique sur le long terme. Dans le cas de nouveaux projets, la résilience de l'infrastructure est pensée dès la phase de conception. Dans le cas d'infrastructures matures, des dépenses peuvent être engagées pour les adapter aux changements climatiques ou à l'évolution des normes. Les nouveaux investissements sont également orientés vers des projets bas-carbone.

Pour les filiales immobilières du Groupe, **Icade** et le **groupe SNI**, les principales conséquences du changement climatique sont l'accroissement des températures, notamment en été, l'augmentation des risques naturels (inondations)

et la raréfaction des ressources en eau. L'intégration des meilleurs standards environnementaux leur permet d'en limiter les impacts sur les bâtiments et leurs occupants, et de conserver un patrimoine attractif.

La **Société Forestière** intègre aussi les risques induits par le changement climatique dans la gestion de son patrimoine forestier, notamment la multiplication d'épisodes climatiques extrêmes, par la mise en œuvre de mesures spécifiques. Ainsi, fin 2015, 26% des forêts gérées étaient couvertes par des plans simples de gestion (PSG), dont la totalité a été agréée par l'administration en charge des forêts.

Dans le cadre de l'exploitation de ses réseaux, **Transdev** prend des dispositions en fonction des risques locaux (tempêtes, inondations, etc.). A la Nouvelle Orléans, par exemple, le réseau fait partie d'un dispositif d'évacuation du public, avec un système d'alerte et d'information adapté.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE NATUREL

La stratégie « biodiversité » du groupe Caisse des Dépôts, validée début 2015, poursuit deux ambitions : intégrer la biodiversité dans les activités du Groupe et tendre vers une trajectoire à biodiversité positive ; contribuer à la transition écologique des entreprises et des territoires. Un plan d'action dédié a été lancé en 2015, en articulation avec la stratégie TEE du Groupe.

Au premier rang de son action se trouve **CDC Biodiversité**, filiale du Groupe dont le cœur de métier est de préserver et de développer la biodiversité, par ses activités opérationnelles ou par la recherche. Son premier levier est d'assister les maîtres d'ouvrage, publics et privés, dans leurs actions de compensation, notamment en prenant en charge l'ensemble de leurs obligations.

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA BIODIVERSITÉ

Initiative de la Caisse des Dépôts pilotée et gérée par CDC Biodiversité, la Mission Économie de la Biodiversité a pour objectif de créer et d'expérimenter des outils innovants afin de concilier développement économique et préservation de la biodiversité.



Site internet de la MEB
www.mission-economie-biodiversite.com

En 2015, environ 2 200 hectares ont fait l'objet d'une action de compensation environnementale, dont 60% de milieux ouverts (steppes, prairies, marais, tourbières, etc.) et 40% de boisements. Sur ces terrains, CDC Biodiversité réalise des plans de gestion, préalables à la réalisation de travaux de restauration puis d'entretien. Par ailleurs, elle poursuit ses travaux de recherche sur le Paiement pour Préservation des Services éco-systémiques ainsi que sur les différentes applications de la biodiversité : dans les entreprises, en ville, dans les territoires, etc.

NATURE 2050

A l'occasion de la COP21, CDC Biodiversité a présenté Nature 2050. Ce programme d'action, qui sera lancé en 2016 en partenariat avec le monde scientifique et les grandes associations de protection de la nature, vise à restaurer la biodiversité et à adapter les territoires au changement climatique. Il repose sur l'engagement volontaire des acteurs économiques publics ou privés à agir au-delà de leurs obligations réglementaires, permettant ainsi de mobiliser dans les territoires où ils interviennent des financements complémentaires.

2 200

HECTARES SÉCURISÉS
PAR DES OPÉRATIONS DE COMPENSATION
ENVIRONNEMENTALE

GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS

La **Société Forestière**, filiale spécialisée du Groupe, assure la gestion de 270 000 hectares de forêts, représentant les actifs forestiers de la majorité des investisseurs institutionnels français – banques, compagnies d'assurances – et d'un nombre croissant de groupements forestiers et de propriétaires privés. Elle assure notamment l'exploitation des massifs des deux plus grands propriétaires privés que sont la Caisse des Dépôts et CNP Assurances (plus de 100 000 hectares). Ce sont autant de territoires non constructibles et non artificialisables.

L'activité de gestion forestière a à la fois des impacts positifs (bois morts en forêt, préservation des zones humides) et négatifs (passage d'engins lourds en forêt, travaux d'entretiens de plantation). La Société Forestière développe une gestion spécifique des ripisylves⁵ forestières et des milieux particulièrement sensibles pour maintenir la faune et la flore autochtones.

La gestion forestière mise en œuvre par la Société Forestière est certifiée. Les propriétaires institutionnels (dont le groupe Caisse des Dépôts) adhèrent par ailleurs à la

certification PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification*), ce qui garantit le caractère durable de la gestion, notamment en matière de biodiversité. En 2015, la Société Forestière a notamment procédé au comptage ornithologique et à la mise en place de nichoirs pour des rapaces protégés dans la forêt de la Gaudinière.

À l'international, le groupe Caixa Seguradora, filiale de **CNP Assurances** située au Brésil, soutient des opérations de reforestation favorisant la protection de la biodiversité et des ressources en eau ainsi que la conservation des sols.

RÉDUIRE LES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

En raison de l'exploitation d'équipements liés à son activité et de la proximité de ses sites avec des zones protégées ou des parcs naturels, la biodiversité constitue l'un des trois enjeux environnementaux majeurs de la **Compagnie des Alpes**. Un ensemble de démarches et d'actions locales visant à une cohabitation des activités et à la protection de la biodiversité a ainsi été initié de part et d'autre dans le groupe, comme le développement d'observatoires naturels. Au nombre de 9 fin 2015, ces derniers permettent de suivre les impacts des activités d'exploitation et de développement sur toutes les composantes de l'environnement. Ils contribuent à l'analyse des mesures de réparation et de compensation engagées lors de projets d'aménagement, mais aussi à une meilleure planification des travaux en fonction des zones d'habitat ou des périodes de reproduction.

Les domaines skiables participent à la protection de la biodiversité par l'affichage des zones protégées sur le plan des pistes, la création de corridors hors-pistes permettant de canaliser les skieurs, la diminution progressive du nombre de remontées mécaniques et de lignes électriques aériennes, et la sensibilisation de leur clientèle à ce sujet.

Les parcs de loisirs bénéficient aussi d'un environnement naturel qu'ils mettent en valeur pour leurs visiteurs à travers des parcours pédagogiques. En moyenne, plus d'un tiers de leurs sites est conservé à l'état naturel (forêt, marais ou sable), la surface bétonnée ne représentant que 16% de leur surface totale. Certains parcs de loisirs ont également mis en place des partenariats avec des agriculteurs ou des conservatoires naturels, tandis que les parcs animaliers participent à la sauvegarde et à la recherche sur les espèces menacées.

270 000

HECTARES
DE FORÊTS GÉRÉS DURABLEMENT

Depuis 2014, **Icade** entreprend de nombreuses actions en faveur de la biodiversité. Avec CDC Biodiversité, elle a mis en place un outil permettant de mesurer les principaux impacts

⁵ Formations végétales qui se développent sur les rives d'un cours ou d'un plan d'eau.

de ses activités sur les services écosystémiques, ainsi que sa dépendance à ces activités. L'analyse réalisée a conduit au lancement d'un plan d'actions étendu. Icade a par ailleurs fait évaluer par un écologue la performance en matière de biodiversité de 25% de la surface de ses parcs afin de déterminer des actions d'amélioration. En 2015, l'entreprise a obtenu le label EcoJardin pour trois de ses parcs, soit 40% de ses surfaces. De nouveaux engagements ont été pris pour 2016-2020 : atteindre 25% du patrimoine et des nouvelles constructions en biodiversité positive en 2020, réaliser des diagnostics de biodiversité sur 100% des nouvelles opérations dès 2016, étendre le label EcoJardin sur trois nouveaux parcs en 2016, rédiger un guide des bonnes pratiques en 2016 et intégrer le respect de la biodiversité dans les achats en 2016.

Le **groupe SNI** a mis en place un indicateur spécifique de mesure de l'étalement urbain, utilisé pour tous les projets neufs. L'analyse de cet indicateur montre que 98% des projets réalisés en 2015 ont un impact nul ou faible. Grâce à deux outils opérationnels, le Groupe prend également en compte la biodiversité dans la gestion de son patrimoine, grâce à la cartographie du patrimoine situé à proximité des zones protégées, la réalisation d'un guide pour l'aménagement durable des espaces extérieurs et la mise en place d'un contrat de gestion différenciée des espaces verts.

14% de ses sites étant situés dans ou près de zones géographiques sensibles, **Transdev** a accompagné le développement du programme « Nature 2050 » dont il est l'un des premiers contributeurs. Lancé en France, ce dernier permet de co-financer des actions en faveur de la biodiversité au niveau des réseaux et du Groupe. Sa filiale **TRAN-SAMO** intervient par ailleurs en conseil dans l'application de la réglementation pour la biodiversité dans le cadre de la construction d'infrastructures de tramways. 5% de ses contrats comportent actuellement une clause sur la protection ou la restauration de la biodiversité.

Egis dispose d'une offre étendue en matière de gestion, de préservation et d'augmentation de la biodiversité terrestre et marine, ainsi que des compétences en paysage. Son offre en ingénierie intègre notamment les objectifs et les moyens pour éviter, réduire et compenser les impacts sur la biodiversité. Le dispositif de franchissement temporaire en phase de chantier pour les chiroptères, mis en œuvre sur le partenariat public-privé de Troissereux, a notamment reçu le prix Iddrim 2015 de « l'initiative astucieuse ». En 2015, dans le cadre de la stratégie Biodiversité du groupe Caisse des Dépôts, Egis a mis en œuvre un plan d'actions dédié.

Enfin, le **SCET** accompagne ses clients en expertise foncière pour satisfaire la législation en matière de protection de la biodiversité en mettant en œuvre, pour le compte des maîtres d'ouvrage, des mesures compensatoires et en assurant l'interface avec les institutions représentatives du monde agricole et les gestionnaires d'espaces naturels.

DES CRITÈRES DE FINANCEMENT PLUS EXIGEANTS

En 2015, la Caisse des Dépôts a co-financé, en partenariat avec l'USH (Union Sociale pour l'Habitat), un guide technique destiné aux bailleurs sociaux pour les aider à mieux prendre en considération les enjeux de la biodiversité dans toutes leurs opérations de construction ou de réhabilitation. Ce guide sera diffusé en 2016.

Concernant ses activités d'investissement, l'Établissement public dispose d'un outil de cotation d'intérêt général des projets, en cours de refonte, qui intégrera des critères liés à la biodiversité. Pour les investissements dans les infrastructures, la méthodologie prônée est celle de l'ERC (Eviter/Réduire/Compenser). La conception des projets cherche ainsi à limiter les impacts négatifs (éviter de zones sensibles) et des mesures complémentaires sont prises pour les réduire (murs anti-bruits, ponts pour la faune). Dans le cas d'infrastructures matures, la compensation passe notamment par la création d'espaces verts et d'aménagements urbains (tramways, autoroutes, etc.)

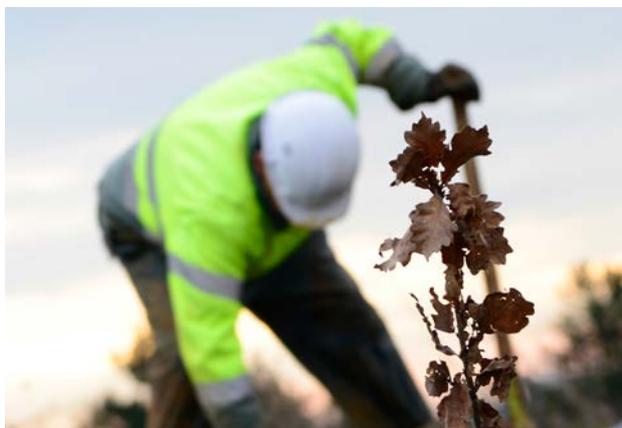
LIGNE À GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE

Dans le cadre de la construction de la LGV devant relier Paris et Bordeaux, un plan de contrôle des exigences environnementales sur le chantier a été réalisé, notamment en matière de préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore. La Fondation LISEA Biodiversité a également été créée afin de financer plus de 1,4 M€ de projets de proximité tout au long du parcours de la LGV.

Du fait de l'impact indirect sur la biodiversité des entreprises financées et accompagnées par **Bpifrance**, cette dernière veille au respect des réglementations en vigueur pour la construction d'immeubles notamment. Concernant **Qualium Investissement**, la politique d'investissement de son dernier fonds, levé en 2011, prévoit l'exclusion des entreprises ayant un impact négatif important sur l'environnement, notamment en matière de biodiversité.



Supplément « ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE »



2. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS TERRITORIALE, NUMÉRIQUE, DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS S'EST DONNÉ L'AMBITION D'ÊTRE UN OPÉRATEUR MAJEUR DES GRANDES TRANSITIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE QUE SONT, OUTRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE), LA TRANSITION NUMÉRIQUE, LA TRANSITION TERRITORIALE AINSI QUE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE. DANS UN CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE CONTRAINT, ET POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ, IL RENFORCE SES INTERVENTIONS AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX ET DES ENTREPRISES, ET APORTE DES RÉPONSES AUX ENJEUX IMMÉDIATS DE COHÉSION SOCIALE, DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DE CROISSANCE, DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME.

UN GROUPE MOBILISÉ EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE, DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA CROISSANCE

EN 2015...

– DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES –

CAISSE DES DÉPÔTS

3,9 Md€

DE PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE
EN FAVEUR DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

134 000

LOGEMENTS OU PLACES D'HÉBERGEMENT FINANCÉS
SUR FONDS D'ÉPARGNE

750 KM

DE LGV⁶ FINANCÉS SUR FONDS D'ÉPARGNE
DEPUIS 2009

800 M€

INVESTIS DANS LE SECTEUR DU TOURISME
DEPUIS 2000

COMPAGNIE DES ALPES

24

DOMAINES SKIABLES ET
PARCS DE LOISIRS EXPLOITÉS

TRANSDEV

13

MODES DE TRANSPORT
DIFFÉRENTS OPÉRÉS

⁶ Ligne à grande vitesse

— SOUTIEN À LA CROISSANCE
ET AUX ENTREPRISES —

6,5 MD€

D'INVESTISSEMENTS BRUTS CONSACRÉS
PAR LE GROUPE AUX ENTREPRISES EN 2015

CAISSE DES DÉPÔTS

100 M€

DE FINANCEMENTS EN FAVEUR
DES ENTREPRISES DE L'ESS⁷

89 000

EMPLOIS MAINTENUS OU CRÉÉS GRÂCE
AUX RÉSEAUX SOUTENUS
PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS

9 500

PRÊTS ACCORDÉS
À DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI
SOUHAITANT CRÉER LEUR ENTREPRISE

BPIFRANCE

5,7 MD€

INVESTIS EN CUMULÉ
DANS L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

1 ETI⁸ sur 2

FINANCÉE

— COHÉSION SOCIALE —

CAISSE DES DÉPÔTS

1

RETRAITE SUR 5 EN FRANCE
EST GÉRÉE PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS

1/3

LOGEMENTS CONSTRUITS EN FRANCE
= LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS
SUR FONDS D'ÉPARGNE

2

EMPLOIS CRÉÉS POUR
1 LOGEMENT CONSTRUIT

1 400 000

CLIENTS DESSERVIS
PAR LES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE
FINANCÉS

CNP ASSURANCES

36 000 000

ASSURÉS EN PREVOYANCE ET
PROTECTION DANS LE MONDE

ICADE ET GROUPE SNI

> 1 900

LOGEMENTS CONSTRUITS POUR LES ÉTUDIANTS
ET LES JEUNES TRAVAILLEURS

TRANSDEV

3 500 000 000

PASSAGERS TRANSPORTÉS

⁷ Economie sociale et solidaire - ⁸Entreprise de taille intermédiaire

TRANSITION TERRITORIALE

Dans un contexte de recomposition territoriale et de réaffectation des ressources budgétaires, le groupe Caisse des Dépôts renforce ses interventions auprès des acteurs locaux avec pour ambition de redevenir la « Caisse des Dépôts des territoires ».

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

L'action du groupe Caisse des Dépôts envers les collectivités locales repose sur trois grandes modalités d'intervention : les **prêts sur Fonds d'épargne**, l'**investissement en fonds propres**, ainsi que le **conseil en ingénierie** technique, juridique et financière.

MOBILISER LES FONDS D'ÉPARGNE EN FAVEUR DES PROJETS D'ÉQUIPEMENT

Gestionnaire de l'épargne réglementée pour le compte de l'État (Livret A et LDD notamment), la Caisse des Dépôts accompagne sous forme de prêts le financement de projets prioritaires pour le développement des territoires. En 2015, 3,9 Md€ de nouveaux prêts ont été signés en faveur de projets du secteur public local, en hausse de 8% par rapport à 2014.

DES PRÊTS POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

La Caisse des Dépôts s'est vu confier en 2013 la mise en œuvre jusqu'en 2017 d'une enveloppe de 20 Md€ de prêts sur Fonds d'épargne en faveur des projets d'équipements des collectivités locales. Ces prêts de longue durée (20 à 40 ans) sont ouverts à tous les acteurs du secteur public local. Ils ont été mis en place pour répondre aux attentes de ces derniers dans les domaines des transports, des bâtiments et équipements publics, de l'enseignement, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et de l'environnement. La consommation de cette enveloppe s'est accélérée avec la mise à disposition de l'enveloppe de prêts « croissance verte » de 5 Md€ pour les projets contribuant à la TEE. Une nouvelle sous-enveloppe de 1,5 Md€ de prêts à taux zéro sur la période 2016-2017 a par ailleurs été créée en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics.

En 2015, la Caisse des Dépôts a également financé les projets d'infrastructures durables des collectivités à hauteur d'environ 11,5 Md€, dont 7 Md€ dédiés aux infrastructures de transport (ferroviaires et transports collectifs en site propre).

3,9Md€

DE PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE
ACCORDÉS AU SECTEUR PUBLIC LOCAL
EN 2015

INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES

Pour répondre aux besoins en infrastructures et générer un effet de levier auprès des investisseurs privés, le groupe Caisse des Dépôts se mobilise en faveur de la relance des projets d'infrastructures, via l'investissement en fonds propres dans des projets locaux et le développement de ses compétences en conseil et en ingénierie.

À fin 2015, le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un portefeuille d'actifs d'environ 3,5 Md€ en valeur nette, pour des infrastructures dans les secteurs du numérique, de l'environnement, des énergies renouvelables et du transport collectif. Bien que de grande ampleur, ces infrastructures comportent une forte dimension régionale ou locale.

750 km

DE LGV FINANCÉS
SUR FONDS D'ÉPARGNE DEPUIS 2009

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Au-delà du volet financier, le groupe Caisse des Dépôts met toutes ses expertises au service des projets d'investissements des collectivités locales, afin de les accompagner dans la conception, le financement et l'exploitation de leurs équipements. En 2015, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une direction du réseau et des territoires qui constitue un échelon renforcé de mutualisation de compétences et de prestations pour le compte de son réseau de 16 directions régionales.

Egis réalise pour le compte d'acteurs publics et privés des missions d'aménagement du territoire. Elle dispose par ailleurs d'une entité spécialisée en conseil dans le domaine de l'aide publique au développement (APD) depuis 1950 et d'un organisme de formation qui propose des formations à la carte ou sur catalogue sur les thématiques du renforcement des capacités locales.

La SCET accompagne les entreprises publiques locales (EPL) dans la structuration de montages juridiques et financiers innovants, combinant capitaux publics et privés, et propose également des prestations d'appui au management territorial et au développement de projets. Elle intervient auprès d'un réseau de 270 EPL dans les secteurs historiques de l'aménagement, de l'urbanisme et du logement, ainsi que dans les domaines de l'environnement, du tourisme, de la mobilité et de l'énergie.

UNE MOBILISATION DES PARTENAIRES EUROPÉENS ET ÉTRANGERS

Pour amplifier ses interventions et attirer les capitaux étrangers au service des projets et entreprises françaises, la Caisse des Dépôts s'appuie sur ses partenaires européens et étrangers, comme la Banque européenne d'investissement (BEI) ou l'Association européenne des investisseurs de long terme (AEILT). Fin 2015, elle a notamment noué un partenariat financier avec la BEI en faveur des projets d'investissement des collectivités locales de taille modeste. Une ligne de financement de 2 Md€ a ainsi été mise en place pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments, de réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que de logement social.

Cette mobilisation est complétée par l'action du **groupe SNI**. Acteur majeur de la politique du logement en France, il gère un parc de plus de 345 000 unités dont une majorité de logements sociaux. En 2015, il a notamment poursuivi la mise en œuvre du « plan de relance » en faveur du logement intermédiaire, qui doit permettre la construction de 35 000 logements supplémentaires d'ici 2020, ce qui représente une capacité d'investissement exceptionnelle de 6,3 Md€. Au total, en 2015, près de 11 000 logements sociaux, intermédiaires et libres ont été livrés et davantage ont été mis en chantier. En 2015, 10 307 logements intermédiaires ont été commandés dans les zones les plus tendues, soit 800 chantiers pour un montant de 1,5 Md€.

1 300

LOGEMENTS SOCIAUX
RÉNOVÉS PAR JOUR GRÂCE
AUX FONDS D'ÉPARGNE

RELANCER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Le groupe Caisse des Dépôts mobilise tous ses moyens aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs de l'habitat pour accélérer la production de nouveaux logements, rénover et réhabiliter le parc existant (voir « Transition écologique et énergétique ») et répondre aux besoins des populations spécifiques (voir « Transition démographique et sociale »).

134 000

LOGEMENTS OU PLACES D'HÉBERGEMENT
CONSTRUITS OU ACQUIS FINANCÉS
SUR FONDS D'ÉPARGNE

La Caisse des Dépôts propose à l'ensemble des organismes de logements sociaux des prêts de long terme, d'une durée de 20 à 60 ans. En 2015, ces prêts ont atteint le niveau record de 17,2 Md€ et la construction ou l'acquisition de 134 000 logements sociaux a été financée. Afin de maintenir cette dynamique, elle a défini un plan d'action spécifique visant à accélérer les constructions dans les zones où la pénurie de logements est la plus importante.

+ de 345 000

LOGEMENTS
GÉRÉS PAR LA SNI

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le groupe Caisse des Dépôts œuvre au quotidien en faveur du développement économique des territoires et contribue à renforcer leur attractivité. Il inscrit pour cela son action au niveau régional, intervient en cohérence avec les stratégies de développement local des collectivités et accompagne chacune d'entre elles, des petites communes aux grandes métropoles.

700 M€

DE PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE
EN FAVEUR DES PROJETS URBAINS ET
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

AMÉLIORER L'OFFRE TOURISTIQUE

Acteur historique du tourisme en France, le groupe Caisse des Dépôts a participé à l'aménagement des principales stations de ski et des stations du littoral ainsi qu'au financement de grands équipements. Il continue à jouer un rôle essentiel d'exploitant et de conseil en s'appuyant sur ses filiales spécialisées, la **Compagnie des Alpes**, la **SCET** et **Transdev**.

Implantés au cœur des territoires, les sites du groupe Compagnie des Alpes contribuent au développement économique régional. Les domaines skiables participent notamment à l'entretien, au développement et à la promotion des stations et s'efforcent en hiver de garantir l'accessibilité aux pistes le plus longtemps possible. En été, ils participent au développement des activités de VTT et de tourisme pédestre. Les Parcs de loisirs sont de leur côté impliqués dans les structures touristiques régionales comme les Offices de Tourisme.

Par ailleurs, le groupe Caisse des Dépôts soutient les projets locaux des collectivités en faveur du développement d'activités économiques viables et de la création d'emplois non délocalisables. Il investit par ailleurs directement ou indirectement dans des sociétés d'économie mixte dédiées au tourisme. En 2015, **Bpifrance** a notamment mobilisé 446 M€ de capitaux, aides à l'innovation et prêts de développement pour le secteur.

La Caisse des Dépôts contribue également au développement des capacités d'hébergement touristiques. En 2013, elle a lancé avec la Compagnie des Alpes et des partenaires régionaux la Foncière Rénovation Montagne, dont l'objectif est d'acquérir, rénover et remettre sur le marché locatif près de 2 500 lits inoccupés. Elle est par ailleurs à l'origine de la création de la Foncière Hôtelière des Alpes qui vise à financer, par effet de levier, la création de 1 500 à 2 000 lits supplémentaires sur 5 ans.

700 M€

INVESTIS

DANS LE SECTEUR DU TOURISME
DEPUIS 2000 GRÂCE À L'ACTION
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Enfin, en tant qu'acteur de la cohésion sociale, le Groupe contribue au développement d'une offre qui couvre l'ensemble des populations. Il soutient ainsi le secteur du tourisme social à travers l'action du fonds Tourisme Social Investissement (TSI) et investit en fonds propres, aux côtés d'opérateurs spécialisés, dans des projets locaux mettant à disposition des familles à revenus modestes des infrastructures et des prestations de qualité.

FRANCE DÉVELOPPEMENT TOURISME

En 2015, le groupe Caisse des Dépôts s'est mobilisé autour d'une initiative d'ampleur, le lancement de la plateforme France Développement Tourisme (FDT), dédiée à relancer l'investissement dans l'économie du tourisme. Dotée d'une capacité d'investissement d'environ 1 Md€ sur les 5 années à venir, celle-ci décline son action en trois volets : l'accroissement des capacités d'hébergement pour les loisirs, l'investissement dans les équipements touristiques des territoires et le soutien aux entreprises françaises du secteur.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Le soutien aux entreprises est au centre des priorités du groupe Caisse des Dépôts. Avec **Bpifrance**, le Groupe dispose d'un instrument puissant pour accompagner leur développement, préparer la compétitivité de demain et stimuler

l'écosystème entrepreneurial au cœur des territoires pour maintenir ou créer des emplois.

FINANCER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

Le groupe Caisse des Dépôts apporte aux entreprises les solutions de financement nécessaires à leur développement, en prêt et en investissement.

La Caisse des Dépôts soutient l'innovation et les secteurs d'avenir à travers les pôles de compétitivité et le dispositif des sociétés d'accélération de transfert de technologie (SAT), dont elle gère l'enveloppe de 900 M€ pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

Bpifrance joue un rôle contra-cyclique de financement de l'économie et agit notamment sur les segments les moins couverts par le marché. En 2015, la filiale a mobilisé 2 Md€ en prêts de développement, 1,3 Md€ de financements pour l'innovation et près d'1,8 Md€ d'investissements, dont 132 M€ de fonds propres à destination des PME. Dans le cadre du préfinancement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), elle a par ailleurs injecté 1 Md€ supplémentaire dans la trésorerie des entreprises en 2015.

Le Groupe agit également en faveur du développement international des entreprises françaises, avec notamment un volume croissant de prêts de développement à l'export par **Bpifrance**. **CDC International Capital** permet quant à elle d'accélérer le développement de ces entreprises en faisant entrer à leur capital, par son intermédiaire, des investisseurs étrangers et en participant au financement de leurs projets à l'étranger.

PRÉPARER LA COMPÉTITIVITÉ DE DEMAIN

Le groupe Caisse des Dépôts porte une attention particulière aux entreprises de taille intermédiaire (ETI). Regroupant les entreprises de 250 à 5 000 salariés réalisant un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 Md€, elles constituent le pilier de la compétitivité industrielle française et disposent d'un fort ancrage régional.

La Caisse des Dépôts initie des démarches innovantes pour renforcer le financement des PME et ETI. Après les fonds Nova (investissement dans des PME-ETI cotées) et Novo (acquisition de titres obligataires émis par des PME-ETI), elle a lancé en avril 2015 les fonds Novi 1 et Novi 2, dotés de 580 M€, qui financent la croissance et l'innovation des PME-ETI sur le long terme via des prêts obligataires et des investissements en fonds propres.

43

ENTREPRISES

ONT ÉTÉ FINANCÉES DANS LE CADRE DES
FONDS NOVO DEPUIS 2013

UNE GARANTIE EUROPÉENNE POUR LES PRÊTS AUX ETI FRANÇAISES INNOVANTES

Dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe (« plan Juncker »), le Fonds européen d'intégration (FEI) et Bpifrance ont signé en mai 2015 un accord de garantie visant à accroître les prêts aux PME et ETI innovantes en France. 420 M€ seront ainsi mobilisés d'ici 2017, dont 320 M€ de prêts Innovation et 100 M€ de prêts Amorçage Investissement.

+ 1,7 %
D'EFFECTIFS

DANS LES ENTREPRISES EN DÉVELOPPEMENT
ACCOMPAGNÉES PAR BPIFRANCE

Partenaire privilégié des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en France, Bpifrance gère notamment le fonds ETI 2020 de 3 Md€, dont l'objectif est d'accompagner sur le long terme les ETI à potentiel pour accélérer leur développement, renforcer leurs capacités d'innovation et favoriser leur développement à l'international.

UN PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DES PME

En 2015, Bpifrance a lancé l'Accélérateur PME, qui accompagnera pendant 24 mois à partir de 2016 le développement à l'international de 25 ETI à fort potentiel.

STIMULER L'ENTREPRENEURIAT ET L'ESS

La Caisse des Dépôts est un partenaire historique de l'économie sociale et solidaire (ESS), créatrice d'emplois non délocalisables et propice au développement de long terme des territoires. Son action en faveur de ce secteur se structure selon quatre axes : le développement de l'entrepreneuriat social, la promotion de l'épargne solidaire, la consolidation du secteur associatif et la structuration financière des entreprises d'insertion.

89 000

EMPLOIS ONT ÉTÉ MAINTENUS OU CRÉÉS
GRÂCE AUX RÉSEAUX SOUTENUS
PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS

Dans le cadre du PIA, elle gère notamment une enveloppe de 100 M€ dédiés au financement de l'ESS. Avec plus de 80 M€ engagés à fin 2015, elle se positionne comme un investisseur majeur du secteur et joue un effet de levier important auprès des investisseurs privés.

La Caisse des Dépôts soutient également les réseaux d'aide à la création d'entreprise, pour lesquels elle a investi 12,6 M€ dans des fonds de prêts d'honneur en 2015. Gestionnaire du dispositif Nacre, elle a par ailleurs accordé plus de 9 500 prêts à des personnes éloignées de l'emploi souhaitant créer leur entreprise, pour un total de 36,8 M€. Enfin, elle a créé en 2015 l'Agence France Entrepreneur (AFE) afin de développer l'activité économique et la création d'entreprises sur les territoires et notamment dans les quartiers prioritaires.

Ses actions sont complétées par celles de Bpifrance qui a mis en place le Fonds d'innovation sociale. Doté de 20 M€ sur deux ans, l'objectif de ce fonds est de financer sous forme d'avances remboursables des projets socialement innovants.

100 M€

DE PRÊTS DÉDIÉS
À L'ESS DANS LE CADRE DU PIA

TRANSITION NUMÉRIQUE

Moteur majeur de croissance et de développement, le numérique bouleverse en profondeur la société et l'économie. Le groupe Caisse des Dépôts a pour ambition d'accompagner le développement numérique des territoires ainsi que la transformation numérique des différents secteurs de l'économie dans lesquels il intervient.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

ÉQUIPER LES TERRITOIRES EN INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts accompagne l'État et les collectivités locales dans l'aménagement numérique des territoires. Elle apporte son expertise en matière d'ingénierie et de financement, et mobilise ses capacités financières.

Afin de déployer le très haut débit dans les territoires, la Caisse des Dépôts a investi près de 190 M€ en fonds propres dans 37 réseaux d'initiative publique (RIP). Elle a renforcé la couverture du territoire par la signature en 2015 et début 2016 de contrats en Alsace, en Ile-de-France ainsi que dans l'Aisne et le Calvados, et prévoit 150 M€ de nouveaux investissements d'ici 2020. La Caisse des Dépôts s'associe par ailleurs à la réflexion de l'Observatoire des entreprises intervenant dans les RIP pour mesurer l'impact de ses interventions dans ces réseaux.

151 M€ DE PRÊTS POUR LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT DANS LES TERRITOIRES EN 2015

Avec son offre de prêts sur Fonds d'épargne, elle contribue également à réduire la fracture numérique sur l'ensemble du territoire. En 2015, elle a notamment octroyé 273 M€ de prêts en faveur du déploiement du très haut débit. Ses actions sont complétées par le Fonds national pour la société numérique (FSN), dont elle assure le conventionnement et les versements financiers des projets dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Egis participe également à cet effort en réalisant des missions de maîtrise d'œuvre de conception et de suivi des travaux.

UN RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT DANS L'AISNE

Suite à un appel à candidature remporté par le groupement Axione/Bouygues Energies & Services, la Caisse des Dépôts a été sollicitée pour entrer au capital de la SAS AISNE THD, une société *ad hoc* dédiée à l'exécution d'une convention de délégation de travaux et de services publics pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation du futur réseau à très haut débit dans l'Aisne. À terme, ce réseau desservira 370 communes.

1,4 million DE CLIENTS DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE FINANCÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS

DÉPLOYER DES VILLES ET DES TERRITOIRES INTELLIGENTS ET DURABLES

Les initiatives dédiées à la « *smart city* » visent à améliorer la gestion des services urbains par l'utilisation des données et autres services numériques. Acteur historique de la ville aux côtés des territoires, le groupe Caisse des Dépôts a pour ambition de devenir le partenaire de référence des villes et territoires intelligents.

Le Groupe se positionne sur l'ensemble de la chaîne de valeur des projets urbains, en tant que concepteur, financeur et opérateur, et sur quasiment toutes les thématiques de la ville : infrastructures, mobilité, logement et immobilier d'entreprise, urbanisme et aménagement. Il s'appuie sur ces synergies et développe ses expertises afin de mettre en place une offre d'accompagnement d'amont en aval des territoires.

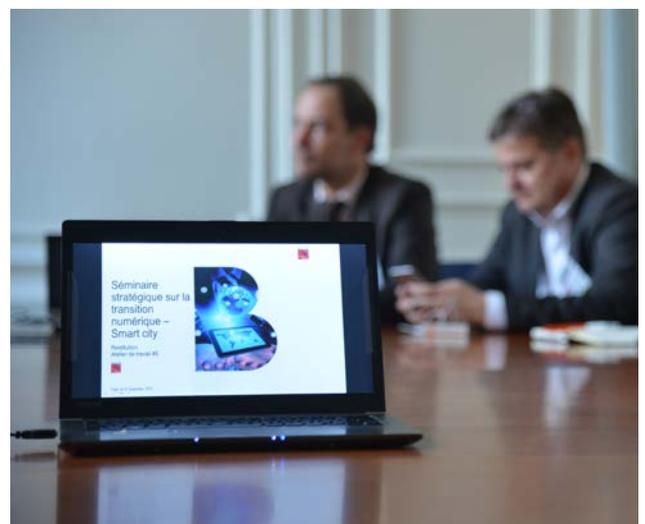
L'objectif est de construire des démarches innovantes qui permettent de mettre en avant les savoir-faire du Groupe et, plus largement, des entreprises françaises, en associant les collectivités, des entreprises et les citoyens.

PROGRAMME « VILLE DE DEMAIN » DU PIA

Dans le cadre du PIA « Ville de demain », l'État a confié en 2010 à la Caisse des Dépôts la gestion d'une enveloppe de 668 M€ destinée à soutenir l'investissement dans les villes. L'objectif est de faire émerger un nouveau modèle urbain, de favoriser l'évolution des usages et des pratiques en ville et de s'appuyer sur une approche intégrée et innovante des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat. Ce programme a pour vocation de financer des projets innovants, démonstrateurs et exemplaires de ce que sera la ville de demain. Il se décline aujourd'hui sur 31 territoires désignés par l'État dans le cadre de la démarche « Écocités ».

ACCÉLÉRER LA DIFFUSION DES NOUVEAUX USAGES

Afin de réduire la « fracture des usages », la Caisse des Dépôts a investi dès 2003 dans la généralisation des espaces numériques de travail (ENT) qui proposent des services dématérialisés, choisis, organisés et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire d'enseignement. Cette action s'intensifie aujourd'hui en direction de l'enseignement supérieur avec les schémas directeurs du numérique dans les universités, dont un guide des bonnes pratiques a été publié en 2014, et grâce à une expertise qui se développe dans le champ de l'enseignement à distance, tant en formation initiale qu'en formation continue.



LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA VILLE DURABLE ET INTELLIGENTE

La Caisse des Dépôts et ses filiales participent à la diffusion des technologies numériques dans les domaines de l'habitat et de la mobilité, enjeu majeur pour ces deux secteurs sur le plan économique, mais également environnemental et social.

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain Lyon Confluence, Icade développe Ynfluences Square, un programme immobilier de six bâtiments de logements placé sous le signe de l'ultraperformance environnementale.

Ce projet préfigure la ville intelligente, notamment en raison du rôle joué par la mutualisation des données et la domotique.

Des tablettes permettront notamment aux habitants de piloter leur consommation d'énergie, le système s'auto-adaptant selon leurs habitudes, réglant les stores, la luminosité et les lumières en fonction de leur présence.

En matière de mobilité, l'enjeu pour les collectivités est de concilier l'accroissement des flux de déplacements et le manque d'espaces aménageables qui freine le développement de l'offre de transport. Le groupe Caisse des Dépôts les accompagne ainsi dans l'optimisation de l'usage des modes de transport existants par des solutions exploitant et valorisant les données relatives à la mobilité. Cityway, filiale de Transdev, a notamment développé des calculateurs d'itinéraires intégrant toutes les informations de transport, y compris parking, vélo ou covoiturage.

Egis propose également Easytrip, une solution télématique qui facilite les déplacements et les paiements de ses clients grâce à un bouquet de services pratiques et adaptés.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Le développement de l'économie numérique constitue un autre axe d'intervention majeur du Groupe, qui soutient le secteur numérique et la transformation digitale des entreprises par le biais de Bpifrance.

En 2015, **Bpifrance** a investi près de 240 M€ dans l'économie numérique. Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), elle finance également les PME innovantes par le biais du Fonds Ambition Numérique, qui a investi en 2015 un total de 50 M€ dans le numérique dont 17,8 M€ dans 8 nouveaux investissements.

Au titre du PIA également et de la participation du groupe Caisse des Dépôts à l'initiative nationale « French Tech », Bpifrance est par ailleurs gestionnaire du fonds French Tech Accélération, destiné à financer en fonds propres des structures d'accélération de la création et de la croissance de *start-ups*. En 2015, le fonds a réalisé ses deux premiers investissements, pour un montant total de 1,6 M€.

Enfin, Bpifrance poursuit son soutien à la transition digitale des PME et des ETI grâce à une enveloppe de prêts de 2,1 Md€ sur la période 2015-2018.

À fin 2015

**BPIFRANCE A MOBILISÉ PLUS DE
5,5 MDE D'INVESTISSEMENTS EN CUMULÉ
ET A OCTROYÉ PRÈS DE
1,5 MDE DE PRÊTS DE DÉVELOPPEMENT
EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

PLACER LE DIGITAL AU SERVICE DE LA PROTECTION SOCIALE

Acteur historique de la gestion des retraites, la Caisse des Dépôts a développé pour ses affiliés une offre de services numériques. Elle met à leur disposition, par le biais d'un portail Internet adapté aux usages nomades (tablettes et *smartphones*), des services en ligne et des informations personnalisées en temps réel qui les guident dans les démarches liées à leur retraite.

Gestionnaire depuis janvier 2015 du Compte Personnel de Formation (CPF), la Caisse des Dépôts a été désignée en 2016 mandataire du Compte personnel d'activité (CPA). À son ouverture effective en janvier 2017, ce dispositif se matérialisera notamment par une plateforme numérique, qui donnera accès à un espace personnalisé permettant de consulter ses droits ainsi qu'à des services (voir chapitre « Transition démographique et sociale »).

UN SÉMINAIRE SUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Le 27 novembre 2015 s'est tenu à la Caisse des Dépôts un séminaire numérique, qui a réuni près de 200 cadres dirigeants du Groupe et personnalités extérieures. Après une matinée de tables-rondes, au cours desquelles plusieurs intervenants ont exposé les nouvelles pistes de développement offertes par la révolution numérique, les participants ont pris part à des ateliers de réflexion sur la digitalisation du Groupe. La journée s'est achevée sur une intervention de Pierre-René Lemas qui a présenté son projet pour la transition numérique du groupe Caisse des Dépôts.

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

En mobilisant ses ressources et expertises en faveur de la transition démographique et sociale, le groupe Caisse des Dépôts prend en compte les évolutions sociétales, économiques et territoriales induites par le vieillissement de la population, mais aussi les problématiques auxquelles la jeunesse fait face pour accéder à son autonomie. Si cette mobilisation vise à relier les enjeux immédiats à des perspectives de long terme, le Groupe agit au quotidien pour renforcer la cohésion sociale et favoriser le « mieux vivre ensemble ».

PRÉPARER DEMAIN

ASSURER TOUS LES AVENIRS

Le groupe Caisse des Dépôts propose, à chaque étape de la vie des personnes, des solutions adaptées à leurs besoins de financement, de protection, de prévoyance et de retraite. Il s'attache à concevoir des garanties utiles et accessibles à tous, en particulier pour les plus fragiles et les moins aisés.

Premier assureur de personnes en France, **CNP Assurances** propose avec ses partenaires distributeurs une gamme complète de solutions individuelles et développe des solutions sur mesure dédiées aux entreprises, collectivités territoriales, mutuelles et associations.

L'entreprise enrichit ses offres et développe des services de prévention ciblés pour s'adapter aux évolutions de la société. Elle veille également à proposer des offres adaptées aux besoins de tous ses assurés, y compris les plus fragiles. Un accord a ainsi été conclu avec ses partenaires distributeurs afin de proposer en France des produits dont les montants minimum de souscription sont faibles malgré le surcoût de gestion généré. En matière d'assurance-vie collective, elle permet également à chaque adhérent de contrat d'entreprise, d'association ou de collectivité de bénéficier d'une couverture identique à tarif unique grâce à la mutualisation inter-risques et intergénérationnelle.

36 millions
D'ASSURÉS EN PRÉVOYANCE
ET PROTECTION
DANS LE MONDE

AIDER LES ÉTUDIANTS, LES JEUNES ACTIFS ET LES POPULATIONS FRAGILISÉES À SE LOGER

Afin de répondre à l'importante demande de logements pour les jeunes tout en leur proposant des prix accessibles, le groupe Caisse des Dépôts investit directement dans des programmes immobiliers dédiés et développe une gamme de supports spécifiques pour contribuer à l'effort de construction.

La Caisse des Dépôts finance, par des prêts sur Fonds d'épargne essentiellement, la construction et la réhabilitation des établissements destinés à des étudiants et des jeunes travailleurs.

Les filiales immobilières du Groupe, **Icade** et le **groupe SNI**, se mobilisent également avec la construction en 2015 de 1 900 logements en faveur des étudiants et jeunes travailleurs.

21 500
ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS
LOGÉS AU SEIN DU GROUPE SNI

Le groupe Caisse des Dépôts agit également pour proposer des solutions aux populations les plus fragilisées : en rupture, en réinsertion, demandeurs d'asile, sans-abri ou vivant dans des logements insalubres, etc. Les Fonds d'épargne sont ainsi mobilisés pour financer l'hébergement d'urgence. Le groupe SNI participe également à cet effort en étant devenu, en juillet 2015, actionnaire majoritaire d'Adoma.

+ de 9 000
PLACES D'HÉBERGEMENT
POUR LES JEUNES FINANCÉES DANS LE CADRE DU PIA

AMÉLIORER L'ACCUEIL DES MIGRANTS ET DEMANDEURS D'ASILE

En 2015, le groupe SNI a augmenté sa participation dans le capital d'Adoma, opérateur du logement très social en France. Cet apport de près de 50 M€ dans le capital de la société d'économie mixte d'État va lui permettre d'améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants âgés et l'accueil des demandeurs d'asile. Il prévoit notamment la création de 10 000 places de résidences sociales pour les travailleurs migrants et de 10 000 places d'hébergement pour les publics précaires.

FAVORISER LA FORMATION DES JEUNES ET SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

La Caisse des Dépôts apporte son soutien à l'éducation et à la formation à travers le financement de la rénovation du patrimoine immobilier universitaire, de la transition numérique des établissements scolaires et de la formation professionnelle. Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), elle gère par ailleurs une enveloppe de 20 M€ sur 5 ans allouée au développement de l'entrepreneuriat des jeunes. Cette action est complétée par le volet « formation professionnelle en alternance » du PIA, doté de 450 M€, dont elle assure la gestion pour le compte de l'État.

Par ailleurs, forte de son statut historique de « tiers de confiance », notamment avec la gestion du Compte Professionnel de Formation (CPF) depuis janvier 2015, la Caisse des Dépôts s'est vu confier en 2016 la gestion du Compte Personnel d'Activité (CPA), dans le cadre du projet de loi Travail et à la suite de la proposition de services qu'elle a élaborée.

Créé par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, ce dispositif « rassemblera pour chaque personne, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, indépendamment de son statut, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel ».

La réussite de ce projet permettra de positionner encore davantage la Caisse des Dépôts comme opérateur de la protection sociale et de la formation professionnelle. Dispositif majeur en termes d'évolution sociale pour la France, son ouverture sera effective au 1^{er} janvier 2017.

FAVORISER LE « BIEN VEILLIR »

GÉRER LES PRESTATIONS SOCIALES ET LES RÉGIMES DE RETRAITE

Acteur historique des retraites, la Caisse des Dépôts gère à ce jour 48 mandats dont le Compte Personnel de Formation (CPF), qui concerne 23 millions de clients potentiels, ainsi que des régimes de retraite et des fonds de protection sociale. Ces derniers couvrent 7,5 millions d'actifs et 3,7 millions de pensionnés (1 retraité sur 5 en France).

La Caisse des Dépôts déploie également ses compétences dans le domaine de la solidarité : risques professionnels, fonds de compensation pour soutenir les personnes en situation de handicap, etc. Elle est ainsi gestionnaire du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui accompagne les employeurs publics par des financements et des partenariats dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses qui contribuent au changement de regard sur le handicap.

RÉPONDRE AUX BESOINS FINANCIERS DES SENIORS

Concernant les besoins de financement des personnes âgées, la Caisse des Dépôts a mis en place Certivia, un fonds de viager intermédiaire de 150 M€ qui vise à faciliter la mobilisation de liquidité du patrimoine immobilier et financier des seniors pour leur assurer un complément de revenu. À fin 2015, 40 logements ont ainsi été acquis par Certivia.

1 retraite sur 5
EN FRANCE EST GÉRÉE
PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN « INCLUSIFS »

Dans le cadre de projets d'aménagement urbain, le groupe Caisse des Dépôts apporte des solutions concrètes sur l'adaptation du cadre de vie des seniors. La Caisse des Dépôts privilégie notamment dans ses programmes la mixité fonctionnelle, c'est-à-dire la coexistence dans un quartier, un lotissement ou un immeuble d'habitats, de commerces, de services publics, etc. Elle veille par ailleurs à la bonne intégration des résidences pour personnes âgées dans le tissu urbain.

Egis a mis au point des référentiels architecturaux et techniques de construction pour les établissements d'hébergement spécialisés et propose des prestations de diagnostic social (adéquation entre logement, occupation et usage). La SCET impulse des démarches transversales, combinant habitat, transports et urbanisme, qui visent à intégrer les aînés au cœur des villes.

Transdev développe quant à elle des solutions de mobilité innovantes pour tous les âges, du transport à la demande (TAD) aux services de navettes électriques pour des déplacements de proximité en centre-ville.

ADAPTER L'HABITAT AU PARCOURS DE VIE

S'il est indispensable d'accroître l'offre de logements, cette augmentation doit tenir compte des attentes de chacun et s'adapter à chaque étape de la vie. Tout en participant à l'effort de construction, le groupe Caisse des Dépôts développe des solutions innovantes, intégrant notamment, les possibilités offertes par le numérique.

La Caisse des Dépôts se mobilise en faveur de la relance de la construction de logements, aussi bien sociaux qu'intermédiaires, et de la modernisation des logements collectifs. Elle s'est notamment engagée à financer à partir de 2016 11 000 nouvelles places d'hébergement pour personnes âgées, soit 900 M€ annuels de prêts sur Fonds d'épargne.

Pour mieux répondre à l'évolution des modes de vie, Icade s'est dotée en 2007 d'un pôle de recherche sur le vieillissement et l'adaptation de la ville. En 2012, elle a notamment créé BIHOME, un logement modulable se composant d'un appartement principal auquel s'ajoute un espace de vie dédié à l'accueil d'un proche, d'une tierce personne ou au télétravail.

Le groupe SNI propose à ses locataires un parcours résidentiel et les accompagne en fonction de l'évolution de leur foyer, de leur âge ou de leur situation économique. Les familles qui s'agrandissent, ou dont les enfants quittent le foyer, se voient ainsi proposer un cadre de vie adapté à leurs besoins. Les personnes âgées disposent également d'un cadre de vie mieux adapté à leurs contraintes. Dans le cadre de son plan « vieillissement » en 2015, le groupe SNI a en effet construit environ 4 500 logements adaptables et en a

réhabilité près de 2 800. Afin de favoriser le maintien du lien social, elle conçoit des structures alternatives aux maisons de retraite, comme les « Papy Loft », résidences adaptées aux seniors, ou les résidences intergénérationnelles.

UN SITE INTERGÉNÉRATIONNEL

A mi-chemin entre le « chez soi » et la résidence pour personnes âgées, le Mail'Age représente un nouveau type de réalisation intergénérationnelle. Livré en 2015 par la SAMO, filiale du groupe SNI, il est implanté au cœur du bourg de Treillières (Loire-Atlantique).

Il comprend 39 logements locatifs, dont 15 destinés à des seniors, un espace multi-accueil pour 35 enfants de 0 à 3 ans, un local associatif et une salle communale. Des services complémentaires aux aides à domicile sont par ailleurs offerts aux résidents à un tarif qui reste compatible avec l'offre sociale.

12 %

**DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
PAR ICADÉ EN 2015 INTÈGRENT
LE CONCEPT BIHOME**



FACILITER L'AUTONOMIE ET LE MAINTIEN À DOMICILE

Afin de permettre aussi longtemps que possible l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent, le groupe Caisse des Dépôts a joué un rôle pionnier dans le développement de services innovants.

Elle met par ailleurs en œuvre les politiques d'action sociale définies par les conseils d'administration des deux principaux régimes de retraite qu'elle gère, la CNRACL et l'Ircantec, orientées principalement vers le maintien à domicile, la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social.

Enfin, **CNP Assurances** propose à travers ses filiales Filasistance et Âge d'Or Services un ensemble de services axés autour de l'assistance et de l'accompagnement des seniors. Son approche et la diversité de ses activités lui permettent de diagnostiquer le niveau de la dépendance et de participer à l'inclusion sociale des aînés.

FINANCER ET CONSTRUIRE DE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS MÉDICALISÉS

Le groupe Caisse des Dépôts conçoit, finance ou exploite des structures d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.

La Caisse des Dépôts mobilise ses financements en faveur de projets immobiliers dans le secteur médico-social, comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Elle accompagne par ailleurs les opérateurs publics gestionnaires d'EHPAD dans leurs réponses aux appels à projets lancés par les agences régionales de santé.

Ces actions sont renforcées par celles d'Icade, premier promoteur du secteur médico-social en France.

DÉVELOPPER LA SILVER ÉCONOMIE

Par son implication historique dans la gestion des retraites et dans le domaine du logement, la Caisse des Dépôts est un acteur majeur de l'économie du vieillissement. Elle participe à la structuration de cette filière transversale en mobilisant plusieurs leviers : des aides au développement, un soutien à la structuration des associations, le financement d'infrastructures et le soutien à l'entrepreneuriat. Elle gère par ailleurs le fonds de « Prêts d'honneur Silver économie » qui financera à « taux 0 » une quarantaine de projets sur la période 2014-2016.

UN QUARTIER À HAUTE QUALITÉ DU VIEILLISSEMENT

Afin d'accompagner les résidents dans leur parcours de vie, Icade développe des quartiers à Haute Qualité du Vieillissement qui regroupent des lieux de vie adaptés à la fois aux primo-accédants, aux seniors et aux personnes prises en charge dans des EHPAD. Ainsi, le programme de Montaigu (Vendée) livré en 2015 comporte 22 places en EHPAD, 8 places non conventionnées, 24 logements locatifs sociaux adaptés aux seniors, 20 logements en accession à prix maîtrisés et un parc partagé.

CONSTRUIRE LE « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

RENFORCER LA MIXITÉ ET LA COHÉSION SOCIALES

Grâce à l'ensemble de ses interventions, dans les domaines du logement, de l'aménagement urbain, de la mobilité et du numérique notamment, le groupe Caisse des Dépôts contribue à renforcer la cohésion sociale au cœur des territoires.

En soutenant par ses financements et expertises les projets d'équipements des collectivités locales, la Caisse des Dépôts améliore l'accès de tous aux services essentiels (logement, mobilité, santé, éducation), à l'emploi, aux loisirs ou encore à la culture. Le développement d'infrastructures de transport en commun et le déploiement du très haut débit contribuent ainsi à désenclaver les territoires les plus défavorisés.

1,4 million
DE CLIENTS DESSERVIS
PAR LES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE
FINANCÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS

3,5 milliards
DE PASSAGERS TRANSPORTÉS
PAR TRANSDEV EN 2015

Les filiales du Groupe participent également à cet effort. Acteur du développement des territoires, **Transdev** développe ainsi des solutions pour une mobilité de qualité, innovante, sûre et accessible à tous. De son côté, le **groupe SNI** contribue à la cohésion sociale dans les quartiers grâce à sa politique de logement, orientée à la fois vers le logement social et le logement intermédiaire.

42 %
DES OPÉRATIONS
MISES EN CHANTIER PAR ICADE INTÈGRENT
DES MESURES DE MIXITÉ SOCIALE

Il en va de même pour **Icade**, dont 13 des 74 opérations mises en chantier en 2015 mettent en œuvre des mesures de mixité sociale. L'entreprise a par ailleurs participé à la création du bail réel immobilier. Ce dernier permet de développer, dans les zones où la pression foncière est trop importante, une offre de logements intermédiaires, accessibles à des personnes qui disposent de revenus trop élevés pour accéder au logement social, mais n'ayant pas les moyens d'accéder aux logements du secteur privé.



CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre de la convention signée en 2014 avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Caisse des Dépôts a mis en place une enveloppe de 400 M€ de financements en prêts et sur fonds propres sur la période 2014-2020 en faveur du renouvellement urbain. Cet engagement s'est renforcé en novembre 2015 avec la signature d'un partenariat pour des opérations de co-investissement immobilier dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces actions sont complétées par celles de la **SCET**, dont l'expertise opérationnelle auprès de l'économie mixte dans les domaines de l'aménagement, du logement et de la mobilité constitue le métier historique, et par celles d'Icade qui a produit 210 nouveaux logements dans les quartiers « politique de la ville » en 2015.

3. ÊTRE MOTEUR DE LA TRANSITION VERS UNE FINANCE RESPONSABLE

ENJEUX

AVEC PLUS DE 138 MD€ D'ENCOURS SOUS GESTION AU 31/12/2015, LES ÉQUIPES DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERVIENNENT SUR DES ACTIFS DIVERSIFIÉS, MAJORITAIREMENT PLACÉS SUR LES MARCHÉS DÉVELOPPÉS. CERTAINES FILIALES ET PARTICIPATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS, DONT CNP ASSURANCES ET BPIFRANCE, CONTRIBUENT ÉGALEMENT AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE.

Ces activités sont exercées dans une démarche d'investissement responsable : les décisions de placement sont effectuées dans une optique de long terme, en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG). Cette pratique financière vise :

DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX AU GROUPE

Protéger la valeur de ses investissements à long terme : certains facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent avoir un effet sur la performance économique à long terme des actifs dans lesquels la Caisse des Dépôts investit. Sa propre performance financière est donc, au long cours, conditionnée à la bonne évaluation, la maîtrise de ces risques, et à la promotion de bonnes pratiques ESG auprès de ses investissements.

Exercer ses responsabilités vis-à-vis de ses relations d'affaires : le rôle d'investisseur institutionnel de la Caisse des Dépôts et son poids financier lui confèrent une certaine influence sur les pratiques d'autres acteurs du système financier : sociétés de gestion, courtiers, entreprises, etc. Il s'agit d'une opportunité, mais aussi d'une responsabilité. Le Groupe s'appuie sur cette capacité d'influence pour promouvoir la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance par les différents intervenants dans le processus d'investissement.

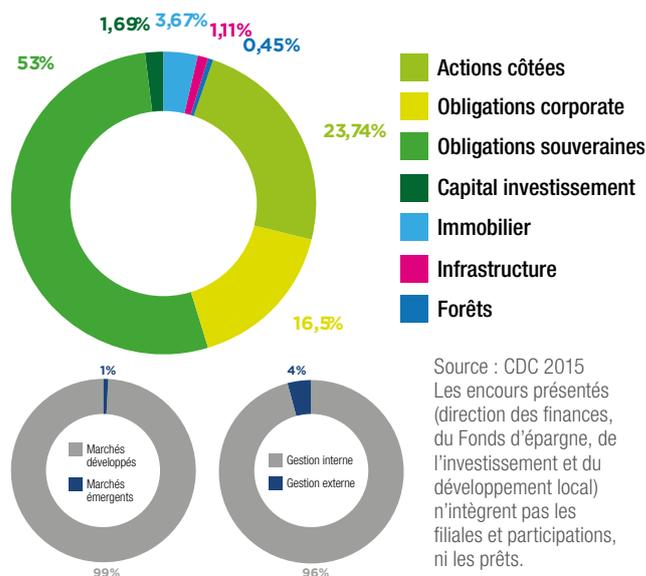
DES MISSIONS QUI REVIENNENT PLUS PARTICULIÈREMENT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Contribuer à la mission d'intérêt général du Groupe : cette mission confiée par le législateur implique que la Caisse des Dépôts soit en mesure d'évaluer et prendre en compte l'impact global de ses investissements. À cette fin, les activités financières de la Caisse des Dépôts doivent contribuer à réduire les externalités négatives telles que le changement

climatique, et favoriser les externalités positives, comme l'innovation, les dynamiques économiques locales ou la cohésion sociale.

S'inscrire en cohérence avec les politiques publiques nationales : la Caisse des Dépôts peut accompagner la mise en œuvre de certaines politiques de la République française, notamment dans le cas de mandats qui lui sont confiés à cette fin. Ceci inclut les initiatives publiques en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), que ce soit dans le domaine de la transition énergétique ou de la transparence de leurs pratiques environnementales et sociales.

LES INVESTISSEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC



+ de 2/3

DES FONDS GÉRÉS

PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS, INCLUANT LES FONDS D'ÉPARGNE, SONT INVESTIS DANS DES PROJETS SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX



FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Afin de répondre aux différents besoins de financement liés à la transition vers une économie bas-carbone, le groupe Caisse des Dépôts a adapté et fléché ses gammes de financements vers des projets et entreprises contribuant directement à décarboner l'économie.

7,2 Md€
FINANCÉS EN 2014 ET 2015

NOVETHIC : CONTRIBUER À L'ORIENTATION DES CAPITAUX EN FAVEUR DE LA TRANSITION BAS-CARBONE

Le centre de recherche de Novethic audite, depuis mars 2016, le label public TEEC (Transition Énergétique et Écologique pour le Climat). Lancé en 2015 par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, il garantit l'orientation des investissements vers le financement de la TEE. Du point de vue des épargnants, le label TEEC garantit la transparence et la qualité des caractéristiques environnementales de ces produits financiers.



Site internet de Novethic
www.novethic.fr

UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE : FINANCER LES ACTIFS VERTS

Le groupe Caisse des Dépôts favorise la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone en orientant ses financements vers des projets bas-carbone dont :

- la mobilité et la ville durable ;
- la production d'énergies renouvelables, le stockage et les réseaux intelligents ;
- des solutions d'efficacité énergétique pour l'immobilier et l'industrie ;
- des entreprises de la transition écologique et énergétique (TEE).

Il s'est ainsi engagé à consacrer 15 Md€ à ces financements entre 2014 et 2017. Ces derniers seront notamment consacrés :

- pour environ 10 Md€ à des prêts aux collectivités territoriales et aux organismes de logement social en faveur de la croissance verte ;
- pour près de 4 Md€ aux entreprises de la TEE par Bpifrance : plus de 3 Md€ seront consacrés au secteur des énergies renouvelables et 700 M€ entre 2015 et 2018 dans le cadre du Prêt vert+ (ce dispositif, dédié au secteur industriel, est mis en place dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), décidé par l'État pour financer les investissements des entreprises en matière d'efficacité énergétique).

Les flux de financements ainsi mobilisés par le Groupe sont évalués à l'aune de la méthode internationale développée par les institutions publiques de développement.

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE

LA CHARTE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS PRÉSENTE LA RÉPONSE DU GROUPE À CES ENJEUX. ELLE RECOUVRE LES CHAMPS DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT RESPONSABLE DU GROUPE, SA MISE EN ŒUVRE PAR LES DIFFÉRENTES ÉQUIPES DE GESTION, AINSI QUE LES PROCESSUS DE MOBILISATION INTERNE, DE PROMOTION EXTERNE ET DE TRANSPARENCE AFFÉRENTS. EN 2015, ELLE A ÉTÉ RENFORCÉE PAR UNE ANNEXE SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉE AUX ENGAGEMENTS CLIMAT PRIS PAR LE GROUPE.

ELLE REPOSE SUR TROIS PILIERS :

1- L'intégration ESG :

Dans l'ensemble de ses décisions de gestion, la Caisse des Dépôts cherche systématiquement à analyser et à prendre en compte les paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir un impact sur la performance de ses investissements.

EXEMPLES DE FACTEURS ESG

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
<ul style="list-style-type: none"> Optimisation de la consommation de ressources (eau, énergie, matières premières) Gestion des déchets Émissions de gaz à effet de serre Protection de la biodiversité Énergies renouvelables Pollution 	<ul style="list-style-type: none"> Santé / sécurité Diversité / équité H/F Formation et développement des compétences Communautés locales Droits de l'Homme Qualité de l'emploi Rotation salariés (<i>turnover</i>) Innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Composition et fonctionnement du conseil Politique et pratiques de rémunération Protection des actionnaires minoritaires Déontologie et éthique des affaires Qualité du management

LES INFORMATIONS UTILISÉES POUR MENER À BIEN L'ANALYSE VIENNENT PRINCIPALEMENT DE SOURCES EXTERNES (AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRES OU PROVIDERS) OU DES ENTREPRISES, EN FONCTION DES CLASSES D'ACTIF

2- L'engagement actionnarial dans une optique de long terme :

La Caisse des Dépôts est un investisseur engagé dans la durée ; elle suit l'évolution des enjeux ESG des entreprises dans lesquelles elle investit et les accompagne pour encourager leur progrès. Pour cela elle s'appuie sur deux mécanismes :

- **Le vote** : La Caisse des Dépôts exerce systématiquement son droit de vote sur l'intégralité des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille. Elle s'appuie sur des standards exigeants pour déterminer ses positions de vote. Les Principes de gouvernance qui guident son action

sur les sociétés cotées sont transparents, de manière à favoriser le dialogue avec les parties concernées.

DEPUIS 2015, LA CAISSE DES DÉPÔTS SE RÉSERVE LE DROIT DE SOUTENIR DES RÉOLUTIONS EXTERNES, NON AGRÉÉES PAR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION, LORSQUE CES DERNIÈRES SONT ALIGNÉES AVEC SES PROPRES PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET SES PRINCIPES DE VOTE. ELLE PORTERA UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE DES RÉOLUTIONS. ELLE POURRA ALORS RENDRE SES POSITIONS DE VOTE PUBLIQUES.

- **Le dialogue** : À l'instar du dialogue entretenu sur les questions financières et opérationnelles, si la Caisse des Dépôts détecte un enjeu de nature environnementale, sociale ou de gouvernance avec une entreprise, elle s'efforce d'engager un dialogue constructif avec cette dernière. C'est notamment le cas lorsqu'une résolution proposée en assemblée générale s'éloigne des principes de gouvernance appliqués par l'institution.



Principes généraux sur le gouvernement des entreprises cotées
www.caissedesdepots.fr/mediatheque

3- L'exclusion :

La Caisse des Dépôts s'efforce d'accompagner les entreprises dans une démarche de progrès en matière de RSE, créatrice de valeur pour l'investisseur, l'entreprise, et la société. Lorsqu'une telle démarche n'est pas envisageable faute de respect des grandes normes du droit français et international applicables, la Caisse des Dépôts exclut les sociétés et les États concernés de son univers d'investissement. Il s'agit notamment des sociétés fabricant, stockant ou commercialisant des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

Au 31/12/2015

LE GROUPE NE DÉTENAIT
PLUS DE TITRE DE SOCIÉTÉS
DONT PLUS DE 25% DU CA EST LIÉ
AU CHARBON THERMIQUE

UN NOUVEL ENGAGEMENT :

ENCADRER SES FINANCEMENTS DANS LES SECTEURS EXPOSÉS AU CHARBON THERMIQUE

En 2015, le groupe Caisse des Dépôts a pris l'engagement de ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon thermique ou de production d'électricité à partir de charbon thermique représente plus de 25% du chiffre d'affaires. Ce seuil sera abaissé à 20% en 2016.

S'agissant de ses investissements en fonds propres et de ses activités de crédit dans des projets territoriaux, le Groupe s'engage à ne pas financer de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon.

INTÉGRER

les enjeux ESG aux objectifs annuels fixés aux équipes de gestion de la Caisse des Dépôts

**LES
ENGAGEMENTS
D'ORGANISATION ET
DE TRANSPARENCE**
DU GROUPE
CAISSE DES
DÉPÔTS

SOUMETTRE

à ses instances de direction et de supervision un bilan de ses pratiques

PUBLIER

un reporting annuel sur la mise en œuvre de sa Charte d'investissement responsable et des principes pour l'investissement responsable



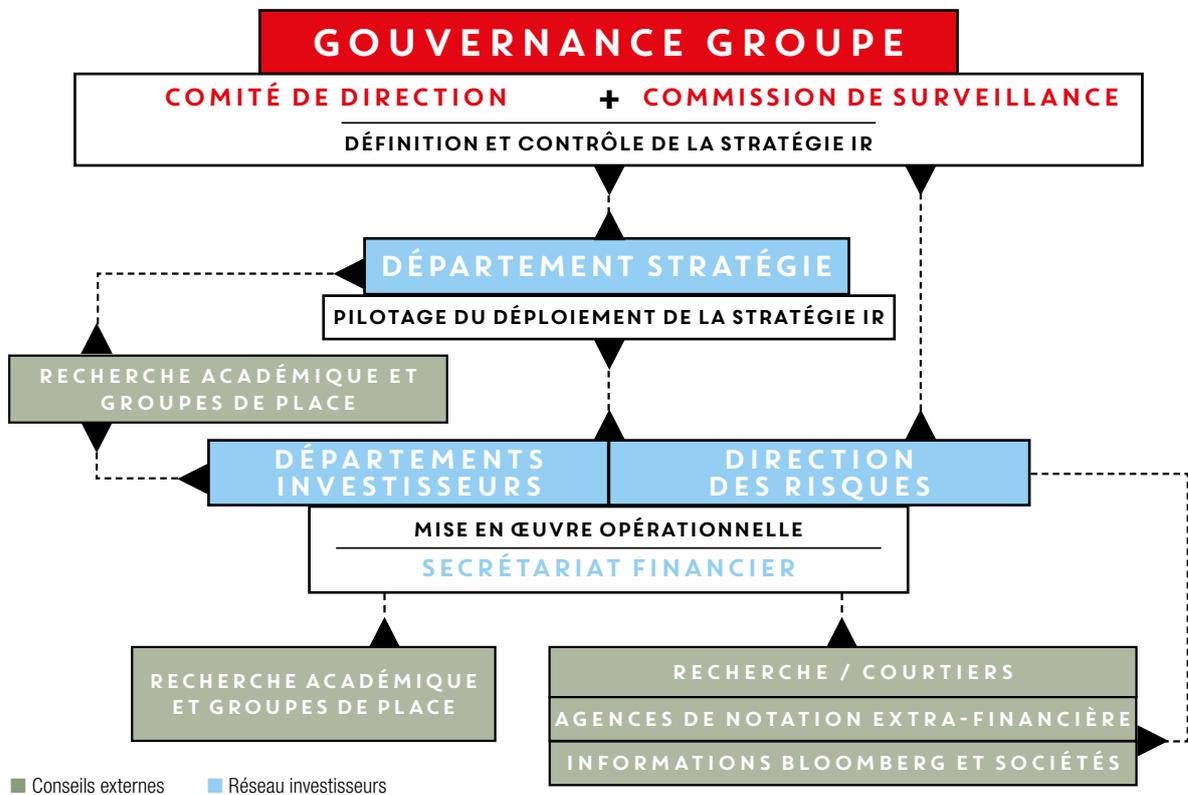
Charte d'investissement responsable de la Caisse des Dépôts
www.caissedesdepots.fr/mediatheque



Politique climat de la Caisse des Dépôts
www.caissedesdepots.fr/mediatheque

UNE ORGANISATION INTÉGRÉE

L'ORGANISATION INTERNE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE À LA CAISSE DES DÉPÔTS



LES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT AU CŒUR DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Pour assurer le déploiement de l'investissement responsable au cœur de l'ensemble de ses métiers d'investissement, le Groupe a mis en place une organisation transversale, intégrée et au plus près des décisionnaires. Ainsi, la responsabilité pour l'analyse des principaux enjeux ESG n'est pas distincte de la responsabilité pour l'analyse stratégique et financière. Toutes deux sont effectuées par les équipes d'investisseurs de la Caisse des Dépôts et viennent systématiquement alimenter la décision d'investissement. Des analyses tierces sont cependant établies sur certains enjeux récurrents et pour l'ensemble des dossiers représentant un seuil d'engagement financier significatif.

LE SUCCÈS DE CE MODÈLE ORGANISATIONNEL REPOSE SUR DEUX PRÉREQUIS :

La formation à l'investissement responsable : l'expertise ESG ne relevant pas de spécialistes dédiés, et faisant rarement partie des cursus académiques, la formation

continue des équipes d'investissement à ce type d'analyse est un enjeu pour le Groupe. Suite à la mise à disposition d'un module de formation en *e-learning* en 2012, la Caisse des Dépôts a proposé à ses équipes plusieurs modalités de formation, principalement sous la forme de participation à des séminaires internes ou externes. En 2015, des collaborateurs du Groupe ont ainsi développé des compétences en matière d'estimation et d'analyse de l'empreinte carbone des portefeuilles de placements.

La mobilisation des équipes : la majorité des équipes d'investissement de la Caisse des Dépôts se voit fixer un objectif collectif annuel, par la direction générale, et/ou individuel en matière d'investissement responsable. En outre, le déploiement de l'investissement responsable a constitué en 2015 l'un des critères de performance de versement de la prime d'intéressement pour les collaborateurs de la section générale la Caisse des Dépôts, témoignant de l'importance accordée par le Groupe au sujet.

La participation à des travaux de place et à des projets de recherche concoure à la formation continue des équipes et témoigne de leur mobilisation au service d'une meilleure appréciation par les marchés financiers de l'impact économique et financier des enjeux ESG.

PANORAMA DES PRATIQUES D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

LA CAISSE DES DÉPÔTS A MIS EN PLACE, DEPUIS 7 ANS, UN INDICATEUR DE SUIVI DU DÉPLOIEMENT DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE. CET INDICATEUR COMPOSITE DE PILOTAGE RECOUVRE DE MANIÈRE DÉTAILLÉE L'ENSEMBLE DES FONCTIONS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE, QU'ELLES RELÈVENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU DE SES FILIALES. IL PERMET D'APPRÉCIER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET D'IDENTIFIER DES AXES DE PROGRÈS, CIBLÉS OU TRANSVERSAUX.

COMMENT L'INTERPRÉTER ?

L'indicateur permet d'établir un bilan qualitatif global de la façon dont les équipes de gestion de la Caisse des Dépôts ont déployé, sur leur périmètre, les différentes composantes de sa stratégie d'investissement responsable :

1- ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DE L'IR

Ces engagements sont de nature complémentaire :

- Les engagements externes généraux, dès lors qu'ils s'appliquent à l'équipe d'investissement ;
- Les engagements externes portant sur une classe d'actif/ une thématique particulière, dès lors qu'ils s'appliquent à l'équipe d'investissement ;
- Les engagements et objectifs internes pris par une équipe vis-à-vis des instances de gouvernance du groupe Caisse des Dépôts.

2- INTÉGRATION ESG DANS LES PRATIQUES DE GESTION

Elle est déclinée en 5 étapes :

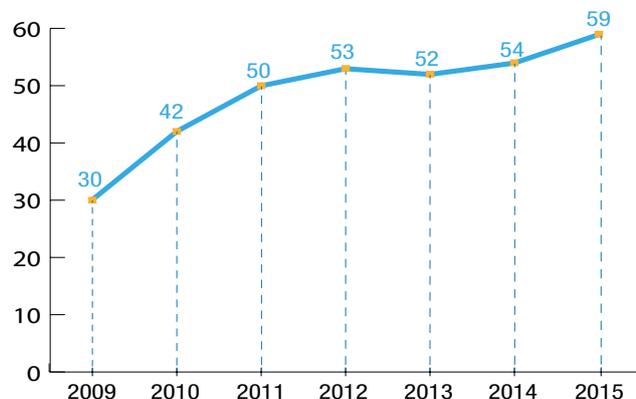
- La mise en œuvre des exclusions ;
- La collecte et l'analyse d'informations ESG sur les investissements, afin que l'équipe d'investissement développe une opinion propre quant à leur performance ESG ;
- La prise en compte, systématique et documentée, de cette analyse ESG dans les décisions d'investissement ;
- La démarche de dialogue actif sur les questions ESG auprès des sociétés en portefeuille ;
- La mesure de l'impact ESG de l'investissement.

3- MOBILISATION DES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT

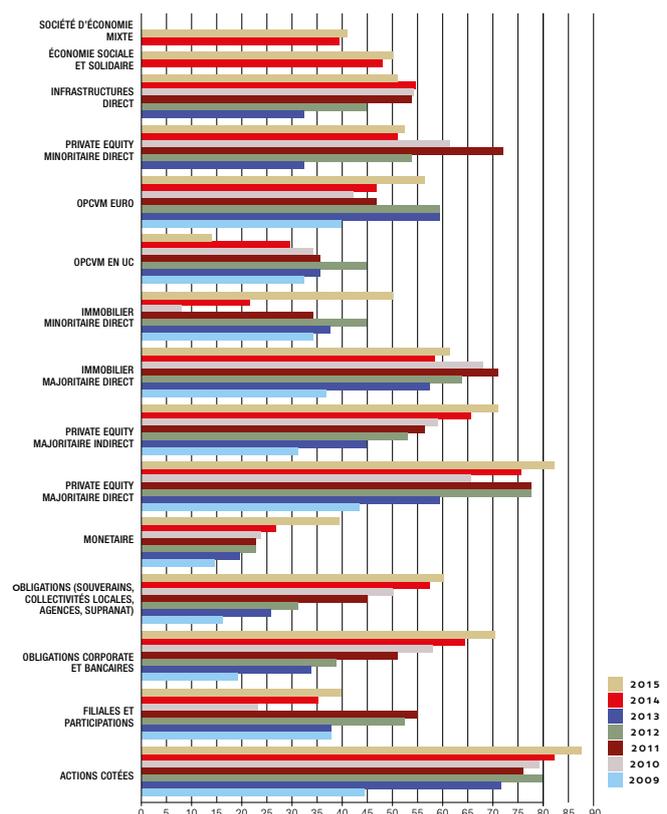
Elle implique simultanément :

- La formation des équipes aux enjeux ESG ;
- L'intégration d'objectifs d'investissement responsable aux objectifs individuels des gérants ;
- La mobilisation pour diffuser les bonnes pratiques au sein du Groupe et sur la place.

SUIVI DE L'INDICATEUR DE DÉPLOIEMENT DES PRATIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS LE GROUPE TOUTES CLASSES D'ACTIFS CONFONDUES (SOURCE : CDC 2015)

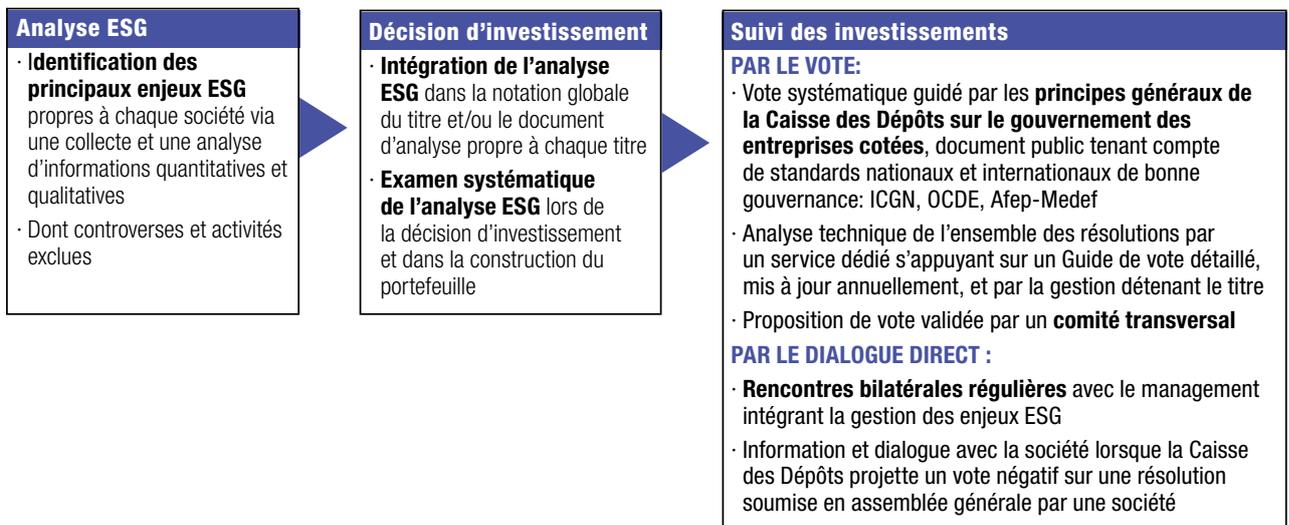


DÉTAIL PAR CLASSE D'ACTIFS DE L'INDICATEUR DE DÉPLOIEMENT DES PRATIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS LE GROUPE (SOURCE : CDC 2015)



ACTIONS COTÉES

LA CAISSE DES DÉPÔTS MÈNE UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG COUVRANT L'ENSEMBLE DE SES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT EN ACTIONS. SES ÉQUIPES DE GESTION EFFECTUENT SYSTÉMATIQUEMENT UNE ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ASSOCIÉS À UN TITRE ET LA PRENNENT EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE. BIEN QU'ELLE NE REPRÉSENTE QU'UN POIDS MINORITAIRE AU CAPITAL DES SOCIÉTÉS, LA CAISSE DES DÉPÔTS SE COMPORTE EN ACTIONNAIRE ACTIF. SES GÉRANTS EXERCENT SES DROITS DE VOTE POUR L'ENSEMBLE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS DONT ELLE DÉTIENT DES TITRES ET INSTAURENT UN DIALOGUE RÉGULIER AVEC LES SOCIÉTÉS, NOTAMMENT SUR LEURS ENJEUX ESG.



UN NOUVEL ENGAGEMENT :

DÉCARBONER LES PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT EN ACTIONS COTÉES

Signataire de l'Engagement de Montréal sur le carbone, le groupe Caisse des Dépôts s'est engagé à mesurer, publier et réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissements.

En 2015, il a effectué la mesure, en interne, de l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actions cotées gérés en direct, définie comme l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) émises sur les « scopes »⁹ et ¹⁰ par les sociétés en portefeuille. Ces dernières représentent une valeur boursière d'environ 55 Md€. L'empreinte carbone estimée des émissions de GES associées aux portefeuilles d'actions cotées du groupe Caisse des Dépôts est, au 31/12/2014, de 0,452 tonne équivalent CO₂ par millier d'euros investi.

Le groupe Caisse des Dépôts s'est fixé un objectif de réduction de cette empreinte carbone de 20% sur la période 2014-2020.

Afin d'atteindre cet objectif, il va systématiser une politique de dialogue actionnarial volontariste sur les enjeux énergétiques et climatiques afin, notamment, d'inciter les sociétés détenues à réduire leurs émissions de GES. Si la réduction volontaire des émissions s'avère insuffisante à moyen terme, des réallocations seront effectuées au sein des portefeuilles afin d'atteindre l'objectif de réduction du Groupe.

⁹ Le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, tels que le gaz ou le charbon.

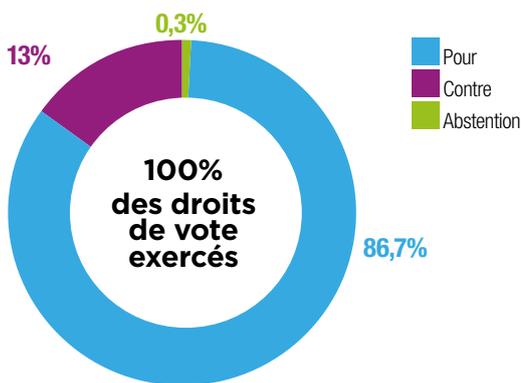
¹⁰ Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires à la fabrication du produit.

EXERCER SON INFLUENCE AFIN DE PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES

AUPRÈS DE SES INVESTISSEMENTS

Le **vote en assemblée générale** constitue l'un des droits les plus puissants de l'actionnaire, lui permettant de se prononcer tant sur des décisions stratégiques et des opérations sur le capital que sur des pratiques de gouvernance structurantes et, de façon croissante, sur des stratégies et pratiques environnementales des entreprises. C'est pourquoi **la Caisse des Dépôts a de nouveau exercé la totalité ses droits de vote** sur l'ensemble de ses positions en 2015, en s'appuyant sur un guide de vote fondé sur ses Principes généraux sur le gouvernement des entreprises cotées, disponible sur le site internet du Groupe.

RÉPARTITION DES VOTES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PAR RÉOLUTION SOUMISE AUX ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SOURCE : CDC 2015)



LA CAISSE DES DÉPÔTS A VOTÉ EN FAVEUR DE 3 RÉOLUTIONS EXTERNES PORTÉES PAR LA COALITION « AIMING FOR A » DEMANDANT À BP, SHELL ET STATOIL LA PUBLICATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE RÉDUCTION DE LEURS ÉMISSIONS DE GES À L'HORIZON 2035

Le **dialogue direct** entre les équipes de gestion de l'Établissement public et le management des sociétés en portefeuille permet à l'actionnaire Caisse des Dépôts de signaler des points d'interrogation et d'attention sur la gestion des enjeux ESG par les sociétés. En 2015, les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, la composition des conseils d'administration et la stratégie énergétique et climatique des sociétés ont de nouveau fait l'objet d'un dialogue nourri.

UN NOUVEL ENGAGEMENT :

RENFORCER L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL SUR LE CLIMAT

Le groupe Caisse des Dépôts intègre les enjeux de performance climatique et énergétique dans son dialogue actionnarial afin d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et performance environnementale.

Il attend notamment des sociétés qu'elles :

- formalisent une *stratégie de moyen terme ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique* et publient des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre,
- définissent dans ce cadre un *objectif quantitatif de réduction des émissions de GES au-delà de 2020 concourant aux scénarios de transition énergétique, réaliste et portant sur un périmètre significatif de leur activité,*
- mettent en place une *gouvernance associée adaptée.*

À cette fin :

- le Groupe, dans le cadre de ses analyses ESG, procédera à une *analyse des enjeux climatiques et environnementaux propres à chaque décision d'investissement,*
- pour les actifs pour lesquels la transition énergétique et climatique représente un enjeu significatif, le Groupe en effectue un *suivi régulier tout au long de l'investissement,*
- en amont des assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, la Caisse des Dépôts *examine toutes les résolutions environnementales déposées et soutiendra les résolutions alignées avec son appréciation de l'enjeu pour la société. La Caisse des Dépôts pourra rendre publique sa position.*

VIA DES INITIATIVES COLLABORATIVES

En complément de ce dialogue bilatéral direct entretenu avec chaque entreprise sur les enjeux qui lui sont propres, la Caisse des Dépôts s'associe ponctuellement à d'autres investisseurs afin de susciter une réponse à des problématiques plus transversales. L'objectif de ces **prises de positions publiques est d'adresser des signaux quant aux attentes et besoins partagés des investisseurs responsables**, de manière à inciter d'autres acteurs économiques à une meilleure prise en compte des enjeux ESG.

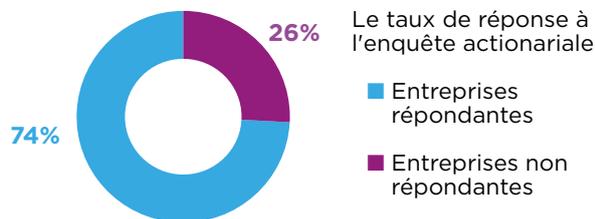
En 2015, la Caisse des Dépôts a soutenu l'initiative d'engagement collaboratif de l'IIGCC portant sur le lobbying des entreprises. 75 sociétés européennes, les plus émettrices et les plus actives en matière de lobbying, ont ainsi été invitées à expliquer leurs positions et pratiques en matière de politique climatique, et plus particulièrement sur la réforme des objectifs et instruments de la politique climatique et énergétique de l'Union Européenne. L'initiative visait à contribuer positivement à la dynamique réglementaire en faveur d'une réforme ambitieuse du marché du carbone européen.

► SENSIBILISER LES ENTREPRISES FRANÇAISES EN PORTEFEUILLE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Entre août et octobre 2015, une enquête a été effectuée auprès des 100 entreprises françaises du SBF120 dans lesquelles le Groupe est investi via ses portefeuilles d'actions cotées détenues en direct. Elle visait à renforcer la connaissance de l'exposition de ces sociétés aux enjeux énergétiques et climatiques et à apprécier la stratégie qu'elles ont mise en place pour les gérer. Un questionnaire initial a été adressé par le directeur général du Groupe aux directions de ces sociétés. Les équipes de gestion actions se sont mobilisées pour construire le questionnaire et recueillir les contributions. Cette démarche leur permettra d'alimenter et de prioriser les échanges avec les sociétés dans les prochains mois.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

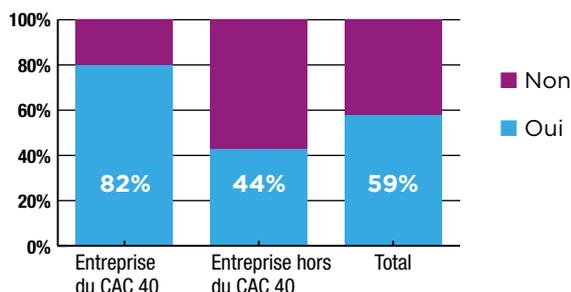
- Les entreprises* françaises du SBF120 sont plutôt réceptives à l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques au dialogue actionnarial puisque les 3/4 d'entre elles ont répondu au questionnaire.



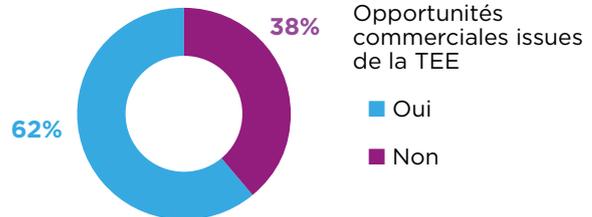
L'intégralité des sociétés de « Services d'utilité publique » (électriciens) et de la « Consommation de base » (grande distribution et production de biens de consommation) en portefeuille s'exprime sur le sujet de la TEE, cependant les taux de participation sont plus faibles pour les entreprises des secteurs de la santé et de l'énergie.

- Les sociétés du CAC40 ont plus fréquemment formalisé une stratégie TEE. La réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre en sont les principales composantes.

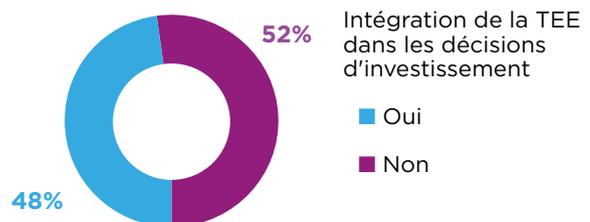
Formalisation d'une stratégie TEE par taille



- 62% des entreprises* interrogées voient dans la lutte contre le changement climatique une opportunité commerciale.

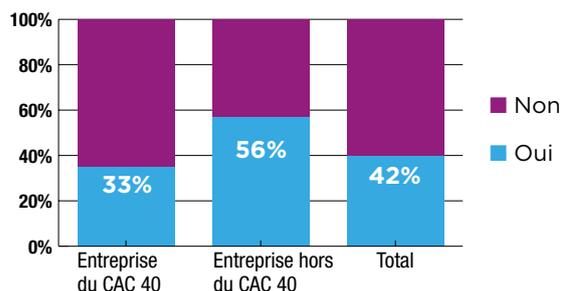


- Près de la moitié des entreprises* interrogées déclarent intégrer la transition énergétique ou les potentielles conséquences du changement climatique dans leurs choix d'investissement. Cependant, seules 16% des entreprises interrogées utilisent à cette fin un prix du carbone et 17% d'entre elles ont exclu des projets ou des activités pour ce motif.



- En 2014, la transition énergétique ou les émissions de gaz à effet de serre sont des sujets abordés par le Conseil d'administration dans plus de la moitié des sociétés du CAC40, mais le sont pour moins d'un tiers des autres sociétés du SBF120.

La TEE dans les instances de gouvernance



- Peu d'entreprises interrogées déclarent une activité exposée au charbon, mais seules 1/4 d'entre elles sont en mesure d'évaluer le poids du charbon dans leur consommation énergétique. « Services d'utilité publique » (électriciens), « Matériaux » (mines) et « Finance » sont les secteurs les plus exposés au charbon.

* L'échantillon est constitué de 100 entreprises.

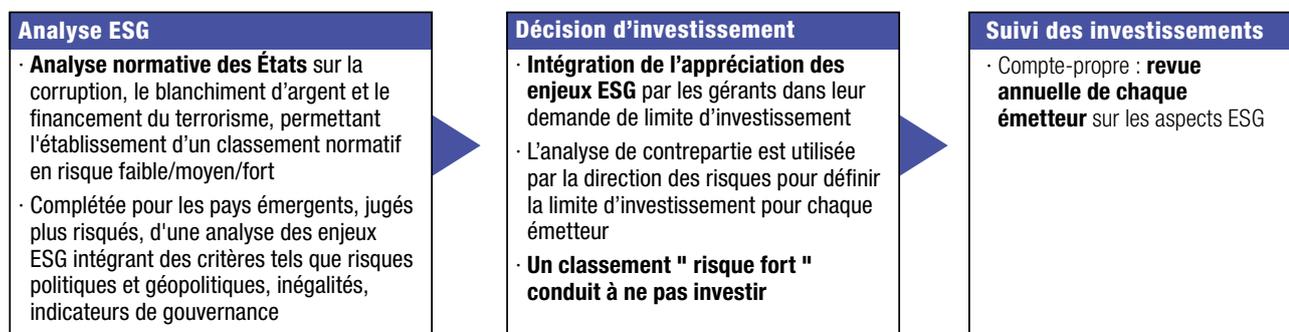
GESTION OBLIGATAIRE

LES ÉQUIPES DE GESTION DES ACTIFS DE TAUX DE LA CAISSE DES DÉPÔTS DÉPLOIENT PROGRESSIVEMENT UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION DES RISQUES ESG DES ENTREPRISES DANS LEURS DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT. LEUR ANALYSE EST COMPLÉTÉE DE CELLE DE LA DIRECTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE, QUI INTÈGRE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DES CONTREPARTIES DANS SES ANALYSES. DES CRITÈRES SPÉCIFIQUES CONCERNENT LES ÉMETTEURS SOUVERAINS. LA CAISSE DES DÉPÔTS INVESTIT ÉGALEMENT DANS DES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES.

OBLIGATIONS



OBLIGATIONS SOUVERAINES



600 M€

D'ENCOURS

DANS DES OBLIGATIONS
ENVIRONNEMENTALES

CAPITAL INVESTISSEMENT

LA CAISSE DES DÉPÔTS INVESTIT DANS DES ACTIFS NON COTÉS, GÉRÉS DANS UNE OPTIQUE DE DIVERSIFICATION ET DE PLACEMENT À LONG TERME EN INTÉGRANT UNE DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE. LES ÉQUIPES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC SOUSCRIVENT À DES FONDS EXTERNES QUI ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES NON COTÉES DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LEUR DÉVELOPPEMENT. ILS SONT SÉLECTIONNÉS ET SUIVIS SUR LA BASE DE CRITÈRES FINANCIERS ET ESG.

L'activité de capital investissement direct du Groupe est menée au travers de ses filiales spécialisées, **Bpifrance** et **Qualium Investissement** qui sont signataires des PRI et ont formalisé une démarche d'investissement responsable. Filiale de co-investissement avec des fonds souverains étran-

gers, **CDC International Capital** s'est dotée, à sa création, d'une procédure d'investissement responsable, dont elle assurera la mise en œuvre simultanément à la construction de son portefeuille.

CAISSE DES DÉPÔTS



BPIFRANCE



QUALIUM INVESTISSEMENT

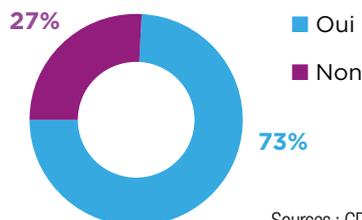


ÉVALUER L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS DU GROUPE DANS LES ENTREPRISES NON COTÉES

La Caisse des Dépôts effectue un suivi annuel des pratiques ESG de l'ensemble des fonds de capital investissement dans lesquels elle investit. Ce suivi englobe à la fois les pratiques RSE des sociétés de gestion et les pratiques ESG des entreprises dans lesquelles ces fonds ont investi. Elle compte ainsi encourager les fonds à un comportement socialement responsable, dans leur propre gestion et celle de leur portefeuille.

En 2015, plus de 70% des sociétés de gestion disposent d'une politique expliquant la façon dont elles intègrent les critères ESG dans leurs processus d'investissement. On observe une dégradation par rapport au chiffre de l'année dernière qui est due à l'amélioration du taux de réponses, de 72% à 81%. Ce chiffre élevé reflète le caractère discriminant donné à ce critère par la Caisse des Dépôts lors de la sélection des fonds. Il aura naturellement vocation à tendre vers 100% avec le renouvellement progressif du portefeuille de fonds.

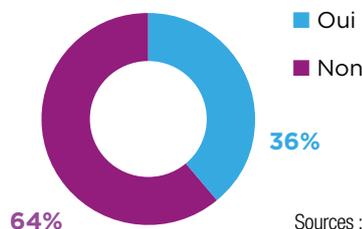
Avez-vous une politique d'investissement responsable, de type ESG, formalisée?



Sources : CDC, Bpifrance 2015
Périmètre sociétés répondantes : 168

Seulement 36% des sociétés sous-jacentes, c'est-à-dire les sociétés détenues dans les portefeuilles des sociétés de gestion, ont formalisé une politique environnementale.

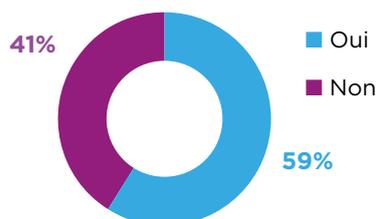
Les sociétés sous-jacentes ont-elles formalisé une politique environnementale ?



Sources : CDC, Bpifrance 2015
Périmètre sociétés répondantes : 175

Si la politique environnementale des sociétés est assez peu formalisée, 60% des entreprises sous-jacentes affirment avoir mis en œuvre au moins une initiative pour réduire leur empreinte environnementale.

Les sociétés sous-jacentes ont-elles mis en œuvre au moins une initiative pour réduire leur empreinte environnementale?



Sources : CDC, Bpifrance 2015
Périmètre sociétés répondantes : 168

Les entreprises soutenues par ces fonds ont contribué positivement à l'emploi. En outre, un effort de bonne gouvernance a été réalisé par l'introduction d'administrateurs indépendants dans les organes de gouvernance.

27 700
EMPLOIS NETS CRÉÉS
PAR LES 792 ENTREPRISES INVESTIES RÉPONDANTES

60%
DES ENTREPRISES RÉPONDANTES
ONT AU MOINS UN ADMINISTRATEUR
INDÉPENDANT DANS LEUR CONSEIL
D'ADMINISTRATION OU
CONSEIL DE SURVEILLANCE

ACTIFS IMMOBILIERS

D'UNE VALEUR DE 4,95 MD€, LE PORTEFEUILLE IMMOBILIER DE PLACEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS EST COMPOSÉ DE BUREAUX, DE COMMERCES, DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS, D'HÔTELS ET DE BÂTIMENTS À USAGES MIXTES. IL EST CONSTITUÉ ET GÉRÉ EN INTÉGRANT DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX AYANT UN IMPACT AVÉRÉ SUR LA VALEUR DES ACTIFS À LONG TERME, DONT LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET LA DESSERTE. LA RÉNOVATION ENVIRONNEMENTALE DU PARC CONSTITUE L'UN DES PRINCIPAUX ENJEUX DANS LA GESTION DU PORTEFEUILLE.

Analyse ESG

- Due diligence systématique sur les enjeux environnementaux, techniques et énergétiques, afin de privilégier l'acquisition de bâtiments à haute qualité environnementale et/ou haute performance énergétique, bien desservis par les transports en commun, et dont le loyer permet d'amortir le coût des travaux visant à améliorer leur performance énergétique.

Décision d'investissement

- Acquisition d'actifs labellisés ou certifiés, ou dont la performance peut être portée à des niveaux équivalents.
- Les conclusions de l'audit technique permettent d'estimer, dans le *business plan* du projet évalué, le montant des travaux à conduire pour améliorer la performance énergétique de l'actif après son acquisition.

Suivi des investissements

- Rénovation environnementale du parc existant intégrée au plan de travaux à long terme (2020-2030) reposant sur des facteurs d'utilisation, d'obsolescence naturelle et de performance énergétique des actifs. Les critères de décision s'articulent autour de l'efficacité de l'investissement environnemental, de la durée potentielle de vacance et du ratio coût des travaux sur la valeur de l'actif.
- Audits et suivi réguliers des actifs afin d'en contrôler la performance en matière d'eau, d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets. Il est facilité par la mise en place d'annexes environnementales aux baux, permettant l'échange d'information régulier entre locataires et bailleurs.
- Intégration de la capacité de suivi ESG des actifs dans la sélection des *property managers*, sociétés qui gèrent au quotidien les immeubles détenus par la Caisse des Dépôts.

UN NOUVEL ENGAGEMENT :

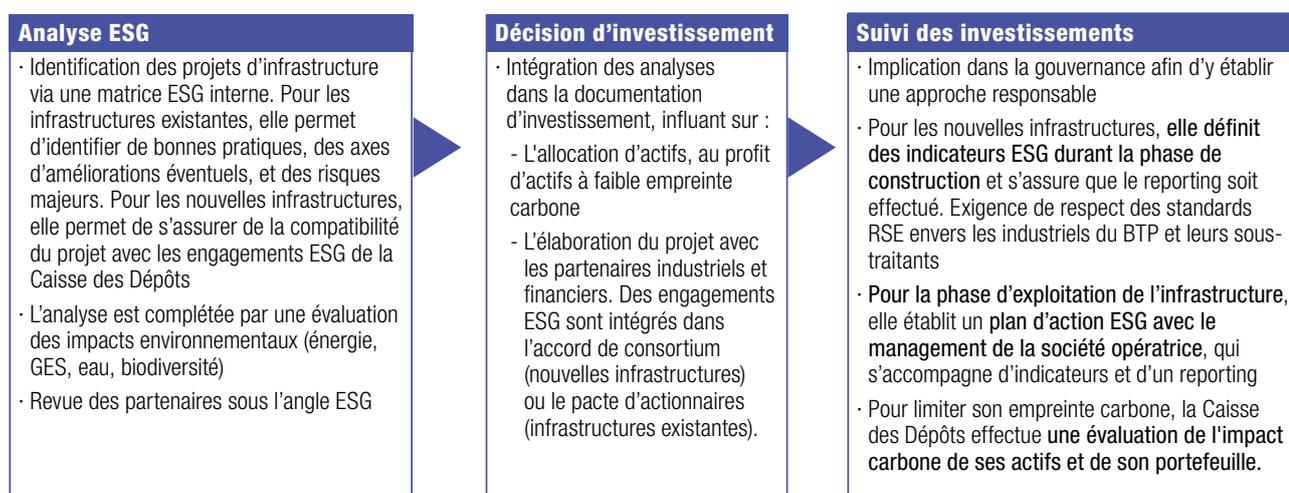
DÉCARBONER LES PORTEFEUILLES

Le groupe Caisse des Dépôts va réduire de 38% la consommation énergétique de son portefeuille immobilier de placement détenu en pleine propriété d'ici 2030.

Entre 10 et 50%
DES PROPRIÉTÉS EN PORTEFEUILLE
SONT CERTIFIÉES HAUTE QUALITÉ
ENVIRONNEMENTALE ET/OU BÂTIMENT
BASSE CONSOMMATION

INFRASTRUCTURES

LE DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS AU SEIN DE LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (DIDL) DE LA CAISSE DES DÉPÔTS EST DÉDIÉ À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIFS ESSENTIELS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FRANÇAIS : INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES, DE TRANSPORT ET DE TÉLÉCOMMUNICATION. IL GÈRE UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS D'ENVIRON 1,5 MD€ DANS UNE OPTIQUE DE RENTABILITÉ RÉCURRENTÉ SUR LE LONG TERME, AVEC LE SOUCI DE L'IMPACT SOCIÉTAL DE SES INVESTISSEMENTS.



Plus globalement, l'Établissement public investit dans des projets locaux contribuant directement à la transition énergétique et à la cohésion sociale dans les territoires français. Des critères ESG sont pris en compte dans la sélection et l'élaboration de ces projets, tels que la maîtrise environnementale des chantiers, l'impact en termes d'emploi local, et la protection des droits de l'actionnaire minoritaire dans la gouvernance des investissements.

UN NOUVEL ENGAGEMENT :

DÉCARBONER LES PORTEFEUILLES

La méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) induites ou évitées par les infrastructures a été affinée en 2015. Une nouvelle stratégie d'orientation des investissements en infrastructures en faveur de la TEE sera mise en place en 2016.

ACCOMPAGNER LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DANS LEURS DÉMARCHES D'INVESTISSEURS RESPONSABLES

Premier gestionnaire des retraites publiques en France avec cinq régimes couvrant plus de 10 millions de personnes, la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts propose une offre de service globale en gestion financière et extra-financière à ses clients. L'accompagnement en matière d'investissement responsable est l'un de ses domaines d'expertise, proposé aux clients soucieux de prendre en compte des critères ESG dans leurs décisions d'investissement.

Accompagné depuis 2009 dans cette démarche qui se veut progressive et pragmatique, l'Ircantec en est la meilleure illustration. La Caisse des Dépôts conseille et oriente le régime vers des placements qui reflètent son identité et qui respectent ainsi sa valeur phare : l'intergénérationnel. En 2015, elle a relayé et promu les sujets liés à la transition énergétique.

EN AMONT

En élaborant avec les administrateurs des régimes de retraites une stratégie d'engagement et d'intégration ISR (intégration de critères ESG dans la sélection des actifs en portefeuille, mise en œuvre d'une démarche d'engagement actionnarial dans les sociétés où le régime est investi...). La DRS s'appuie pour cela sur des réseaux spécialisés (réseau investisseur de la Caisse des Dépôts, Novethic, sociétés de gestion, prestataires externes...)

PARALLÈLEMENT

Des programmes de formation et des communications sont mis en place pour informer et enrichir les connaissances des administrateurs et des bénéficiaires du régime.

ACCOMPAGNEMENT ISR PAR LA DIRECTION DES RETRAITES ET DE LA SOLIDARITE S'EXERCE :

EN AVAL

La DRS contrôle et suit les décisions prises par les administrateurs, afin de les accompagner au mieux dans la mise en application de ces décisions

PRIX DE LA MEILLEURE INSTITUTION DE RETRAITE FRANÇAISE PAR LES IPE AWARDS

100% DES RÉSERVES GÉRÉES AVEC DES PRINCIPES ISR

La Charte ISR de l'Ircantec précise les approches et critères extra-financiers prioritaires par type d'investissement :

• Actions et obligations d'entreprises :

- l'approche de l'Ircantec concilie la démarche « *best in class* »¹¹ et l'exclusion normative¹² ;
- l'Ircantec s'est aussi dotée d'une politique de vote qui précise les priorités du régime dans l'exercice de ses droits de vote ;

• **Obligations souveraines** : l'Ircantec investit en priorité dans les États engagés dans des politiques publiques avancées sur les trois piliers ESG ;

• **Immobilier** :

- l'Ircantec investit en particulier dans des résidences pour personnes âgées, pour étudiants ainsi que pour vacances sociales ;
- une attention particulière est portée à la **performance énergétique** et à la qualité de vie des locataires de son patrimoine immobilier.

En 2014, l'Ircantec a décidé d'allouer 3% de ses réserves à des investissements contribuant à l'économie réelle et locale sous forme de financement des PME/ETI françaises et européennes, des collectivités locales et des infrastructures. En 2015, elle a notamment investi dans des fonds pour le tourisme social, pour les projets des collectivités locales, ou encore le logement des retraités par le viager.

¹¹ Sélection des entreprises les mieux notées dans leur secteur en matière ESG

¹² Exclusion des entreprises ne respectant pas les grandes conventions internationales comme celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

UNE MOBILISATION RENFORCÉE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE (TEE)

En agissant en faveur de la TEE, l'Ircantec intègre à la gestion de ses réserves les risques financiers à long-terme inhérents au changement climatique. Cette mobilisation incarne ainsi la valeur clé de solidarité entre les générations de l'Ircantec, puisque cette démarche vise notamment à préserver l'environnement des générations actuelles et futures tout en contribuant à la création d'emplois.

MESURER

Conformément aux engagements pris en 2015, l'Ircantec a pour la première fois **mesuré et rendu public** l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions. Cette empreinte sera **progressivement mesurée sur l'ensemble de son portefeuille** et publiée tous les ans.

Le régime s'est engagé à **réduire à terme son empreinte carbone** en développant une démarche participative avec les acteurs de sa chaîne d'investissement.

450 kgeqCO₂
PAR MILLIER D'EUROS INVESTI
(SCOPES 1 ET 2)

S'ENGAGER

En signant le *Montreal Carbon Pledge* et l'Appel de Paris, l'Ircantec se mobilise aux côtés d'autres investisseurs en faveur de la TEE et soutient les engagements pris lors de la COP21.



Communiqué de presse de l'Ircantec du 30 novembre 2015
www.ircantec.retraites.fr/espace-presse

FINANCER

L'Ircantec identifie des solutions innovantes de financement de la TEE par une **démarche transversale de co-construction** avec ses différents partenaires : engagement à hauteur de 150 M€ dans des fonds investis en partie dans des **infrastructures d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique**, investissement de 292 M€ dans des **obligations vertes** (soit 7% de ses placements en obligations), actions de rénovation sur son portefeuille immobilier pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Elle a également mis en place avec un de ses gérants un portefeuille d'actions « pilote » de 1 MD€ qui privilégie les entreprises proposant des solutions pour limiter globalement les émissions de CO₂.

NOVETHIC FORME LES ADMINISTRATEURS ET
LES DIRIGEANTS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES
À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La Caisse des Dépôts accompagne aussi le développement des pratiques d'investissement responsable par le biais d'une offre dédiée de formation, effectuée par sa filiale Novethic. Formations personnalisées sur l'investissement responsable et *master classes* sur les risques ESG permettent aux responsables d'institutions financières de préparer leurs sociétés à la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

4. SOUTENIR L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

NOVETHIC



MOBILISATION DES INVESTISSEURS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Tout au long de l'année 2015, le centre de recherche de Novethic a analysé le mouvement de mobilisation des investisseurs sur le changement climatique et a réactualisé l'étude correspondante. Ses travaux ont permis d'identifier les 1 000 investisseurs internationaux qui se sont engagés dans la lutte contre le changement climatique sous diverses formes, du désinvestissement des énergies fossiles à l'engagement actionnarial auprès des compagnies carbo-intensives, en passant par les financements verts et la décarbonation de portefeuilles. Fin 2015, Novethic a établi un classement des 10 meilleurs engagements en matière de financement de la TEE, dans lequel figure la Caisse des Dépôts. Cette étude, présentée et diffusée dans des nombreux événements internationaux, dont le Forum européen Eurofi Financial à Luxembourg, a permis de sensibiliser fortement des acteurs financiers très divers.



<http://www.novethic.fr/publications.html>

MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ



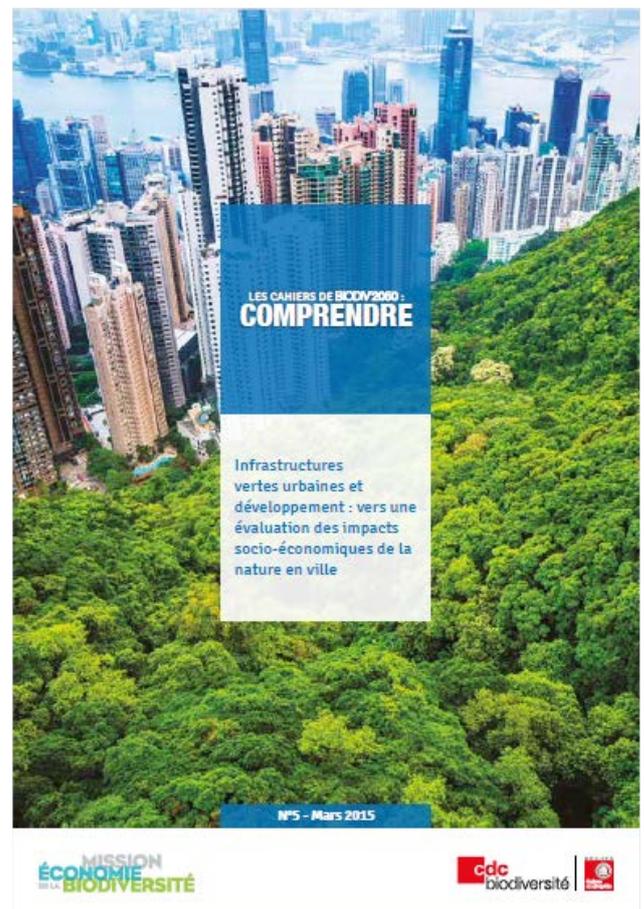
INFRASTRUCTURES VERTES URBAINES ET DÉVELOPPEMENT : VERS UNE ÉVALUATION DES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA NATURE EN VILLE

La réintégration de la nature dans la cité est un phénomène récent qui prend racine dans l'émergence des services écosystémiques comme concept réconciliateur entre économie et écologie. Au-delà des exercices d'évaluation économique de ces derniers, qui peuvent manquer parfois de pragmatisme pour la prise de décision, l'étude publiée par la Mission Économie de la Biodiversité (MEB) en mars 2015 tente d'identifier et de quantifier les impacts socio-économiques tangibles des espaces naturels dans l'environnement

urbain et de mettre en évidence leur contribution effective au développement de l'économie locale à travers l'utilisation du concept d'infrastructure verte. Elle vise à démontrer que la biodiversité et les services associés constituent un vecteur de développement, de résilience et de création de valeurs que les collectivités et maîtres d'ouvrage doivent intégrer au cœur de leur projets d'urbanisme pour construire la ville durable de demain.



<http://www.mission-economie-biodiversite.com/publication/infrastructures-vertes-urbaines-et-developpement>



ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ : QUELS OUTILS POUR QUELLES DÉCISIONS ?

En octobre 2015, la MEB a publié une étude intitulée « Entreprises et biodiversité : quels outils pour quelles décisions ? » Cette étude tente d'éclairer les entreprises dans le choix des outils susceptibles de répondre à leurs besoins, leurs attentes, leur degré d'appropriation de la thématique



biodiversité et aux spécificités de leurs secteurs d'activité. Une analyse comparative d'un panel d'outils pertinents est proposée, ainsi qu'un arbre de décision, composé d'un enchaînement de questions-réponses permettant d'orienter le lecteur vers le ou les outils les plus appropriés. Chaque outil est ensuite présenté via une fiche synthétique résumant ses objectifs, ses modalités d'utilisation, ses forces et ses faiblesses. Des retours d'expérience d'entreprises françaises sur leur mobilisation sont également présentés. Ainsi, ce guide pour l'action constitue un levier sur lequel les entreprises peuvent s'appuyer pour pleinement contribuer, en tant qu'acteurs pivot de l'économie et parties prenantes de la société dans son ensemble, à la nécessaire construction de la transition écologique.



<http://www.mission-economie-biodiversite.com/publication/entreprises-et-biodiversite-quels-outils-pour-quelles-decisions>

INSTITUT POUR L'ÉCONOMIE DU CLIMAT

Fondé par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement, l'Institut pour l'économie du climat (I4CE) fournit une analyse et une expertise des questions économiques liées aux politiques climat-énergie en France et dans le monde. Sa mission est d'accompagner les décideurs publics et privés à mieux comprendre, anticiper et faciliter l'utilisation d'instruments économiques et financiers visant à favoriser la transition vers une économie faiblement carbonée et adaptée aux changements climatiques.

L'action du *think tank* porte sur trois axes de recherche :

- industrie, énergie et climat : comprendre les politiques en faveur de la transition bas-carbone des secteurs de l'industrie et l'énergie ;
- territoires et climat : identifier et analyser les actions possibles pour les territoires agricoles, forestiers et urbains face au changement climatique ;
- finance, investissement et climat : mettre en évidence et analyser la généralisation de l'intégration du climat dans les décisions de financement des acteurs publics et privés.



RÉCONCILIER DÉVELOPPEMENT ET CLIMAT : LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE ET RÉILIENTE

Les institutions financières de développement (IFD) sont en mesure de devenir des acteurs clés dans l'alignement du développement avec l'objectif climat des « 2°C ». L'un des principaux enjeux pour atteindre cet objectif de long terme est de mobiliser les milliards de dollars nécessaires au niveau mondial. Cette transition vers un modèle économique sobre en carbone et résilient au changement climatique passe par l'intégration (« *mainstreaming* ») des enjeux climatiques dans la prise de décision des investissements. I4CE conduit un projet de recherche de long terme, avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Française de Développement, afin de comprendre comment les IFD se mobilisent face à cet enjeu. L'intégration du changement climatique dans la prise de décision en matière de financement du développement pose plusieurs défis opérationnels. S'inspirant des pratiques actuelles au sein des institutions financières de développement, le projet de recherche examine les approches, outils et métriques mis en œuvre pour intégrer les objectifs de mitigation et d'adaptation dans la prise de décision d'investissement.



<http://www.i4ce.org/actu-mainstreaming/>

PAQUET ÉNERGIE-CLIMAT 2030 : PRÉPARER LES DÉCIDEURS ÉCONOMIQUES À LA RÉVISION DU SYSTÈME EUROPÉEN D'ÉCHANGE DE QUOTAS

Le 15 juillet 2015, la Commission européenne a publié sa proposition de révision de la directive « système européen d'échange de quotas » - ou EU ETS - pour la période post 2020, transposant les conclusions du Conseil européen d'octobre 2014. Cette proposition s'inscrit dans un paquet de propositions législatives pour la transformation du système énergétique européen (révision de la directive sur l'étiquetage des économies d'énergie, consultation publique sur le marché de l'énergie, etc.). Cette directive révisée définira les règles de fonctionnement de l'EU ETS pour 2021-2030, visant à le recalibrer et à renforcer son efficacité. I4CE, à travers ce programme de recherche, réunit les ministères français concernés (DGEC, DGCIS, DG Trésor) ainsi que EN-GIE, TOTAL, EDF, Dalkia et Veolia, pour décrypter 5 enjeux majeurs de la révision du système européen d'échange de quotas.



http://www.i4ce.org/go_project/coordination-des-politiques-energie-et-carbone-pour-les-secteurs-de-leu-ets-a-lhorizon-2030-copec-2/

PANORAMA DES FINANCEMENTS ÉNERGIE-CLIMAT EN FRANCE : DÉCRYPTER LE FINANCEMENT DU CLIMAT ET DE L'ÉNERGIE

Le Panorama des financements énergie-climat, réalisé en 2015 par I4CE, recense les dépenses d'investissement en faveur du climat en France et analyse la manière dont ces dépenses sont financées. L'étude dresse une cartographie des flux de financement en faveur du climat au travers de l'économie française, depuis leur source jusqu'à leur secteur et objet de destination.

En 2013, jusqu'à 36 Md€ ont ainsi été investis en faveur

du climat en France. Ces investissements se répartissent entre 17,6 Md€ dans le domaine de l'efficacité énergétique, 5,1 Md€ pour les énergies renouvelables et 12 Md€ pour les infrastructures durables, en particulier dans le secteur des transports. Les investissements dans le domaine du nucléaire, dans les procédés non-énergétiques et dans la réduction des émissions d'autres gaz à effet de serre que le CO₂ sont estimés à 1,4 Md€. L'étude révèle également que les investissements ont augmenté de 6 Md€ entre 2011 et 2013. Les dépenses consacrées au renforcement de l'efficacité énergétique dans la construction neuve et dans les infrastructures de transport sont en hausse, tandis que les investissements dans les énergies renouvelables, notamment électriques, ont diminué.



http://www.i4ce.org/go_project/panorama-financements-climat-france/

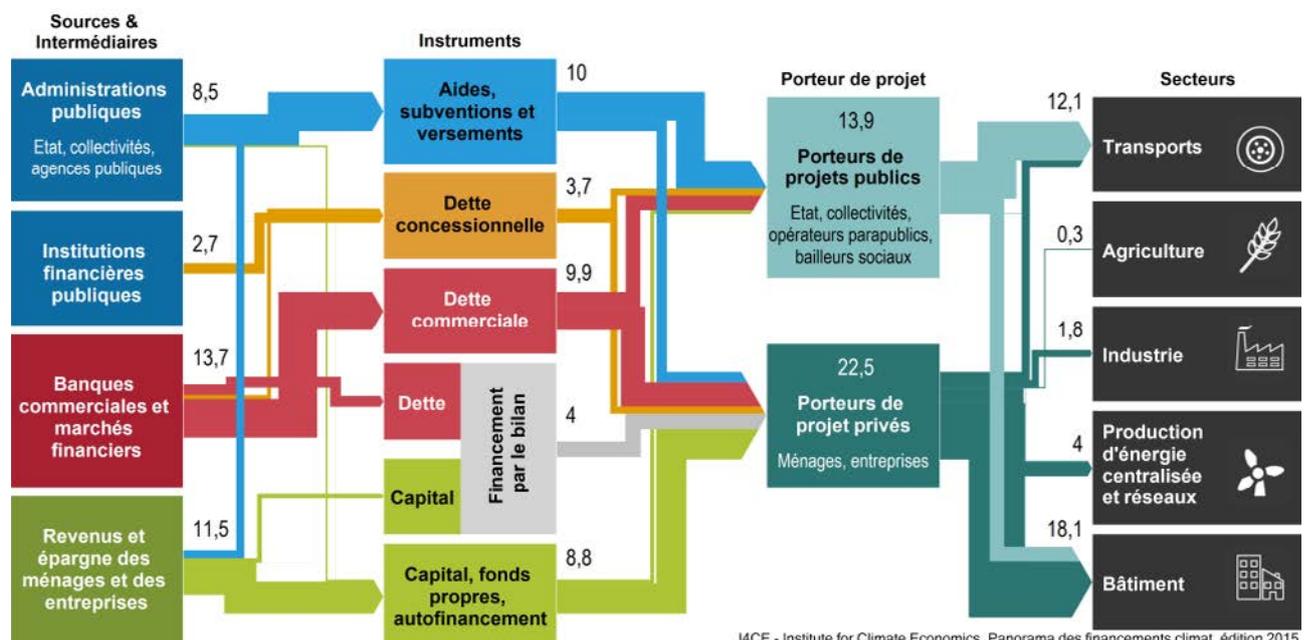
LAB CDC

Créé en avril 2013, le Lab cdc est une initiative du groupe Caisse des Dépôts dont l'objectif est d'accélérer le déploiement d'offres de services innovantes, transverses aux métiers du Groupe et répondant à des enjeux sociétaux. La 3^e saison du Lab cdc, qui s'est déroulée entre avril 2014 et décembre 2015, a mis l'accent sur les projets liés à la TEE. Elle a permis d'incuber 5 projets, dont « ValTer Biomasse » et « Écobonus Mobilité ».



lab cdc
ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITIONS

PANORAMA DES FINANCEMENTS ÉNERGIE-CLIMAT EN FRANCE EN 2013 (EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS)



I4CE - Institute for Climate Economics, Panorama des financements climat, édition 2015

VALTER BIOMASSE

Le projet « ValTer Biomasse », expérimenté en Languedoc Roussillon dans la dynamique des territoires à énergie positive, était co-porté par la direction régionale Languedoc Roussillon et la Société Forestière. L'objectif : mettre en place un modèle de valorisation de terrains délaissés ou en friche par la plantation et la récolte de taillis à courte rotation. L'énergie biomasse ainsi produite serait revendue aux chaufferies collectives et aux industriels locaux souhaitant diversifier et sécuriser leurs sources d'approvisionnement avec de la biomasse locale.

L'expérimentation a confirmé le potentiel de terrains délaissés et démontré qu'il était possible de trouver un modèle économique viable. Elle a également permis de définir des montages économiques et juridiques cibles en vue d'un développement des offres à plus grande échelle.

Trois projets pilotes, situés en Languedoc-Roussillon, en Lorraine et en Poitou-Charentes, sont à présent en phase d'amorçage. Cette phase permettra de consolider les acquis de l'expérimentation, de concrétiser les montages économiques et juridiques et d'affiner les principales hypothèses et données économiques. L'objectif pourrait à terme être la structuration d'une plateforme nationale d'investissement.

PROJET « ÉCOBONUS MOBILITÉ »

Pour lutter contre la congestion, qui freine le développement économique et aggrave la pollution atmosphérique, Écobonus Mobilité récompense les gestes vertueux : décalage de l'heure de départ, report modal, covoiturage, télétravail, etc. L'automobiliste est ainsi récompensé s'il prouve qu'il a utilisé une alternative pour chaque trajet.

Ce projet a été porté dans le cadre du Lab cdc par la Métropole Européenne de Lille (MEL) avec Egis, la Caisse des Dépôts et sa direction régionale Nord Pas-de-Calais. La réalisation d'un test terrain, avec la participation volontaire de collaborateurs des acteurs du projet, a permis de co-construire une offre innovante. Elle a par ailleurs permis de mettre en évidence les spécificités sociologiques, marketing et économiques françaises à prendre en compte pour la réussite de ce concept né aux Pays-Bas. Cette expérimentation, menée entre avril et décembre 2015, a confirmé la pertinence de l'offre puisque 60% des participants ont modifié leurs habitudes. Aujourd'hui, Lille en prépare le déploiement. Le concept, jusque-là méconnu en France, a par ailleurs gagné en notoriété puisque des territoires comme l'Ile-de-France sont intéressés par la démarche.

Écobonus Mobilité a reçu un accessit au Grand Prix Le Monde - Smart Cities 2016. Cette offre constitue une démarche d'équité sociale qui repose sur le principe de responsabilité individuelle sans pénaliser les foyers les plus démunis. Elle permet également aux employeurs de valoriser les initiatives de leurs collaborateurs et à ces derniers de

suivre leurs performances individuelles de manière ludique et positive.

INSTITUT CDC POUR LA RECHERCHE



TRANSITION(S) ÉNERGÉTIQUE(S) EN EUROPE : ANALYSE COMPARATIVE DE SCÉNARIOS, DE LEUR APPLICATION TERRITORIALE ET DE LEURS IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'association négaWatt s'est engagée, avec le soutien de l'Institut CDC pour la Recherche, dans l'analyse à l'échelle territoriale des politiques de transition énergétique à l'œuvre dans une sélection de régions européennes. L'objectif est d'en identifier les ressorts et de préciser les priorités d'investissement correspondantes. Quatre pays, présentant des caractéristiques géographiques, sociales et énergétiques différentes, ont été sélectionnés pour leur supposée exemplarité : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et la Suisse. La première phase de cette recherche, achevée début 2016, visait à mieux caractériser le contexte national dans lequel ces politiques territoriales doivent être analysées, en sélectionnant pour les étudier et les comparer différents scénarios de transition énergétique ambitieux dessinant les trajectoires visées dans les pays choisis. Ces scénarios ont mis en évidence des bénéfices en matière d'indépendance énergétique ainsi qu'en matière économique, notamment grâce aux emplois créés dans les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

La poursuite de cette recherche doit permettre, en approfondissant l'analyse de la mise en œuvre de ces trajectoires au niveau d'une sélection de collectivités territoriales dans les pays concernés, d'identifier plus précisément les leviers d'actions et les bénéfices de cette transition.

 <http://www.caissedesdepots.fr/rapports-de-recherche>

L'ÉCONOMIE SPATIALE DU GRAND PARIS : CONNECTIVITÉ ET CRÉATION DE VALEUR

L'Institut CDC pour la Recherche a renouvelé un partenariat avec l'Institut de Morphologie Urbaine et des Systèmes Complexes, pour analyser, sous la direction de Serge Salat et Loeiz Bourdic, le potentiel de connectivité et de création de valeur des gares du réseau du Grand Paris.

Avec 56 nouvelles gares et plus de 300 km de nouvelles lignes, l'extension du réseau de métro du Grand Paris va en effet profondément changer la géographie socio-économique de la métropole. La constitution d'une masse de données inédite, rendue possible par le *big data*, a permis de mieux comprendre les impacts de ce projet et d'en déterminer le potentiel de création de valeur sociale, environnementale et économique. Une plateforme de visualisation

interactive sur le Grand Paris, issue de ces travaux, est disponible sur le site www.legrandparisencartes.com. Il ressort de cette étude que les nouvelles lignes du Grand Paris Express permettront une meilleure intégration du marché de l'emploi parisien avec les bassins de population, avec une meilleure accessibilité aux emplois en première couronne, en particulier le long des tronçons les plus proches des principaux pôles d'emplois.



<http://www.caissedesdepots.fr/rapports-de-recherche>

DÉCENTRALISATION ÉNERGÉTIQUE ET INNOVATIONS TERRITORIALES : UNE COMPARAISON EUROPÉENNE DANS LES SECTEURS DE L'ÉOLIEN, DE LA BIOMASSE ET DU PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013-2014, l'Institut CDC pour la Recherche a financé une étude du Groupe Énergie du CERI-Sciences Po dont l'objectif était de déterminer dans quelle mesure les formes de gouvernance nationales déterminaient celles prises par les politiques de transition énergétique mises en œuvre. Pour cela, quatre pays avaient été étudiés : la France, la Grande Bretagne et la Pologne, pays centralisés ayant mis en œuvre des politiques de décentralisation, ainsi que l'Allemagne, pays fédéral dont les acteurs locaux jouent un rôle majeur dans la recomposition du système énergétique en cours. À la suite de ces travaux, un deuxième projet de recherche a ainsi été conduit en 2015-2016 autour de la question des innovations locales en matière d'énergies renouvelables et de la capacité des territoires, notamment urbains, à exploiter les opportunités offertes par les politiques européennes de libéralisation des marchés et de soutien aux énergies renouvelables (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Suède). Il ressort de ces travaux que les innovations locales n'ont pour l'heure pas remis en cause les modèles de gouvernance politique et les modèles énergétiques dominants. Cependant, au vu du rythme des innovations technologiques et de la compétitivité croissante des énergies renouvelables, ils invitent à questionner l'avenir du modèle économique des opérateurs historiques et les principes sur lesquels reposent certaines politiques nationales de l'énergie.



<http://www.caissedesdepots.fr/rapports-de-recherche>

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

LAB CDC

L'APPEL À PROJETS « ARCHITECTURE DE LA TRANSFORMATION »

Pour sa 4^e saison, le Lab cdc a lancé, avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), un appel à projets au service de la transformation architecturale dans le logement social,

intermédiaire et très social. Celui-ci vise à faire émerger des propositions architecturales innovantes, concrètes et reproductibles, répondant à trois grandes problématiques : la performance énergétique, l'évolutivité et adaptabilité des logements ainsi que la transformation d'usage des bâtiments. Lancé en septembre 2015 par Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, et Frédéric Paul, délégué général de l'USH, en présence de Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication, il était ouvert à tous les bailleurs sociaux.



Lors de cet appel à projets, l'innovation ouverte a été mise à l'honneur. Sur les 52 projets reçus, 16 ont ainsi été pré-sélectionnés pour participer au Hack'Archi, un atelier de créativité ouverte (« hackathon »), qui s'est tenu les 4 et 5 décembre 2015 à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville. Pendant 24 heures et sans interruption, près de 90 étudiants venus de toute la France, spécialisés en architecture, sociologie, urbanisme et ingénierie, ont travaillé ensemble pour enrichir les projets proposés par les bailleurs et co-construire le protocole d'incubation des projets.

Les étudiants étaient invités à enrichir la vision des bailleurs sociaux en étant créatifs, ingénieux et audacieux. À l'issue de ces deux jours, ils devaient fournir trois livrables : une présentation visuelle des concepts d'innovation sous forme de maquette, une présentation de cas d'usage sous forme de bande dessinée, et un protocole d'expérimentation des concepts d'innovation proposés. Appuyés par des experts et des coaches, et en utilisant les moyens de production mis à leur disposition, ils ont pu travailler avec les bailleurs sociaux et leurs équipes.

Parmi les 16 projets présélectionnés, 5 lauréats ont été désignés début 2016 par un jury pluridisciplinaire. Ils seront incubés entre mars et octobre 2016 afin d'expérimenter et d'intégrer des innovations à la conception des projets. Ils bénéficieront également de l'accompagnement et du soutien financier du groupe Caisse des Dépôts, de l'USH ainsi que des partenaires et contributeurs de l'appel à projets.



<http://labcdc.caissedesdepots.fr/lab-architecture/>

INSTITUT CDC POUR LA RECHERCHE

OUVRAGE COLLECTIF 2016 DE LA CHAIRE TDTE « CHOC DÉMOGRAPHIQUE, REBOND ÉCONOMIQUE »

Soutenue par l'Institut CDC pour la Recherche, la Chaire « Transitions démographiques, transitions économiques » (TDTE), rassemble, autour de son fondateur Jean-Hervé Lorenzi, une trentaine de chercheurs associés. Lieu de débat avec les acteurs professionnels et les décideurs politiques, cette chaire a pour ambition de mettre la recherche en économie au service de notre société.

Dans la continuité de leurs travaux, les économistes de la Chaire TDTE ont publié le 1^{er} juin 2016 aux Editions Descartes le livre « Choc démographique, rebond économique », qui réfute l'idée couramment répandue selon laquelle les sociétés auraient des difficultés à surmonter le vieillissement de leur population. Face à la pensée « décliniste », cet ouvrage collectif invite à changer de perspective, à dénoncer les idées reçues et à proposer des réformes de fond. Pour porter ces réformes, Jean-Hervé Lorenzi et les chercheurs de la Chaire TDTE militent en faveur d'un nouveau contrat social intergénérationnel, d'une restructuration en profondeur du marché du travail et du logement, et d'une ouverture des horizons avec des systèmes de formation, de santé et de retraites revisités dans leur principe comme dans leur fonctionnement.



<http://www.caissedesdepots.fr/publications>

TRANSITION TERRITORIALE

INSTITUT CDC POUR LA RECHERCHE

LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE LA CROISSANCE : VERS UN RETOURNEMENT HISTORIQUE DE LA GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ?

L'Institut CDC pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et le Plan Urbanisme Construction Architecture (Puca) ont soutenu la recherche, sous la direction de Laurent Davezies (CNAM) et Philippe Estèbe (Acadie), sur le thème « Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ? ».

Cette recherche, publiée en novembre 2015, a permis de mettre en évidence la place et le rôle que jouent en France certaines métropoles dans les dynamiques d'emploi les plus récentes. Elle a conduit également à repérer des phénomènes plus complexes liés à la relation avec leur *hinterland* (« arrière-pays ») ainsi que la diversité des modèles, toutes les métropoles ne connaissant pas les mêmes trajectoires. Au-delà de ces constats, une question demeure : quelle est la part des qualités structurelles des métropoles et quelle est la part de leurs politiques et de leur mode de gouvernance dans ces succès ou échecs relatifs ? Reconnaisant qu'il n'y a pas de réponse unique à cette question, mais qu'il s'agit plutôt d'une combinaison de plusieurs mécanismes à l'œuvre, ce rapport tente de discerner et de pondérer ces différents effets.



<http://www.caissedesdepots.fr/rapports-de-recherche>

TRANSITION FINANCIÈRE

INSTITUT CDC POUR LA RECHERCHE

ALLOCATION D'ACTIFS A LONG TERME

L'initiative de recherche « Allocation d'actifs à long terme », co-financée par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, a été lancée en mars 2015 et devrait aboutir à l'automne 2018. Menée par l'Institut Europlace de Finance (IEF – Institut Louis Bachelier), elle aborde, pour un gestionnaire actif-passif (au sein d'une société d'assurance par exemple), l'extension des méthodes bayésiennes (approche statistique permettant de traiter des échantillons limités – par opposition à la statistique classique qui repose sur l'analyse de larges échantillons) et de panel avec la problématique d'intégration du passif. La modélisation du passif est un thème peu traité dans la littérature financière et appelle des techniques nouvelles adaptées.



GROUPE

200



1816 - 2016

Caisse
des Dépôts

IV. UNE ORGANISATION RESPONSABLE DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE



1. RENFORCER LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES SOCIALEMENT RESPONSABLE

DÉCLINER LA STRATÉGIE DU GROUPE

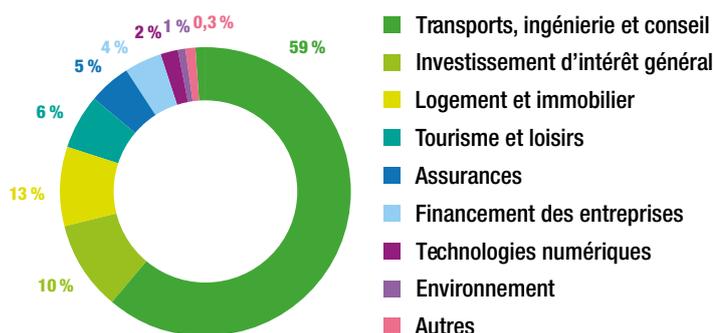
LES SPÉCIFICITÉS DU GROUPE

Le groupe Caisse des Dépôts est composé de femmes et d'hommes aux profils et aux origines très divers. Il conjugue notamment les compétences et les savoir-faire de collaborateurs du secteur public et du secteur privé, qui interviennent dans des domaines d'activité et des métiers d'une très grande variété.

Avec plus de 120 300 collaborateurs dans le monde, le groupe Caisse des Dépôts a poursuivi en 2015 une politique d'emploi active et socialement responsable et a accueilli plus de 9 100 collaborateurs (périmètre France).

La pluralité des missions de l'Établissement public et de ses filiales permet au Groupe d'être présent dans des domaines tels que le transport, l'ingénierie et les infrastructures, l'investissement d'intérêt général, l'immobilier, l'assurance, le financement des entreprises, l'environnement ou encore le tourisme et les loisirs.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE PAR ACTIVITÉ – FRANCE AU 31/12/2015



Par rapport à 2014, l'effectif du Groupe est en hausse de 2,5%. Les évolutions d'effectifs au sein des entités s'expliquent majoritairement par des évolutions de périmètre :

- hausse de l'effectif de l'Établissement public en raison de l'internalisation de plusieurs entités (CDC Numérique, CDC Climat et CDC Infrastructure) ;
- intégration des effectifs d'Adoma au sein du groupe SNI.

Le taux d'encadrement est stable par rapport à 2014 et s'élève à 26% pour l'ensemble du Groupe. La proportion

de cadres varie cependant d'une entité à l'autre : 62% de cadres pour Icade, 25% au sein du groupe SNI et 79% dans le groupe Egis. La proportion des femmes dans le Groupe atteint 38% (contre 37% en 2014) et le taux de femmes cadres s'établit à 44% (contre 43% en 2014)

EFFECTIF TOTAL DU GROUPE – FRANCE ET MONDE AU 31/12/15 (PÉRIMÈTRE SOCIAL ÉLARGI)

Effectif	France	Europe	Hors Europe	Total
Caisse des Dépôts (Établissement public)*	6 567			6 567
Bpifrance	2 407			2 407
CDC Arkhinéo	11			11
CDC Biodiversité	33			33
CDC Fast	28			28
CDC International Capital	14			14
CNP Assurances et filiales	3 099	672	928	4 699
Compagnie des Alpes**	3 758	762	13	4 533
Egis et filiales ***	3 937	533	3 873	8 343
Entités rattachées EP	447			447
France Brevets	17			17
Icade et filiales	1 475			1 475
Informatique CDC et CNP-TI	1 158			1 158
Novethic	13			13
Qualium Investissement	27			27
SCET	405			405
SNI et filiales	6 903			6 903
Société Forestière et filiales	166			166
Transdev	33 893	24 112	25 045	83 050
Effectif total	64 358	26 079	29 859	120 296

* Effectif total hors agents ou salariés exerçant leur activité au sein de CNP Assurances

** Effectif en équivalent temps plein

*** Hors effectifs des sociétés d'exploitation France et international
Périmètre social élargi : cf. définition page « Méthodologie et périmètre de reporting »

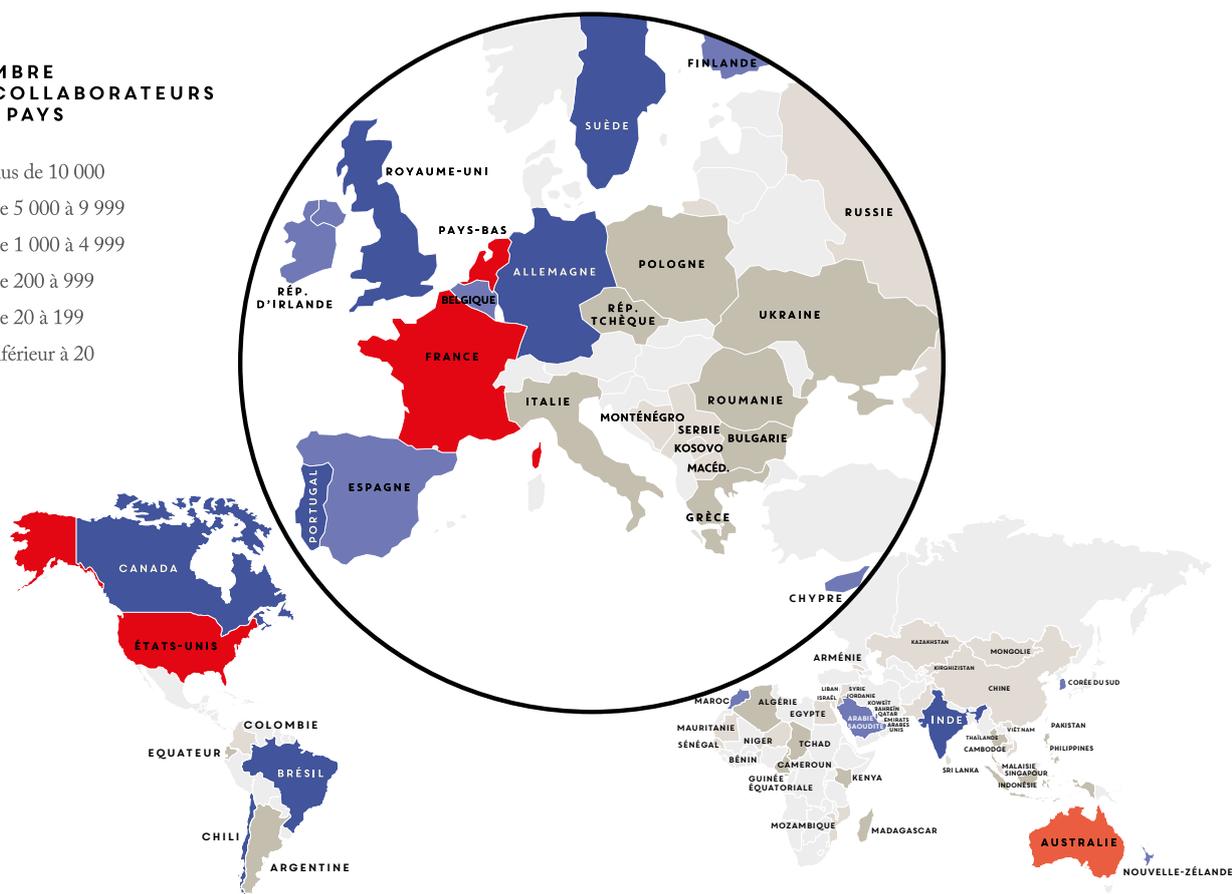
PLUS DE
120 300
COLLABORATEURS
DANS LE MONDE

44 %
DE FEMMES
PARMI LES CADRES DU GROUPE

CARTE DES IMPLANTATIONS INTERNATIONALES DU GROUPE

NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR PAYS

- Plus de 10 000
- De 5 000 à 9 999
- De 1 000 à 4 999
- De 200 à 999
- De 20 à 199
- Inférieur à 20



Le Groupe affiche sa présence dans 69 pays. Près de 47% des effectifs travaillent à l'international, principalement aux États-Unis (26%), aux Pays-Bas (21%) et en Australie (9%). L'effectif en France reste tout de même majoritaire avec 64 364 collaborateurs.

RÉORGANISER ET CONDUIRE LE CHANGEMENT

Lors de réorganisations, les entités concernées mettent en place, en lien avec leur DRH et/ou avec la DRH Groupe, des dispositifs d'accompagnement des personnels qui sont construits au cas par cas en fonction de l'ampleur de la réorganisation. Ils peuvent recouvrir des formes très différentes : entretiens individuels, coaching, formations professionnalisantes, accompagnement du changement, droit d'option des personnels pour exercer ou non une nouvelle activité, communication interne ciblée, le cas échéant, mise en place d'un dispositif d'écoute. Ces actions s'appliquent à tous les salariés de l'entreprise à des degrés variables en fonction de l'ampleur de la réorganisation.

Au sein de l'Établissement public, l'exercice 2015 aura été particulièrement marqué par l'accompagnement RH rendu nécessaire par les réorganisations de directions et les réinternalisations de services filialisés (réorganisations de la direction de l'investissement et du développement local, de la direction du réseau et des territoires, de la direction des ressources humaines, création de la direction des systèmes d'information au sein du Secrétariat général du Groupe, et réintégration des filiales CDC Numérique, CDC Infrastructure et CDC Climat). L'expérimentation de démarches apprenantes, méthode de conduite du changement qui s'appuie sur le travail collaboratif et l'intelligence collective, a ainsi permis d'associer des collaborateurs de différentes directions et niveaux hiérarchiques, ainsi que des opérationnels, dans une logique de co-construction des dispositifs.

UN DIALOGUE SOCIAL ORGANISÉ AU NIVEAU DU GROUPE ET DE CHAQUE ENTITÉ

LES INSTANCES DE CONCERTATION DU GROUPE

Deux instances organisent le dialogue social au niveau du groupe Caisse des Dépôts :

- le comité mixte d'information et de concertation (CMIC) ;
- les délégués syndicaux du Groupe.

Ces instances ont été mises en place par accord le 2 octobre 2001 dans le cadre de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) 2001-420 du 15 mai 2001. Elles couvrent un périmètre d'environ 25 000 collaborateurs répartis dans près de 60 entités du Groupe, sur la base de critères d'appartenance définis dans cet accord.

Le **comité mixte d'information et de concertation (CMIC)** est un lieu d'information et de concertation entre la Direction générale et les représentants du personnel des entités du Groupe (périmètre social) sur l'actualité stratégique, économique, financière et sociale du Groupe. Présidé par le directeur général, il est composé d'une délégation du personnel de trente membres, de cinq représentants des organisations syndicales représentatives dans le Groupe et d'un observateur syndical. En 2015, il s'est réuni 3 fois.

Les **délégués syndicaux de Groupe** sont désignés par les organisations syndicales représentatives parmi les personnels des entités du Groupe (périmètre social). Au nombre de 26 titulaires et autant de suppléants, ils sont compétents pour négocier des accords au niveau du Groupe. Ils sont réunis par ailleurs une fois tous les deux mois par le directeur des ressources humaines du Groupe afin d'échanger sur les thématiques et l'actualité sociale du Groupe.

Trois accords de Groupe sur des thèmes transversaux ont été signés depuis la création de ces instances :

- l'accord d'égalité professionnelle femme/homme du 7 décembre 2004 ;
- l'accord mobilité du 29 janvier 2010 ;
- l'accord de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) du 17 février 2012.

Ils sont complétés dans certaines entités par des accords spécifiques sur leur périmètre.

DES INSTANCES DE DIALOGUE AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET DES ENTITÉS

Chaque entité du Groupe organise son dialogue social dans le cadre d'instances de représentation du personnel qui lui sont spécifiques (notamment Comités d'Entreprise pour les filiales et Comité technique pour l'Établissement public). Les entités formées d'une « entreprise dominante et d'entreprises qu'elle(s) contrôle(nt) » ainsi que celles implantées à l'international sont dotées des instances de représenta-

tion du personnel adaptées à leur configuration (comité de groupe et/ou comité d'entreprise européen).

Responsable de la conduite et de la qualité de ses relations sociales, chaque entité mène, avec ses collaborateurs ou ses représentants du personnel, les procédures d'information, de concertation ou de négociation qui s'inscrivent dans la politique de ressources humaines qu'elle développe. C'est ainsi qu'en 2015, 1 030 accords ont été signés au sein de l'Établissement public et de ses entités.

Au-delà des thèmes de négociations prévus par la réglementation, la diversité des accords existants reflète celle du Groupe et porte des dispositions et des démarches en cohérence avec ses valeurs comme la solidarité, avec la signature d'accords relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap (CNP Assurances, Icade), aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail (Bpifrance Financement), ainsi qu'à l'équilibre vie privée/vie professionnelle (expérimentation du télétravail au sein du groupe SNI).

Au cœur de cette dynamique, les partenaires sociaux de l'Établissement public ont signé en 2015 7 accords structurants, dont un accord-cadre portant sur la période 2015-2017, un accord sur le don de jours de repos non pris et un sur les conditions de travail des apprentis. Ils ont par ailleurs engagé des négociations sur des thèmes fondamentaux tels que les parcours professionnels, la mobilité interne ou la qualité de vie au travail (lancement des travaux de réflexion avec les partenaires sociaux durant le dernier trimestre 2015).

1 030
ACCORDS SIGNÉS
AU SEIN DU GROUPE EN 2015

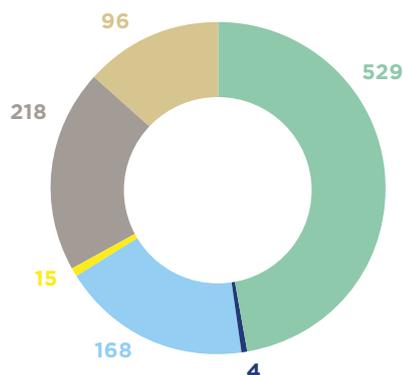


Supplément « RENFORCER LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES SOCIALEMENT RESPONSABLE »

RÉPARTITION PAR THÈME DES ACCORDS SIGNÉS DANS LE GROUPE – MONDE

(PÉRIMÈTRE SOCIAL ÉLARGI)

- Rémunérations
- Formation professionnelle
- Organisation, conditions de travail et sécurité
- Diversité
- Dialogue social
- Thématiques diverses



EXTRAIT DE
LA DÉCLARATION SOCIALE DU GROUPE

Le groupe Caisse des Dépôts est « attaché à la promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la déclaration universelle des droits de l'Homme, la déclaration et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ou les principes du Pacte mondial des Nations unies dont la Caisse des Dépôts est signataire ». Transdev, CNP Assurances et Egis se sont également engagés à respecter les principes du Pacte mondial dans les domaines des droits de l'Homme, du droit du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

LA STRATÉGIE DU GROUPE AU CŒUR DES POLITIQUES RH

Concilier la performance sociale et la performance économique, tel est l'objectif de la direction des ressources humaines (DRH) du Groupe. Sa nouvelle organisation, mise en œuvre début 2015, a permis de réaffirmer l'unicité de commandement et l'articulation entre la gestion des ressources humaines de l'Établissement public et le pilotage ou le soutien des politiques portées par les filiales, en développant transversalité et synergies.

La DRH Groupe impulse et coordonne ainsi les missions transversales sur les sujets pour lesquels une dimension Groupe a une valeur ajoutée particulière : gestion des cadres dirigeants et développement des compétences managériales, dialogue social, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mobilités entre entités, politique de diversité, innovation dans la qualité de vie au travail et le numérique. Dans ce cadre, les filiales sont au premier niveau responsables de leur politique des ressources humaines sur les autres sujets (recrutements, rémunération, etc.).

Afin de s'assurer de la cohérence des politiques RH mises en place au sein du Groupe, de favoriser le partage des connaissances et des bonnes pratiques et d'accroître le dialogue entre les entités, la DRH Groupe anime régulièrement tout au long de l'année le réseau des DRH des filiales. Outre des rencontres périodiques, plusieurs réseaux thématiques ont ainsi été mis en place portant sur la qualité de vie au travail, la mobilité, les données sociales, les relations sociales ou le numérique. La DRH Groupe s'attache par ailleurs à recueillir régulièrement les perceptions et attentes des collaborateurs du Groupe. En 2015, elle a ainsi lancé une nouvelle édition du Baromètre social Groupe.

25 500

COLLABORATEURS
CONSULTÉS SUR LEURS PERCEPTIONS
ET ATTENTES EN MATIÈRE
DE RESSOURCES HUMAINES

LE BAROMÈTRE SOCIAL : TÉMOIN DE
L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

En 2015, la DRH a conduit un baromètre social auprès de 25 500 collaborateurs du Groupe, permettant de recueillir, près de trois ans après la précédente édition, les perceptions et attentes des collaborateurs sur des thèmes majeurs tels que les conditions de travail au quotidien, l'évolution professionnelle, le fonctionnement et l'organisation de l'entreprise, le management, la responsabilité sociale de l'entreprise, leur implication dans la stratégie et leur connaissance du Groupe.

Les résultats révèlent des niveaux de confiance et d'optimisme en amélioration. Ainsi 73% des collaborateurs du Groupe se déclarent optimistes pour l'avenir de leur entité, 68% considèrent que leur entité va dans le bon sens et la confiance en l'équipe dirigeante a augmenté par rapport à 2012. Près des trois quart des collaborateurs du Groupe se déclarent satisfaits de leur situation professionnelle et plusieurs indicateurs progressent, comme sur l'organisation du travail (+9 points), la possibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle (+5 points), ou encore la définition claire des objectifs de travail (+4 points). Enfin, l'indice d'engagement et d'attachement, qui correspond à la moyenne des réponses positives sur la fierté d'appartenance, le taux de recommandation et le sentiment de bien-être au travail, atteint 79% au sein du Groupe.

Des points de vigilance sont en revanche à relever, marquant l'attente d'efforts supplémentaires en matière de mobilité, de management et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les résultats du baromètre du Groupe ont été communiqués dans leur intégralité aux partenaires sociaux et à l'ensemble des collaborateurs. Ils ont par ailleurs permis à chaque entité de se situer par rapport à la moyenne du Groupe et d'orienter leurs plans d'actions pour améliorer encore davantage la performance du Groupe.

FAIRE DE LA PERFORMANCE SOCIALE LE LEVIER DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

En janvier 2015, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'un pôle « Qualité de vie au travail et égalité professionnelle ». Ce pôle porte et fédère l'ensemble des missions correspondant à la dimension RH de la responsabilité sociale de l'entreprise et au développement de la qualité des relations humaines et sociales, en traitant dans un même ensemble la prévention des risques, le bien-être au travail, la diversité, la mixité, le handicap et l'égalité femmes/hommes.

L'accord-cadre 2015-2017 conclu au niveau de l'Établissement public positionne la qualité de vie au travail comme une priorité. Il fait du bien-être au travail un élément essentiel de la réussite collective, la qualité des relations hu-

maines et sociales constituant un facteur de l'efficacité économique. Des négociations ont été entamées dès le second semestre 2015 et devraient aboutir au premier semestre 2016 à un accord établissant des axes de travail orientés notamment sur l'organisation collective, le sens donné au travail, le dialogue participatif, la confiance, le droit à l'erreur ou encore l'aménagement de dispositions favorisant l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Dans le cadre de l'animation du réseau des DRH, des démarches similaires sont encouragées dans les filiales, en lien avec l'agenda social propre à chacune d'entre elles.

FAVORISER LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le groupe Caisse des Dépôts est mobilisé depuis 2004 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les

PROPORTION PAR GENRE ET CATÉGORIE DES EFFECTIFS - FRANCE AU 31/12/15

(PÉRIMÈTRE SOCIAL ÉLARGI)

	France					
	Cadres		Non cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Caisse des Dépôts (Établissement public) *	47%	53%	29%	71%	38%	62%
Bpifrance	44%	56%	20%	80%	39%	61%
CDC Arkhinéo	100%	-	50%	50%	91%	9%
CDC Biodiversité	56%	44%	17%	83%	48%	52%
CDC Fast	73%	27%	33%	67%	64%	36%
CDC International Capital	86%	14%	67%	33%	82%	18%
CNP Assurances et filiales	49%	51%	26%	74%	39%	61%
Compagnie des Alpes	57%	43%	59%	41%	59%	41%
Egis et filiales **	71%	29%	44%	56%	65%	35%
Entités rattachées EP	50%	50%	46%	54%	47%	53%
France Brevets	80%	20%	-	100%	71%	29%
Icade et filiales	59%	41%	25%	75%	46%	54%
Informatique CDC et CNP-TI	69%	31%	56%	44%	68%	32%
Novethic	46%	54%	-	-	46%	54%
Qualium Investissement	65%	35%	-	100%	56%	44%
SCET	58%	42%	11%	89%	50%	50%
SNI et filiales	45%	55%	38%	62%	40%	60%
Société Forestière et filiales	85%	15%	58%	42%	71%	29%
Transdev	65%	35%	76%	24%	76%	24%
Effectif total	56%	44%	64%	36%	62%	38%

*Effectif total hors agents ou salariés exerçant leur activité au sein de CNP Assurances

** Hors effectifs des sociétés d'exploitation France et international

hommes sur la base d'un accord-cadre engageant l'ensemble des entités du Groupe. Celui-ci demeure le référentiel commun que l'Établissement public comme ses filiales ont décliné, en tenant compte de leurs propres spécificités, sous forme d'accords conclus avec les partenaires sociaux ou de plans d'actions. Le suivi d'ensemble est assuré par une commission paritaire réunissant les représentants du personnel et les DRH du Groupe.

32%
DE FEMMES
DANS LES INSTANCES DE DIRECTION
EN 2015

Le groupe Caisse des Dépôts a pris des engagements dès 2013 dans le cadre de la convention signée avec le Ministère des droits des femmes sur l'égalité femmes/hommes. Ces engagements prévoient d'ici fin 2016 30% d'effectifs féminins au sein des instances de direction du Groupe et de l'Établissement public, 40% d'effectifs féminins dans les instances de gouvernance (conseil d'administration ou de surveillance) et 40% de mandats sociaux confiés à des femmes. Les objectifs à fin 2015 sont dépassés pour l'indicateur de féminisation des instances de direction (32%). Les résultats restent à améliorer en matière de féminisation des instances de gouvernance (31%) et des mandats sociaux (30%).

Au sein de l'Établissement public, le développement de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes repose sur un socle de dispositions permanentes, portées par un accord signé en 2007 (modifié par avenant en 2012 et en 2016) et sur la mise en œuvre de plans de progrès triennaux.

En 2015, la DRH Groupe a établi un bilan détaillé du plan d'actions 2012-2014 et a identifié les axes de progrès pour 2016-2018. S'appuyant sur les progrès enregistrés au cours des dernières années, ces derniers portent sur des thématiques telles que le recrutement, la mixité des emplois, la rémunération, les promotions, les conditions de travail et l'articulation entre vie professionnelle et vie privée. La DRH Groupe a par ailleurs intégré dans les objectifs d'intéressement 2015 de l'Établissement public l'objectif de parité pour la nomination des cadres dirigeants et pour toutes les promotions. Cet objectif a été atteint fin 2015 et a été reconduit pour l'avenir.

PROGRESSER EN MATIÈRE D'INSERTION DES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

L'engagement durable du groupe Caisse des Dépôts en matière de handicap a pour objectif de faciliter l'accueil, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ces actions s'appuient sur des accords

et programmes négociés et définis au niveau de chaque entité du Groupe. Elles passent également par la sensibilisation et la formation des managers et des collaborateurs via des actions de communication interne et la participation à des manifestations externes.

L'Établissement public a déclaré en 2015 un taux d'emploi légal de 7,3%, dont un taux d'emploi direct de 5,5%, supérieur à l'objectif fixé de 5%. À fin 2015, 311 collaborateurs en situation de handicap étaient ainsi en poste au sein de l'Établissement public.

L'Établissement public s'est attaché à compenser les situations de handicap rencontrées par ses collaborateurs. Au titre de la Convention signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FI-PHFP), 587 K€ ont été consacrés à la compensation des handicaps, dont l'objectif est de garantir à tous de meilleures conditions de travail dans un cadre favorisant la réussite ainsi que l'évolution personnelle et collective.

Des travaux de mise en accessibilité ont par ailleurs été réalisés pour un montant de près de 613 K€. Les achats auprès du secteur adapté et protégé représentent par ailleurs un volume de 811 K€. Les principaux postes confiés à ce secteur sont la saisie de données, l'entretien des espaces verts, les prestations de traiteurs et l'achat d'objets promotionnels.

Enfin, la Caisse des Dépôts a mis en œuvre des actions innovantes en matière de sensibilisation de ses collaborateurs. Depuis trois années, elle apporte notamment son soutien à l'école de chien guide d'aveugles de Paris en parrainant l'éducation de chiens guides. Lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées en novembre 2015, l'installation d'un « *Dark Lab* » a permis de sensibiliser les collaborateurs aux vécus des personnes non-voyantes et de découvrir la richesse et la diversité des métiers qu'elles exercent. Par ailleurs, une initiation à la langue des signes française a été proposée.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

CNP Assurances a atteint en 2015 un taux d'emploi légal de 6,4%. L'entreprise a renouvelé son engagement durable par la signature d'un 7ème accord sur le handicap pour la période 2015-2018 et a obtenu le renouvellement du label Diversité.

Egis poursuit le développement d'actions d'information et de sensibilisation sur le handicap. En 2015, des vidéos ont été mises en ligne sur l'intranet pour expliquer les différents types de déficiences existants et des dépliants en faveur du recours au secteur protégé ont été distribués. Enfin, la troisième édition d'un carnet de notes dédié au handicap et à la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) a été lancée et ce carnet a été remis à l'ensemble des collaborateurs.

Icade propose, dans un nouvel accord signé en 2015, des actions visant à mieux prendre en compte le handicap dans la vie professionnelle et personnelle des salariés concernés (CESU handicap, télétravail).

NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP - MONDE AU 31/12/15

Caisse des Dépôts (Établissement public)	311
Bpifrance	50
CNP Assurances et filiales	144
Compagnie des Alpes *	1
Egis et filiales	64
Entités rattachées EP	1
Icade et filiales	49
Informatique CDC et CNP-TI	36
SCET	4
SNI et filiales	395
Transdev	2 148
Effectif total	3 203

* Holding du groupe

DÉVELOPPER LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DES JEUNES ISSUS DE QUARTIERS OU DE MILIEUX DÉFAVORISÉS

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité professionnelle et de diversité, la DRH Groupe met en œuvre de nombreuses actions concrètes et des partenariats, ciblant les jeunes externes au Groupe issus de quartiers prioritaires et/ou de milieux sociaux défavorisés. Elle accompagne ces jeunes dans leurs parcours scolaires, universitaires et d'insertion professionnelle en vue d'une plus grande égalité des chances.

Avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT), le groupe Caisse des Dépôts accompagne vers l'emploi des jeunes diplômés BAC+4 et plus, qui peinent à décrocher un emploi compte tenu notamment de leurs origines géographiques et sociales. En 2015, 112 parrains et marraines ont soutenu ces jeunes, ce qui a conduit 70% d'entre eux à trouver un emploi. Avec l'association MOZAIK RH, une rencontre est organisée chaque année entre les recruteurs du Groupe et des jeunes présentés par l'association, ce qui a permis l'accueil de 10 apprentis en 2015.

Par ailleurs, l'Établissement public met en œuvre une politique d'insertion professionnelle en faveur des jeunes éloignés de l'emploi. Les objectifs de cette politique ont été réaffirmés dans l'accord cadre 2015-2017 sur l'emploi et les politiques sociales, conclu avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Au travers du dispositif des contrats aidés par

l'État, 26 personnes ont été recrutées en 2015.

Enfin, 6 jeunes ont été recrutés en 2015 via le parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État (PACTE), qui facilite l'accès des jeunes de 16 à 25 ans non qualifiés à des emplois de catégorie C, et 4 collaborateurs sous contrat PACTE sont devenus fonctionnaires.

> 6 %
DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EMPLOYÉES DANS L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DEPUIS 2012



Supplément « RENFORCER LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES SOCIALEMENT RESPONSABLE »

S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ DES ÂGES

Très présente au sein de la politique RH des entités du groupe Caisse des Dépôts, la gestion des âges se situe au croisement de la politique d'emploi, de la GPEC et de la qualité de vie au travail.

L'Établissement public, bien que non soumis aux obligations touchant aux contrats de génération, est confronté au vieillissement et au besoin de renouvellement de ses effectifs. Il s'est ainsi engagé dans une politique volontariste qui s'est traduite par la signature d'un accord intergénérationnel avec la majorité des organisations syndicales en 2013.

Par cet accord, l'Établissement public exprime les grandes priorités de sa politique des âges :

- l'insertion des jeunes ;
- le maintien des seniors dans l'emploi ;
- la dynamique de développement des collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle.

FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES

L'Établissement public s'est engagé à ce qu'un tiers des collaborateurs (fonctionnaires ou salariés) recrutés chaque année soient des jeunes de moins de 30 ans.

La politique d'apprentissage s'est par ailleurs intensifiée avec notamment un objectif de 15% de pérennisation des apprentis à l'issue de leur contrat d'alternance au sein de l'Établissement public. L'amélioration de leurs conditions d'emploi et de leurs droits, au sein des collectifs de travail dans lesquels ils s'insèrent, s'est traduite par un accord conclu en 2015 avec l'ensemble des organisations syndicales.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

Au sein d'Icade, 21 contrats à durée déterminée (CDD) et

d'alternance ont débouché sur un contrat en CDI, marquant ainsi l'attention portée à l'insertion professionnelle durable des jeunes. Au sein de CNP Assurances, 12 jeunes de moins de 25 ans ont été embauchés en contrat à durée indéterminée (CDI) en 2015. L'entreprise a par ailleurs accueilli plus d'une centaine de jeunes en contrats d'alternance et 86 stagiaires.

MAINTENIR LES SENIORS DANS L'EMPLOI

Le maintien des seniors dans l'emploi au sein du Groupe se traduit par l'amélioration de leurs conditions de travail via des dispositifs spécifiques tels qu'un bilan médical complet, un allègement du temps de travail ou encore une facilité d'accès au télétravail.

Avec la mise en place du tutorat, les seniors sont par ailleurs associés au processus de transmission des savoirs et des compétences qui permet d'assurer le passage de relais entre les anciens et nouveaux collaborateurs et de développer la coopération intergénérationnelle. Cette démarche est soutenue notamment par les contrats de génération signés au sein du Groupe (CNP Assurances, SNI, Transdev). Ainsi, dans le cadre de son plan d'action « Contrat de Génération », CNP Assurances maintient son engagement chiffré en matière d'embauche ou de maintien dans l'emploi des seniors avec 30 CDD seniors à fin 2015, dont 19 entrées en 2015.

ENTREtenir UNE DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION À TOUS LES ÂGES

L'Établissement public a la volonté de maintenir l'ensemble de ses collaborateurs dans une dynamique d'évolution à tous les âges, qui permette leur développement professionnel et la poursuite d'une activité motivante jusqu'au terme de leur vie professionnelle. Pour ce faire elle renforce l'accompagnement des collaborateurs par la fonction RH en complétant le dispositif des bilans professionnels (Caps), proposés à tous l'année de leurs 35-45-55 ans, par un suivi individualisé du parcours professionnel, proposé à 30-40-50-60 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE – FRANCE AU 31/12/2015 (PÉRIMÈTRE SOCIAL ÉLARGI)



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES SALARIÉS

VEILLER À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail varient fortement selon les activités et métiers exercés dans chacune des différentes entités du Groupe.

Les questions de santé et de sécurité relèvent d'abord des obligations de l'employeur et peuvent s'appuyer sur des accords ou plans d'action discutés avec les partenaires sociaux. La prévention des risques psychosociaux (RPS) est prise en charge par différents dispositifs mis en place (cellules d'écoute, comités de suivis des RPS, plateformes téléphoniques pour accueillir et soutenir les collaborateurs en situation difficile, etc.).

Le programme annuel d'actions de prévention des risques professionnels de l'Établissement public, revu et validé chaque année, est mis en œuvre dans tous les services sous l'impulsion des chefs de services désignés en matière d'hygiène et de sécurité. Ce programme traduit les objectifs de la politique de prévention des risques de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Il s'articule autour de 5 axes, 16 objectifs et 41 actions, réalisés globalement à hauteur de 93% :

- le premier axe, destiné à structurer et dynamiser la politique de prévention des risques et d'amélioration de la santé au travail, a été marqué en 2015 par la création du pôle « Qualité de vie au travail » ;
- le second axe contribue à promouvoir la politique de prévention des risques professionnels à tous les niveaux de l'Établissement public, à faciliter le fonctionnement des CHSCT et à conforter la fonction des assistants de prévention ;
- le troisième axe vise essentiellement à améliorer le processus d'évaluation des risques dans le cadre de la refonte du document unique ;
- le quatrième axe regroupe une série d'actions tournées vers la prévention des risques au quotidien ;
- le dernier axe rassemble les actions de formation spécialisées récurrentes (sauveteurs secouristes, etc.).

L'attention a été particulièrement portée en 2015 sur les questions de modernisation et de déploiement des grands systèmes d'information. Ces projets induisant des adaptations au niveau des organisations et méthodes de travail, ce programme prévoit de veiller à un accompagnement spécifique des agents concernés par ces transformations structurelles. La mission interne pour les risques psycho-sociaux (MIRPS) intervient par ailleurs à la demande pour améliorer les situations de travail dans leurs dimensions individuelles et collectives.

Ces dispositifs contribuent à l'animation et à la coordination du réseau des autres acteurs de la prévention des RPS (chefs de service, représentants du personnel, médecins du travail, assistantes sociales, assistants et conseillers de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail) qui participent aux objectifs de la politique de prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité.

La qualité du management ayant un impact direct sur les RPS, des actions de formation et de sensibilisation ont été mises en place dans le cadre des formations managériales dont le champ à vocation à être élargi en 2016.

ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LE GROUPE - MONDE
AU 31/12/15 (PÉRIMÈTRE SOCIAL ÉLARGI)

Nombre d'accidents du travail avec arrêt	3 490	88,2%
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	464	11,7%
Nombre d'accidents mortels	1	0,03%
Nombre total d'accidents du travail	3 955	100%

MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LE GROUPE - FRANCE AU 31/12/15
(PÉRIMÈTRE SOCIAL ÉLARGI)

Maladies professionnelles (recommandations 194 OIT)	causées par l'exposition à des agents	chimiques	0
		physiques	0
		biologiques & maladies infectieuses ou parasitaire	0
	affectant des fonctions et organes cibles	maladies de l'appareil respiratoire	0
		maladies de la peau	0
		troubles musculo-squelettiques	23
		troubles mentaux et du comportement	1
	cancer professionnel	causé par des agents chimiques ou biologiques	0
	autres maladies	autres maladies	86
	Total		110

AMÉNAGER ET ORGANISER LE TEMPS DE TRAVAIL

Plus de 12% des collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts en France bénéficient d'un dispositif de temps partiel et 742 collaborateurs sont en télétravail. 33% des salariés du Groupe relèvent d'un régime de travail au forfait jour ou heure, les autres relèvent d'un régime à horaires variables.

742
COLLABORATEURS
DU GROUPE PRATIQUENT
LE TÉLÉTRAVAIL



Supplément « RENFORCER LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES SOCIALEMENT RESPONSABLE »

ADAPTER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS AUX BESOINS DU GROUPE

APPRÉHENDER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DU CAPITAL HUMAIN DANS LE GROUPE PAR LA GPEC

En 2015, la Caisse des Dépôts comme ses filiales ont poursuivi leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). L'objectif de ces démarches est d'accroître leur capacité d'anticipation par une meilleure appréhension de l'évolution des métiers et du capital humain, et de mieux définir et développer les compétences nécessaires à l'exercice des missions et activités. Les plans de formation sont adossés de façon plus étroite aux conclusions des exercices de GPEC.

Au niveau de l'Établissement public, les actions ont porté plus particulièrement sur la conception, la mise en œuvre et la diffusion à l'ensemble des acteurs RH des « Trajectoires emplois » (aires de mobilité, passerelles entre emplois et plans d'accompagnement), la mise en œuvre d'un premier exercice commun Plan à Moyen Terme/GPEC portant sur les analyses prospectives annuelles quantitatives à 5 ans, la construction et la mise en œuvre d'actions RH collectives intra- et inter-filières professionnelles (parcours de formation à destination des nouvelles assistantes de direction, expérimentation d'un dispositif de formation « parcours découverte métier » initié sur la filière risques et permettant de découvrir sur le terrain un nouveau métier).

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES DIRIGEANTS ET DES MANAGERS DU GROUPE

Le groupe Caisse Des Dépôts a réaffirmé en 2015 toute la place qu'il accorde au développement des compétences, des savoir-faire et des savoir-être des dirigeants – et plus largement des managers – au regard de ses enjeux stratégiques, des grandes transitions dont il est acteur et de la nécessité pour l'encadrement d'inscrire son rôle dans une logique de performance collective durable.

Le Groupe s'appuie pour ce faire sur le déploiement d'un référentiel de compétences managériales, établi pour les dirigeants et décliné pour l'ensemble des managers, auquel chaque entité du Groupe est invitée à adosser ses propres dispositifs d'évaluation et de formation. Sur cette base, une offre globale d'accompagnement individuel et collectif est proposée de manière transversale, portée par le pôle Développement des cadres dirigeants et des managers de la DRH Groupe. En 2015, la révision de plusieurs programmes pilotés par l'Université Groupe CDC a été lancée.

S'agissant plus particulièrement des managers, une nouvelle offre de développement des compétences, structurée en deux volets – accompagnement individuel et accompagnement collectif (formations) – a été définie en 2015. Cette offre sera pleinement déployée en 2016, notamment en matière de développement collectif.

L'offre de développement collectif s'articule autour de trois composantes : une première série de modules permettant l'acquisition ou le renforcement des bases du management, une deuxième série centrée sur les compétences spécifiques du manager (communication, gestion des conflits, du temps, etc.) et une troisième série de modules et d'ateliers autour des thématiques de l'innovation managériale.

Ce nouveau dispositif intègre pleinement l'objectif d'accompagner et de soutenir les managers en développant leur double rôle de pilote et de coach valorisant le développement des compétences de leurs équipes. Cela se traduit notamment par un accent mis sur les notions de confiance et de bienveillance, ainsi qu'une vigilance apportée à la qualité des relations humaines et sociales.

NOMBRE DE STAGIAIRES ET
DE JOURS DE FORMATION EN 2015 – MONDE
(PÉRIMÈTRE SOCIAL ÉLARGI)

	Total
Nombre de stagiaires	177 745
Nombre de jours	249 517
Durée moyenne des formations par stagiaires (en jours)	1,4

Stagiaire : salarié ayant suivi un stage de formation (un salarié qui a suivi 3 stages de nature différente représente 3 stagiaires).

PILOTER LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA MOBILITÉ

Le développement de la mobilité constitue un levier important de la politique des ressources humaines du Groupe qui répond tant aux aspirations des collaborateurs en matière d'évolution professionnelle qu'à la nécessité d'améliorer la gestion des compétences dans le Groupe.

En 2015, la DRH Groupe a engagé des groupes de travail associant l'ensemble des DRH des entités sur 3 thèmes majeurs : la politique globale de mobilité Groupe (freins et opportunités), l'étude sur l'expression des besoins relatifs à la refonte du système d'information gérant les mobilités et l'analyse de la convention tripartite de mobilité et de proposition d'évolutions éventuelles.

RÉPARTITION DES ENTRÉES ET SORTIES EN 2015 (MOBILITÉS INTERNES INCLUSES) - MONDE

	Entrées	Départs	Ratio de remplacement
Caisse des Dépôts (Établissement public)	668	569	117%
Bpifrance	360	207	174%
CDC Arkhinéo	1	1	100%
CDC Biodiversité	4	8	50%
CDC Fast	6	9	67%
CDC International Capital	3	3	100%
CNP Assurances et filiales	512	463	111%
Compagnie des Alpes*	16	19	84%
Egis et filiales	2 430	1 853	131%
Entités rattachées EP	113	112	101%
France Brevets	4	1	400%
Icade et filiales	198	220	90%
Informatique CDC et CNP-TI	113	100	113%
Novethic	9	9	100%
Qualium Investissement	0	2	0%
SCET	62	72	86%
SNI et filiales	1 573	1 414	111%
Société Forestière et filiales	35	32	109%
Transdev	12 208	11 795	104%
Total	18 315	16 889	108%

*holding du groupe

RÉPARTITION DES MOBILITÉS AU SEIN DU GROUPE EN 2015 - MONDE

Mobilités intra-pôle*	193
Mobilités intra-entité**	1 295
Entrées en provenance d'un autre pôle	44
Sorties à destination d'un autre pôle	42

* Mouvement au sein d'un pôle (exemple : Mobilité d'Egis Eau vers Egis Rail)

** Changement de direction/service au sein de la même structure (exemple : mobilité d'un salarié d'Egis dans la direction marketing vers la direction des finances)

Les actions mises en œuvre portent notamment sur le développement de la connaissance des entités du Groupe et des principes de la mobilité interne, la mise à jour du référentiel des filières métiers du Groupe, la charte des bonnes pratiques en matière de mobilité au sein de l'ensemble des entités du Groupe, la conduite d'actions opérationnelles visant au développement de la mobilité (organisation de *speed meetings* permettant aux collaborateurs de rencontrer les RH des entités vers lesquelles ils souhaitent évoluer par exemple).

Le diagnostic posé en 2015, qui sera partagé en 2016 avec les partenaires sociaux, fera apparaître la nécessité ou non, dans un souci de plus grande efficacité, de négocier des avenants à l'actuel accord « Mobilité » Groupe.

L'accord-cadre 2015-2017, signé en 2015, met l'accent sur l'objectif d'un recours prioritaire à la mobilité interne. Dans ce cadre, des négociations avec les partenaires sociaux sur un accord relatif aux parcours professionnels et à la mobilité interne individuelle ont été menées au 4^e trimestre 2015 et donneront lieu à la signature d'un accord en 2016.

2. MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ORGANISATION

OUTRE LES ASPECTS RELATIFS À SES ACTIVITÉS ET MÉTIERS, LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS COMPORTE ÉGALEMENT UN VOLET INTERNE. CELUI-CI CONCERNE L'ENSEMBLE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX LIÉS AU FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES DIFFÉRENTES ENTITÉS DU GROUPE. CETTE RESPONSABILITÉ INTERNE SE TRADUIT PAR DES PROGRAMMES D'ACTION ADAPTÉS ET PILOTÉS DE MANIÈRE AUTONOME PAR CHACUNE D'ENTRE ELLES.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE AU SEIN DU GROUPE

LE PROGRAMME ÉCOTIDIEN POUR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC



Depuis 2010, l'Établissement public conduit activement une politique de responsabilité sociétale de l'organisation (RSO)¹³, par l'intermédiaire de son programme « Ecotidien, ensemble plus responsables ». Depuis le 1^{er} septembre 2015, cette politique est mise en œuvre par une direction dédiée. Rattachée au Secrétariat Général du Groupe, celle-ci s'est vue dotée d'une gouvernance et de moyens définis.

En termes opérationnels, le programme RSE « Ecotidien, ensemble plus responsables » vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Établissement public à travers 8 plans d'action, portant soit sur des actions concrètes à plus

ou moins long terme (ex : définition d'une politique mobilité, obligation de tri sélectif des déchets), soit sur des actions de sensibilisation et de formation. Un suivi est assuré via des indicateurs chiffrés ; il fait l'objet d'un reporting auprès des instances de gouvernance du programme et dans le cadre du reporting extra-financier.

LES PLANS D'ACTION DÉVELOPPÉS PAR LES FILIALES

Les filiales du groupe Caisse des Dépôts ont intégré dans leurs actions la maîtrise des impacts environnementaux et sociétaux dus à leur fonctionnement propre. Elles ont ainsi déployé des plans d'action en matière d'efficacité énergétique, d'achats responsables, de mobilité durable, de recyclage et de consommation responsable, ainsi que de formation et de sensibilisation.

DÉPLOIEMENT D'UN PROGRAMME ÉCO-GESTES OU D'UNE POLITIQUE RSE INTERNE EN 2015

PLANS D'ACTION COMPLETS AVEC SUIVI D'INDICATEURS

Caisse des Dépôts
(Établissement public)
Bpifrance
CNP Assurances
Egis
Icade
Informatique CDC
Transdev

PLANS D'ACTION PARTIELS/SENSIBILISATION

CDC Biodiversité
Compagnie des Alpes
Groupe SNI
Qualium Investissement
Société forestière

En 2015, les filiales ont poursuivi la mise en œuvre de leurs plans d'action internes respectifs. Pour les filiales ayant formalisé leur politique RSE, ces actions s'inscrivent dans le cadre d'engagements globaux, couvrant à la fois les aspects relatifs aux activités et ceux relatifs au fonctionnement interne, ou d'engagements spécifiques. La mise en œuvre de ces engagements est encadrée par l'adoption de démarches

¹³ Pour l'Établissement public, le terme RSO (Responsabilité Sociale de l'Organisation) est utilisé en référence à son statut d'organisation publique. La mention RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) est utilisée à l'échelle du Groupe et de ses filiales.

de certifications (ISO 14001, ISO 9001, HQE exploitation), garantissant la prise en compte de critères environnementaux dans leurs processus de management ou de gestion des locaux.

Le succès de la mise en œuvre de ces plans d'action dépend fortement de l'implication des salariés. Plusieurs filiales du Groupe ont ainsi mis en place des campagnes de sensibilisation aux éco-gestes (ex : tri des déchets, réduction des impressions, incitation à la visio-conférence, etc.), des facilitations concernant l'usage de modes de transport respectueux de l'environnement (ex : subvention d'abonnements vélos, mise à disposition de véhicules de services en auto-partage, etc.), des partenariats associatifs, ou encore des objectifs RSE dans le calcul de l'intéressement des collaborateurs.

Les filiales du Groupe sensibilisent leurs collaborateurs aux enjeux du développement durable et de la RSE via l'organisation de manifestations et des campagnes de communication multi-supports. La tenue de la COP21 à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 a notamment été l'occasion de mettre les enjeux énergétiques et climatiques au cœur de leurs actions de communication interne.

900
COLLABORATEURS
DE CNP ASSURANCES ONT PARTICIPÉ
À UN *SERIOUS GAME* INTERACTIF
SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN 2015

En dehors de la Caisse des Dépôts elle-même, 5 filiales et participations stratégiques du Groupe (CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade) communiquent sur leur politique et performance RSE, via un rapport dédié ou dans le cadre de leur rapport annuel.



Supplément « MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ORGANISATION »

DES RUCHES SUR LES TOITS

Le projet Bee Fun est né au printemps 2010 à l'initiative d'une dizaine de collaborateurs de la Caisse des Dépôts qui souhaitent installer des ruches sur les toits du siège à Paris. Après une année de réflexion, de structuration et de mise en œuvre du projet, les premières ruches ont été installées au printemps 2011. Elles sont aujourd'hui au nombre de 8 : 5 au siège et 3 sur les toits du site d'Austerlitz.

Trois principes d'action guident ce projet : « butiner », pour entretenir les ruches en toute autonomie, « essaimer » pour partager les connaissances acquises sur l'apiculture et en faire une aventure collective, « polliniser » pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de la biodiversité et contribuer à l'émergence de projets similaires dans d'autres institutions ou entreprises.

Bee Fun, c'est une manière originale de redonner du sens au développement durable, de créer des liens entre les collaborateurs et d'honorer les valeurs de la Caisse des dépôts : l'intérêt général et le long terme.



MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

La Caisse des Dépôts et ses filiales mesurent les impacts environnementaux de leur fonctionnement interne et déploient des plans d'action dans un objectif de réduction de ces impacts. Entre 2014 et 2015, trois des entités du Groupe ont réduit leur production de déchets ainsi que leur consommation d'eau et de papier. Une partie des écarts constatés sur la période est notamment due à l'amélioration des processus de reporting (fiabilisation des données, élargissement des périmètres, etc.).

MESURER ET RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (EN MWH EF)

	2015	2014	2013	Evolution 2014/2015
Caisse des Dépôts (Établissement public)	44 876	40 974	50 629	9,5%
Bpifrance	7 822	7 703	7 829	1,5%
CNP Assurances	25 185	23 579*	25 167	6,8%
Egis	15 126	15 742	19 312	-3,9%
Groupe SNI	7 647	4 394	14 085	-
Icade	6 179	6 348	6 665	-2,7%
Informatique CDC	19 892	16 727	21 729	18,9%
Groupe	126 727	115 467	145 416	7,2%**

* Les données 2014 ont été corrigées (correction sur le périmètre)

** L'évolution 2014/2015 de la consommation du Groupe a été calculée à périmètre comparable sans le groupe SNI en raison d'une différence de périmètre de reporting (2015 : 119 080 MWh ef / 2014 : 111 073 MWh ef).

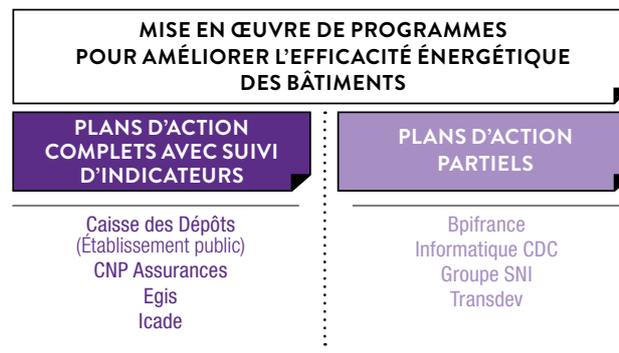
PÉRIMÈTRES ET REMARQUES :

- Les données de la **Compagnie des Alpes** et de **Transdev** sont consolidées dans la partie « métiers » (supplément « Être un acteur majeur de la transition écologique et énergétique »), qui représente une part plus significative de leur consommation d'énergie.
- **Établissement public** : les données ont été partiellement estimées ; elles intègrent la consommation énergétique du Fonds de Réserve des Retraites (FRR), normalement hors périmètre ; l'augmentation entre 2014 et 2015 s'explique par la prise en compte des consommations des parties communes des immeubles en location ;
- **CNP Assurances** :
 - le périmètre concerne CNP Assurances SA ;
 - les données fournies comprennent l'énergie consommée par les collaborateurs et celle consommée par les serveurs informatiques (chauffage, climatisation, bureautique) ;
- **Egis** :
 - les données 2015 ont été obtenues par extrapolation à l'ensemble des bâtiments situés en France des données couvrant 72% de leur surface ;
 - les données 2014 ont été obtenues par extrapolation à l'ensemble des bâtiments situés en France des données couvrant 65% de leur surface ;
- **Icade** : les données ont été corrigées des variations climatiques ;
- **Informatique CDC** :
 - les données fournies concernent à la fois la consommation relative au fonctionnement interne et celle relative aux activités ;
 - les données 2015 couvrent les sites d'Arcueil, Bordeaux et Angers, pour le seul site d'Arcueil en 2014 ; l'évolution de ces données s'explique par ces modifications de périmètre et par les écarts de température constatés ;
- **Groupe SNI** :
 - les données 2013 sont issues du Bilan carbone © 2010 ;
 - les données fournies couvrent 65% du périmètre en surface pour 2014 et 79,6% de la surface du patrimoine pour 2015 (hors loges des gardiens et Adoma qui a rejoint le Groupe en juin 2015).



La Caisse des Dépôts et ses filiales mettent en place des programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de leurs processus d'exploitation, articulés autour de diverses mesures qui relèvent de la gestion immobilière (exigences de performance énergétique des bâtiments, gestion technique centralisée de la température et du chauffage) et d'action ponctuelles et/ou spécifiques (remplacement de l'éclairage par des LEDs, actions de sensibilisation, etc.).

Icade, Informatique CDC et une partie des sites de la Caisse des Dépôts ont recours à des contrats d'électricité 100% verte.



MESURER ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La plupart des entités du Groupe doivent établir tous les trois ans un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), outil de diagnostic et de pilotage. Les principaux postes émetteurs identifiés sont les déplacements des collaborateurs et l'énergie consommée par les bâtiments et leurs usages.

Afin de réduire les impacts de leur fonctionnement, des mesures de prévention, de réduction et de réparation des différents rejets dans l'air sont prises.

MESURE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (TEQCO₂)

	2015	2014	2013	Evolution 2014/2015	Scope 1	Scope 2	Scope 3
Caisse des Dépôts (Établissement public)	49 452	47 423	47 423	4,3%	3 084	2 316	44 052
Bpifrance	3 143	2 813*	-	11,7%	767	2 376	-
CNP Assurances	21 404	19 984	20 439	7,1%	2 673	2 246	16 485
Egis	17 377	14 047	12 111	23,7%	3 736	1 185	12 456
Icade	658	627	723	4,9%	36	622	-
Informatique CDC	9 076	-	5 226	-	231	179	8 666

*Les données 2014 ont été corrigées (n'incluaient pas les déplacements professionnels).

PÉRIMÈTRES ET REMARQUES :

- Les données de la **Compagnie des Alpes**, du **groupe SNI** et de **Transdev** sont consolidées dans la partie « métiers » (supplément « Être un acteur majeur de la transition écologique et énergétique »), qui représente une part plus significative de leurs émissions de GES ;
- **Établissement public** : les données 2013 et 2015 sont calculées d'après la méthode du BEGES réglementaire ;
le BEGES 2015 a été réalisé avec des données partiellement mises à jour, les données 2013 ont été reprises par défaut lorsque les données 2015 n'étaient pas disponibles ;
- **CNP Assurances** : le périmètre concerne CNP Assurances SA ;
- **Egis** : les données concernent le périmètre France et sont partielles (seuls les déplacements professionnels ont été pris en compte dans le scope 3) ; en 2015, ce périmètre a été élargi à deux filiales supplémentaires ainsi qu'aux véhicules de location longue durée ;
- **Informatique CDC** : méthode Bilan carbone®.

CRÉATION D'UN FONDS RSE ECOTIDIEN

Sur la base du bilan carbone® réalisé tous les trois ans, la Caisse des Dépôts compensait chaque année la totalité de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) auprès de projets externes, majoritairement domestiques, dans un principe de neutralité carbone. Afin de reproduire ce principe en interne et de poursuivre la réduction de son empreinte carbone, elle a mis en place en 2015 le « Fonds RSE Ecotidien », alimenté par une partie du budget précédemment alloué à la compensation annuelle, désormais partielle.

Doté chaque année de 250 K€, ce fonds permet d'accompagner des projets internes dont la mise en œuvre contribue à la réduction des émissions de GES de l'Établissement public et dont l'approche est expérimentale et/ou innovante. Son accompagnement peut revêtir différentes formes (financement, expertise, etc.) et intervient toujours selon le principe de l'additionnalité, c'est-à-dire en complément du budget principal géré par le responsable du projet ou la direction concernée.

Dans le cadre de l'appel à projets lancé à l'automne 2015, trois projets ont été déposés. Après une étude de recevabilité par le programme RSE Ecotidien, un projet a été retenu et bénéficiera d'un accompagnement en 2016. À partir de 2016, le fonds RSE Ecotidien sera étendu aux projets intégrant une dimension sociétale.



Supplément « MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ORGANISATION »

DÉPLACEMENTS DES COLLABORATEURS

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

La Caisse des Dépôts et la plupart de ses filiales ont mis en place diverses mesures afin d'optimiser les déplacements professionnels de leurs collaborateurs et de réduire l'impact environnemental de ces derniers : développement et promotion de la visio-conférence et des conférences téléphoniques, intégration des contraintes environnementales dans les politiques « voyages » pour encourager l'usage des transports en commun sur les courtes distances et des modes les moins émetteurs en CO₂ sur les longues distances, amélioration de la performance du parc de véhicules de fonction à travers le recours à des véhicules électriques ou hybrides notamment, encadrement des trajets en taxis et recours à des véhicules hybrides. Egis a par ailleurs mis en place un système de communication intégré, qui permet de réduire les besoins de déplacements professionnels.

ÉMISSIONS TOTALES DE GES GÉNÉRÉES PAR LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS (TEQCO₂)

	2015	2014	2013	Evolution 2014/2015
Caisse des Dépôts (Établissement public)	3 571	3 013	3 013	18,5%
Bpifrance	2 374	2 039	1 540	16,4%
CNP Assurances	2 955	2 944	3 152	0,4%
Egis	15 821	14 047	12 111	12,6%
Groupe SNI	342	797	3 067	-
Informatique CDC	420	-	397	-

PÉRIMÈTRES ET REMARQUES :

- **Établissement public** :
 - les données 2015 sont issues du projet du bilan GES 2015 (méthode Bilan carbone®) ; elles sont donc provisoires et en partie estimées d'après le bilan GES 2013 ;
 - les données 2014 sont issues du Bilan carbone® 2013 ;
 - l'augmentation entre 2014 et 2015 s'explique par l'augmentation du nombre de véhicules de services et de fonction ainsi que des distances des trajets en avion (+10%) ; en revanche le nombre de trajets en avion a diminué ;
- **Bpifrance** : les données 2013 ne comprennent pas les déplacements professionnels de Bpifrance Investissement ;
- **CNP Assurances** : le périmètre concerne CNP Assurances SA ;
- **Egis** : les données concernent le périmètre France ; en 2015, ce périmètre a été élargi à deux filiales supplémentaires ainsi qu'aux véhicules de location longue durée ;
- **Groupe SNI** :
 - les données 2013 sont issues du Bilan carbone® 2010 ;
 - la différence d'ordre de grandeur entre les données 2013, 2014 et 2015 s'explique par une variation des périmètres de reporting.

+15%
DE CONNEXIONS EN
VISIO-CONFÉRENCE
ENTRE 2014 ET 2015
POUR LA CAISSE DES DÉPÔTS

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre des déplacements domicile-travail des collaborateurs du Groupe reste encore majoritairement la voiture, suivi par les transports en commun (transports en commun locaux et trains TER/Intercités).

La Caisse des Dépôts et la plupart de ses filiales ont mis en place des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements domicile-travail : regroupement des implantations dans des sites multi-filiales, développement du télétravail, promotion du covoiturage et de l'auto-partage, promotion des modes de déplacement doux et actifs (marche et vélo), etc. Certaines ont également mis en place un plan de déplacements d'entreprise (PDE – CNP Assurances) ou inter-entreprises (PDIE – Egis).

ÉMISSIONS TOTALES DE GES GÉNÉRÉES PAR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (TEQCO₂)

	2015	2014	2013	Evolution 2014/2015
Caisse des Dépôts (Établissement public)	4 540	4 564	4 564	- 0,5%
Icade	564	564	-	0,0%
Informatique CDC	886	-	1 269	-
Transdev	1 876	-	1 876	-

PÉRIMÈTRES ET REMARQUES :

- **Établissement public** :
 - les données 2015 (méthode Bilan carbone®) ont été obtenues à partir des distances entre les domiciles et les sites de travail, complétées des résultats de l'enquête déplacements 2015 pour les déplacements en vélo et en deux roues motrices (2RM) ;
 - la diminution globale par rapport aux émissions du bilan GES 2013 est imputable à la prise en compte des déplacements en 2 RM et à vélo ; à méthode constante, les émissions de GES augmentent légèrement, du fait d'une augmentation du nombre de déplacements quotidiens ;
 - les données 2014 sont issues du Bilan carbone® 2013 ;
- **Icade** : les données concernent 55 % des salariés (tous situés en Ile-de-France) et sont estimées sur la base de la répartition moyenne par type de transport en Ile-de-France (trajets Paris-Banlieue) ;
- **Informatique CDC** : données 2013 issues du Bilan carbone® 2010 ;
- **Transdev** : les données 2015 sont issues de l'évaluation 2013, estimées sur le périmètre de la flotte des collaborateurs du siège.



Supplément « MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ORGANISATION »

+31%
DE CONNEXIONS EN
VISIO-CONFÉRENCE
ENTRE 2014 ET 2015
POUR CNP ASSURANCES

3. ENCOURAGER LES ACHATS RESPONSABLES

LA MAJORITÉ DES ENTITÉS DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS ONT FORMALISÉ UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES INTÉGRANT DES CRITÈRES RSE POUR PARTIE OU TOTALITÉ DE LEURS ACHATS. PLUSIEURS ENTITÉS ONT INTÉGRÉ ÉGALEMENT DES CONSIGNES D'ACHATS RESPONSABLES DANS LEUR PROCÉDURE DES ACHATS.

Certaines entités ont des enjeux en matière d'achats responsables plus forts que d'autres : les métiers de promotion, de construction et d'exploitation dans les domaines du transport, des infrastructures, de l'immobilier ou de l'informatique ont d'importants volumes d'achats de matériel, ainsi que des enjeux de traçabilité des matériaux utilisés et des déchets. Les autres filiales ont surtout recours à des prestations intellectuelles ou de maintenance. Plusieurs entités du Groupe font appel à des fournisseurs et prestataires issus du secteur protégé et adapté.

MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES D'ACHATS RESPONSABLES

L'Établissement public s'est doté d'un plan « Achats responsables », qui est suivi à travers les plans d'action du programme « Ecotidien, ensemble plus responsables ».

Ses objectifs se déclinent sur 3 axes principaux :

- intégrer des critères RSE lors des achats (prise en compte de l'impact environnemental des marchés généraux et des marchés de travaux, dispositions sociales, etc.) ;
- faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées (marchés réservés à des entreprises adaptées, quota d'heures d'insertion dans certains marchés, etc.) ;
- mieux acheter (développer l'achat de produits éco-conçus et « verts », réduire les délais de paiement des fournisseurs, favoriser les circuits courts, etc.)

Au niveau des filiales et participations stratégiques

Bpifrance a défini en 2014 une procédure Achats qui privilégie les produits éco-conçus et d'interroger les fournisseurs sur leur politique RSE en veillant à la transparence des pratiques.

Concernant le **groupe CNP Assurances**, l'intégration de la RSE dans la politique d'achats s'est développée de manière progressive, dans CNP Assurances et le groupe Caixa Seguradora dans un premier temps. Au niveau de CNP Assurances, les engagements RSE sont déclinés par la direction des Achats et les pratiques sont encadrées par une charte éthique et déontologique spécifique à cette filière métier. La quasi-totalité des fournisseurs de biens et de services ou de prestations intellectuelles est située en France. Le recours à la sous-traitance est limité essentiellement aux prestations intellectuelles ainsi qu'à des travaux

d'édition et de maintenance.

Icade s'est fixée pour objectif de mettre en place une politique d'achats unique pour ses différents pôles d'activité, à travers l'homogénéisation des procédures RSE notamment. Les trois pôles ont ainsi mis en place et diffusé auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants des chartes d'achats responsables qui demandent expressément aux entreprises de s'engager sur l'emploi et l'insertion, la prévention de la corruption, le respect des normes de travail, le respect des droits de l'Homme, la prévention des risques environnementaux et des pollutions, la protection de la santé et de l'environnement, l'utilisation durable des ressources, ainsi que la loyauté des pratiques. Icade travaille également sur le référencement des matériaux et produits à faible impact sur l'environnement et la santé pour étendre leur usage à partir de 2017.

Informatique CDC intègre des critères RSE dans ses appels d'offres et a publié un guide des achats responsables.



Supplément « ENCOURAGER LES ACHATS RESPONSABLES »

Le **groupe SNI** dispose quant à lui d'une direction des achats et des moyens généraux, compétente sur l'ensemble du Groupe, dont les objectifs sont de systématiser l'intégration du développement durable dans les marchés, de recourir à des pratiques de consommation raisonnée et durable, et d'étendre le recours à la sous-traitance au secteur adapté et protégé.

Transdev a mis en place une Charte des fournisseurs applicable au Groupe et à ses réseaux partenaires. Une campagne de déploiement international aura lieu en 2016, avec l'introduction dans la Charte des enjeux anti-corruption.

CDC Biodiversité et **CDC International Capital** n'ont pas formalisé de politique d'achats responsables, cet enjeu étant non-significatif au regard de leur taille et de leurs activités. Bien qu'**Egis** ne dispose pas de fonction Achats centralisée, des actions en matière d'achats responsables ont été mises en œuvre en 2015, comme la poursuite de la « politique voyages » et de la « politique véhicules ». Parmi les objectifs de cette dernière figurent notamment la limitation des

commandes à un catalogue de véhicules ayant un faible taux de CO₂ ainsi que la promotion de véhicules hybrides.

PRISE EN COMPTE DE LA RSE DANS LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS ET LES SOUS-TRAITANTS		
SYSTÉMATIQUE (procédures dédiées + sensibilisation)	PARTIELLE (procédures dédiées + sensibilisation)	PONCTUELLE (prestations spécifiques)
CNP Assurances Icade	Caisse des Dépôts (Établissement public) Compagnie des Alpes Egis Société Forestière Transdev	Bpifrance Groupe SNI Informatique CDC Qualium Investissement SCET

Les entités du groupe Caisse des Dépôts intègrent des considérations de responsabilité sociétale dans leurs relations avec leurs fournisseurs et sous-traitants.

Par ailleurs signataire du Pacte mondial des Nations unies, la Caisse des Dépôts s'engage à en respecter les 10 principes, notamment ceux relatifs aux relations avec les acteurs de sa chaîne d'approvisionnement. Cet engagement s'étend à ses filiales, qui le déclinent dans leurs politiques d'achats responsables respectives.

83 %
DES CONTRATS D'ACHAT RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTÈGRENT DES CRITÈRES RSE

SYSTÈME DE CONTRÔLE, SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS		
SYSTÉMATIQUE ET OPÉRATIONNEL	PARTIELLE	LIMITÉ
CNP Assurances	Caisse des Dépôts (Établissement public) Compagnie des Alpes Egis Icade Société forestière	Groupe SNI SCET Société forestière Transdev

Cette prise en compte se traduit notamment par la mise en place, à différentes échelles selon les entités du Groupe, de systèmes de contrôle, de suivi et d'accompagnement de leurs fournisseurs et sous-traitants.

100 %
DES NOUVEAUX CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ICADE FONCIÈRE TERTIAIRE ET DES NOUVEAUX MARCHÉS DE TRAVAUX D'ICADE PROMOTION INTÈGRENT LA CHARTE D'ACHATS RESPONSABLES



Supplément « MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ORGANISATION »



Chapitre « RESPECT DES DROITS DE L'HOMME »

4. ASSURER LA LOYAUTÉ ET LA TRANSPARENCE DES PRATIQUES

LA CAISSE DES DÉPÔTS, DE PAR SON STATUT PUBLIC UNIQUE, EST PLACÉE « DE LA MANIÈRE LA PLUS SPÉCIALE SOUS LA SURVEILLANCE ET LA GARANTIE DE L'AUTORITÉ LÉGISLATIVE » EXERCÉE PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE. IL S'AGIT D'UN STATUT UNIQUE EN FRANCE, LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ÉTANT D'ORDINAIRE RATTACHÉS À UN MINISTÈRE DE TUTELLE. CETTE INDÉPENDANCE JURIDIQUE EST RENFORCÉE PAR SON AUTONOMIE FINANCIÈRE.

Ce statut lui confère le devoir d'être neutre, tout en étant attentive aux orientations des pouvoirs publics locaux et nationaux. Cela la conduit également à être transparente et à appliquer les meilleures pratiques en vigueur, en particulier en termes de déontologie, d'encadrement et de contrôle des risques, même lorsqu'elle n'y est pas soumise statutairement.

Les enjeux de la Caisse des Dépôts concernant la loyauté des pratiques et la transparence se déclinent sur plusieurs thématiques : l'éthique des collaborateurs, la prévention des conflits d'intérêts, la déontologie financière et la définition spécifique au Groupe de la notion de client. Ces thématiques sont traitées dans les parties suivantes en ce qui concerne la transparence de la Caisse des Dépôts sur ses pratiques internes (voir les chapitres « Relations institutionnelles » et « Achats responsables » pour ses pratiques externes).

DÉONTOLOGIE

Le groupe Caisse des Dépôts porte une attention permanente aux pratiques de ses collaborateurs et de ses filiales afin d'en garantir l'exemplarité. Il accorde donc la plus grande importance au respect des principes et obligations de déontologie précisés dans un Code de déontologie, applicable au niveau du Groupe et dont les principes doivent être transposés ou adaptés par chacune des filiales.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Les principes de déontologie du groupe Caisse des Dépôts figurent dans un Code de déontologie, qui a été adopté en juin 2012. Il est applicable à l'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public et constitue un document de référence pour les filiales du Groupe qui doivent en transposer les principes, en tenant compte de la nature de leurs activités et des risques auxquels elles sont exposées.

Document fondateur, il établit des principes généraux portant sur le respect de l'image du groupe Caisse des Dépôts et fait un rappel des missions d'intérêt général de ce dernier, qui justifient que l'action de chaque collaborateur soit conduite dans le plus strict respect de principes en matière de loyauté des pratiques.

Dispositif essentiel à la conduite des activités du Groupe, il recouvre ainsi plusieurs aspects, comme la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, les règles spécifiques de déontologie financière applicables à certaines catégories de collaborateurs identifiés comme exerçant des fonctions « sensibles », ainsi que des règles de comportement, qui incluent des éléments sur l'obligation de confidentialité, la loyauté et l'accomplissement du service, ainsi que sur la protection des intérêts du groupe Caisse des Dépôts, de ses clients, de ses partenaires.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

Suite à l'adoption du Code de déontologie Groupe en juin 2012, les filiales et participations stratégiques ont décliné ce document dans leurs procédures internes.

EXISTENCE D'UN CODE/CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Bpifrance	Icade
CDC International Capital	Qualium Investissement
CNP Assurances	SCET
Compagnie des Alpes	Société Forestière
Egis	Transdev
Groupe SNI	

Un contrôle de conformité portant sur l'adéquation du dispositif des filiales du Groupe par rapport au Code de déontologie a été déployé en 2015 et a abouti aux résultats suivants :

- dans l'ensemble, les filiales ont bien décliné le Code de déontologie du Groupe, sous la forme d'une charte ou d'un code propre à la filiale, et ces documents, conformes au dispositif du Groupe, sont correctement appliqués ;
- les filiales assujetties au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en appliquent les règles de déontologie financière et disposent des outils adaptés pour effectuer leurs contrôles.



Supplément « ASSURER LA LOYAUTÉ ET LA TRANSPARENCE DES PRATIQUES »

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

CORRUPTION ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Code de déontologie encadre, par des règles claires, les modalités d'octroi et de réception de cadeaux et avantages. Il prévoit également que les situations de conflits d'intérêts potentiels soient documentées dans un registre afin d'identifier l'ensemble des risques susceptibles de se produire et de définir des mécanismes de prévention adéquats. Les collaborateurs doivent par ailleurs indiquer toute survenance de situation portant à conflits d'intérêts dès lors qu'elle pourrait interférer avec les missions qui leur sont confiées.

En 2015, deux ateliers de sensibilisation au risque de conflits d'intérêts ont été organisés pour le réseau des correspondants déontologie à l'échelle de l'Établissement public. Par ailleurs, une charte de déontologie spécifique aux achats et applicable à l'Établissement public a été mise en place afin de renforcer les exigences de la Caisse des Dépôts en termes de transparence, de probité et d'intégrité, de confidentialité, d'égalité et de responsabilité dans le processus Achats.

BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME

La Caisse des Dépôts est assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, dont les principes ont été validés par le Comité de Direction. Elle s'est dotée en 2010 d'un dispositif LCB-FT, piloté par la direction des risques et du contrôle interne et décliné au sein de ses directions et filiales. Une attention particulière est portée aux risques liés aux pays et territoires. S'agissant des opérations d'investissement, la Caisse des Dépôts s'est par ailleurs dotée d'une liste d'interdiction d'opérer.

Le dispositif LCB-FT de la Caisse des Dépôts est formalisé par une quinzaine de procédures sur des thématiques distinctes (procédures d'entrée en relation, de mise à jour des dossiers, d'évaluation des risques, personnes politiquement exposées, etc.), compilées dans un recueil unique appelé « Classeur LAB » qui est disponible pour tous les collaborateurs sur l'intranet.

Il est complété par :

- l'animation du réseau des correspondants LCB-FT à l'échelle de l'Établissement public et du Groupe à travers des comitologies (Comités filière LCB-FT, Pays et KYC) ;
- la réalisation et la diffusion d'une veille LCB-FT afin d'informer et de sensibiliser les collaborateurs sur les

- obligations en termes de LCB-FT ;
- la mise à disposition d'outils de *due diligences* pour permettre l'identification de personnes sanctionnées ou politiquement exposées, des bénéficiaires effectifs, etc.
- une organisation permettant notamment une supervision et un pilotage du dispositif ;
- le déploiement d'un contrôle de conformité LCB-FT périodique à l'échelle du Groupe.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

EXISTENCE D'UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AVEC SYSTÈME DE CONTRÔLE

Bpifrance	Icade
CDC International Capital	Qualium Investissement
CNP Assurances	SCET
Compagnie des Alpes	Société Forestière
Egis	Transdev
Groupe SNI	

L'ensemble des filiales du Groupe, y compris celles qui ne sont pas soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou de l'AMF, doivent, en application des normes du Groupe, se doter de dispositifs de LCB-FT, adaptés à la nature des risques auxquels elles sont exposées.

CONFORMITÉ FISCALE ET STRATÉGIE CONCERNANT LES ACTIVITÉS BANCAIRES OFFSHORE

La Caisse des Dépôts n'a pas d'activité bancaire offshore.

Le statut fiscal de la Caisse des Dépôts prévoit que « La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un établissement public à caractère spécial ». À ce titre, elle verse une Contribution Représentative de l'Impôt sur les Sociétés (CRIS) conformément aux dispositions de l'article L 518-16 du code monétaire et financier. Cette CRIS est strictement calculée selon les règles de droit commun propres à l'impôt sur les sociétés, en particulier les règles relatives au secteur bancaire. Par ailleurs, elle est assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun. En 2015, le montant de la CRIS s'élevait à 349 M€.

La Caisse des Dépôts transfère par ailleurs une partie de ses résultats à l'État. Les règles de ces versements ont été progressivement fixées. En 1998, il a été convenu que la Caisse des Dépôts verserait à l'État un tiers de ses résultats, assis sur les résultats consolidés du Groupe. Afin de limiter le risque d'une décapitalisation de l'Établissement public, une nouvelle règle a été établie en collaboration avec l'État en 2010 : sur les résultats du Groupe, la Caisse des Dépôts verse à l'État 50% de son résultat consolidé, plafonné à 75% de son résultat net social.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

Les filiales exerçant des activités au niveau international se conforment à la réglementation locale et sont particulièrement vigilantes sur ces sujets.



Supplément « ASSURER LA LOYAUTÉ ET LA TRANSPARENCE DES PRATIQUES »

TRANSPARENCE ET CONTRÔLE INTERNE

La Caisse des Dépôts est assujettie aux principes généraux du règlement CRBF 97-02, qui constitue sa référence pour le contrôle interne et lui impose de se doter d'un dispositif de contrôle interne organisé en plusieurs niveaux.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe tient également compte, selon les cas, du règlement général de l'AMF, de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne bancaire ainsi que des réglementations particulières applicables aux filiales du Groupe et aux activités spécialisées exercées par celles-ci (gestion de portefeuille, banque, services d'investissement, assurance...).

Il est encadré par des Principes d'organisation du contrôle interne (POCI), qui précisent les principes généraux du contrôle interne, les responsabilités opérationnelles et les outils de contrôle permanent à mettre en œuvre afin de conduire l'ensemble des missions du Groupe dans un cadre sécurisé.

CONTRÔLE PERMANENT

La responsabilité du suivi des risques et du contrôle interne permanent au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction rattachée au directeur général et à vocation transversale : la direction des risques et du contrôle interne (DRCI). Celle-ci compte aujourd'hui près de 90 personnes et anime des réseaux d'environ 100 personnes.

Son rôle s'exerce dans quatre domaines :

- l'application de la politique des risques de l'Établissement public et l'impulsion de réflexions méthodologiques, notamment celles répondant aux évolutions réglementaires et aux recommandations des audits ou régulateurs internes et externes, l'élaboration des normes ou des procédures cadres pour le Groupe ;
- l'assistance aux entités du Groupe dans la déclinaison de ces normes à leur activité ;
- le contrôle de la bonne application des règles et la vérification de la validité, de la conformité et du respect de l'ensemble du dispositif ;
- la consolidation des données fournies par les entités et le compte-rendu auprès des instances de gouvernance du Groupe.

Des contrôles de conformité sont réalisés, tous les ans ou tous les six mois selon les sujets, par la DRCI et son réseau de correspondants, ces derniers assurant le contrôle de second niveau des informations remontées par les entités et filiales du Groupe.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

La responsabilité du contrôle périodique au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction dédiée, rattachée au directeur général : la direction de l'audit central. Elle compte aujourd'hui près de 30 personnes et pilote le Réseau d'audit du Groupe (70 personnes) constitué de toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts en charge de missions d'audit interne.

Le périmètre d'intervention du réseau d'audit du Groupe couvre toutes les activités de l'Établissement public ainsi que celles des filiales, directes et indirectes, contrôlées exclusivement ou conjointement. Il peut mener des missions d'audit de conformité, portant une appréciation sur l'efficacité, la sécurité, la qualité des contrôles internes de premier et de deuxième niveaux, ainsi que sur le respect des procédures internes, lois et règlements en vigueur. Il peut également mener des missions d'inspection, à la demande du directeur général, ainsi que des missions d'audit de performance, d'audit stratégique et de conseil.

COMITÉ D'EXAMEN DES COMPTES ET DES RISQUES

Le comité d'examen des comptes et des risques, l'un des quatre comités spécialisés de la Commission de surveillance, a notamment pour mission d'examiner :

- le suivi du contrôle interne et des risques ainsi que le respect des normes comptables et des ratios prudentiels de l'Établissement public ;
- le programme annuel de l'audit et le suivi des recommandations ;
- la mise en œuvre des recommandations de la Cour des Comptes ;
- les modalités d'intervention de l'ACPR ainsi que les rapports relatifs aux activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts et au respect du dispositif anti-blanchiment.

AUDIT EXTERNE

Le « Décret n° 2010-411 du 27 avril 2010 relatif au contrôle externe de la Caisse des dépôts et consignations et pris en application de l'article L. 518-15-2 du code monétaire et financier » prévoit que « la Commission de surveillance confie, pour le contrôle des seules activités bancaires et financières, à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) l'examen du respect par la Caisse des Dépôts » d'un certain nombre de réglementations issues de la loi bancaire, à adapter au cadre de la Caisse des Dépôts. Celles-ci portent notamment sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Certaines filiales du Groupe, du fait de leurs activités, relèvent également du contrôle de l'AMF ou de l'ACPR.

SYSTÈME D'ALERTE ÉTHIQUE

Le code de déontologie de la Caisse des Dépôts prévoit un dispositif d'alerte éthique et de remontée des dysfonctionnements portant sur des sujets de conformité (corruption, blanchiment d'argent, etc.) qui pourraient la mettre en risque.

Il stipule que les collaborateurs, lorsqu'ils constatent des faits répréhensibles ou un manquement dans l'application des procédures, ont le devoir d'en prévenir leur responsable hiérarchique, qui en informera le déontologue, ou d'avertir directement celui-ci. Il prévoit également que cette faculté d'alerte éthique est exercée de façon écrite et nominative vers le déontologue qui traitera le dysfonctionnement détecté avec un souci particulier de discernement, de confidentialité et de protection du collaborateur concerné.

Sur l'année 2015, 1 148 incidents (hors DRS) ont été déclarés dans la base des incidents de l'Établissement public, contre 1 388 en 2014 (soit -17%). Sur le périmètre de la direction des retraites et de la solidarité, 333 incidents ont été déclarés en 2015.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

EXISTENCE D'UN SYSTÈME D'ALERTE ÉTHIQUE

CDC International Capital
CNP Assurances
Bpifrance
Egis* **
Icade

Informatique CDC
Qualium Investissement
Société Forestière
Transdev

*Avec un souci particulier de confidentialité et de protection du collaborateur concerné.

**En 2015, 3 incidents ont été examinés par le comité d'éthique d'Egis : 2 sur des sujets externes et 1 sur un sujet interne.



Supplément « ASSURER LA LOYAUTÉ ET LA TRANSPARENCE DES PRATIQUES »



Fiche thématique « LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET TRANSPARENCE »

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Les enjeux du groupe Caisse des Dépôts en matière de respect des droits de l'Homme relèvent de la qualité des conditions de travail de ses collaborateurs, ainsi que du contrôle de sa chaîne d'approvisionnement. Ils sont donc intrinsèquement liés aux enjeux de ressources humaines, d'achats responsables et de déontologie.

Si le principe de subsidiarité des filiales s'applique en matière de politique de respect des droits de l'Homme, ces sujets sont néanmoins encadrés par le Code de déontologie du Groupe, applicable à l'Établissement public et devant être transposé par les filiales. Signataire du Pacte mondial des Nations unies, la Caisse des Dépôts s'engage par ailleurs à en respecter les 10 principes, notamment ceux portant spécifiquement sur les droits de l'Homme.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

L'ensemble des entités du groupe Caisse des Dépôts veille au strict respect des droits de l'Homme et des libertés syndicales, et respectent la réglementation française en matière de droit du travail.

Plusieurs d'entre elles s'appuient sur les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (CNP Assurances, Icade, Transdev) et sur leur participation au Pacte mondial des Nations unies (CNP Assurances, Egis, Transdev). Aucune d'entre elle n'a recours au travail forcé, ni au travail des enfants.

De même qu'en matière d'achats, les filiales les plus exposées aux risques de non-respect de ces droits sont celles exerçant des activités de promotion, de construction et d'exploitation, à l'étranger notamment.

INTÉGRATION DE CLAUSES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME DANS LES CONTRATS ET ACCORDS

CNP Assurances
Compagnie des Alpes
Egis
Transdev



Supplément « ASSURER LA LOYAUTÉ ET LA TRANSPARENCE DES PRATIQUES »

MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING 2015

Le directeur général de la Caisse des Dépôts a décidé, en fin d'année 2012, de renforcer la qualité et l'exhaustivité du reporting RSE du Groupe par référence aux obligations prévues par la Loi Grenelle II. La mise en œuvre d'un reporting extra-financier de qualité permet d'ancrer la démarche RSE au cœur du Groupe par l'implication et le partage des responsabilités entre les équipes dans la préparation du reporting. Elle permet également de disposer d'un réel outil de pilotage de la politique du Groupe en matière de développement durable et d'évaluation des impacts extra-financiers de ses interventions.

À l'échelle du Groupe, la démarche de reporting et de publication de données extra-financières ainsi que l'interface avec les agences de notation extra-financières est pilotée par le service de la planification et de la communication stratégiques au sein du département de la stratégie du Groupe. Elle est menée en collaboration avec les directions transversales du Groupe, les directions opérationnelles de l'Établissement public ainsi que le réseau des correspondants en matière de reporting dans les filiales.

Le reporting extra-financier du Groupe consolide l'ensemble des informations relatives aux actions et impacts sociaux, sociétaux et environnementaux du fonctionnement interne et des métiers de l'Établissement public, ainsi que de ceux de ses filiales telles que définies ci-après. Le reporting extra-financier au sein des entités du Groupe varie selon le cadre réglementaire applicable à chacune d'entre elles et la maturité de leur démarche RSE. Certaines filiales et participations stratégiques (CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade) publient, de manière autonome, un reporting éprouvé sur des informations relatives à leurs enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Le rapport du Groupe renvoie à ces rapports qui contiennent des informations plus détaillées.

PÉRIMÈTRE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER

LE PÉRIMÈTRE GLOBAL

Le périmètre de reporting des données couvre les filiales dont le groupe Caisse des Dépôts a le contrôle exclusif ou conjoint au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Plus précisément, le périmètre englobe l'Établissement public et les filiales et participations stratégiques suivantes : Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC International Capital, CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade, Informatique CDC, Novethic (données sociales uniquement), Qualium Investissement, SCET, Société Forestière, Transdev.

Compte tenu de la diversité des métiers, des secteurs d'intervention et de l'organisation des différentes entités du Groupe, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs (le détail est présenté dans le tableau de correspondance).

LE PÉRIMÈTRE SOCIAL

Le périmètre des données sociales a été défini par le service des relations sociales au sein de la direction des ressources humaines Groupe (DRH Groupe) et est suivi directement par cette dernière ; il peut varier par rapport au périmètre général du présent exercice de reporting. Le périmètre du reporting extra-financier, pour les données sociales, est constitué par le périmètre social du groupe Caisse des dépôts élargi entre autres à Transdev (cf. liste en annexe). Certaines filiales et participations stratégiques suivent un périmètre social différent du périmètre élargi, pour publication dans leur propre rapport de gestion (Compagnie des Alpes et Egis) et/ou en raison de la présence d'effectifs à l'international (CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis et Transdev).

Il est demandé aux entités de remonter les informations les concernant dans un outil de reporting dédié. Il est bien entendu possible de ne pas répondre à certains items tel que cela est prévu par la loi mais cela doit être justifié et justifiable au regard de l'activité de l'entité. Dans le cas d'une indisponibilité à court terme de l'information, un plan d'action et une cible devront être établis afin de la rendre disponible pour un prochain exercice. Ainsi, un taux de couverture est calculé pour chaque indicateur. Ce dernier est calculé de la façon suivante : Taux de couverture = (effectif couvert par les entités pour lesquelles la donnée est disponible) / (effectif total du Groupe).

PÉRIODE DE REPORTING

La période retenue pour le présent exercice de reporting est l'année calendaire du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Toutefois, pour certains indicateurs, les données 2015 n'étant pas disponibles au moment de la consolidation, les données 2013 ou 2014 sont renseignées. Dans le cas particulier de la Compagnie des Alpes, la période de reporting correspond à l'exercice comptable, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Le précédent rapport extra-financier, publié en septembre 2015, portait sur l'année calendaire du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Le renforcement du reporting extra-financier au niveau du Groupe a été initié fin 2012 avec la publication en juillet 2013 d'un premier rapport de responsabilité sociétale Groupe portant sur l'exercice 2012, en référence aux informations de la Loi Grenelle II.

Il a été décidé de mettre en place un référentiel qui s'appuie sur les principes suivants :

- prise en compte de l'ensemble des données attendues dans le cadre de l'article 225 de la Loi Grenelle II ;
- intégration du référentiel GRI-G4 :
 - . par la mise en correspondance de l'article 225 de la Loi Grenelle II avec les indicateurs de ce référentiel ;
 - . par la complétion du cadre de l'article 225 de la Loi Grenelle II avec les indicateurs se rapportant aux enjeux RSE du référentiel GRI-G4 non définis dans la loi mais jugés matériels pour le groupe Caisse des Dépôts à l'issue de l'analyse de matérialité du Groupe (exercice réalisé dans un objectif de conformité avec le GRI-G4 – niveau « Essentiel ») ;
- intégration du référentiel de reporting des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) dont la complétion et la publication sont obligatoires pour tout signataire de l'initiative ;
- intégration de l'indicateur de déploiement interne de la Charte d'investissement Responsable du Groupe ;
- intégration progressive des obligations de reporting auxquelles la Caisse des Dépôts est soumise dans le cadre du décret d'application du paragraphe 6 de l'article 173 de la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte ;
- pilotage et suivi des priorités stratégiques du Groupe ;
- intégration des questions et remarques des agences de notation extra-financière non prises en compte par ailleurs.

EXCLUSION ET PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE

Il est à noter que certaines informations demandées dans le décret d'application de l'article 225 de la Loi Grenelle II sont exclues du rapport de responsabilité sociétale :

- Montant des provisions pour garanties pour risques [II-a)-4] : la Caisse des Dépôts et ses filiales ne sont pas concernées par cette information ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire [II-c)-i)-2] : ces informations ne sont pas significatives au regard des activités de la Caisse des Dépôts et de ses filiales ;
- Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail [I-d)-3] : compte tenu de la complexité du calcul nécessaire pour obtenir une information représentative sur le périmètre du groupe Caisse des Dépôts, cette information n'est pas disponible dans le reporting 2015.

Concernant les indicateurs environnementaux de fonctionnement interne, le périmètre de reporting est précisé pour chaque indicateur publié dans le rapport et dans son supplément. Les filiales dont l'effectif est restreint et qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux sont exclues de ce périmètre.

Certaines filiales ne distinguent pas les données relatives au fonctionnement interne de celles relatives aux métiers, celles-ci étant peu significatives par rapport à leur impact global. Les données environnementales de ces filiales sont publiées uniquement dans les parties du rapport et de son supplément relatives à l'impact environnemental des métiers.

COLLECTE DU REPORTING

Le processus de collecte de données est sous la responsabilité générale du Département de la Stratégie du groupe Caisse des Dépôts. Il faut distinguer :

- la collecte des données sociétales, environnementales et de gouvernance auprès du réseau de correspondants « Reporting RSE » de l'Établissement public et des filiales, sous la responsabilité du Département de la Stratégie, à l'exception des données de fonctionnement interne de l'Établissement public qui sont placées sous la responsabilité du Secrétariat général dans le cadre du programme « Ecotidien, ensemble plus responsables » ;
- la collecte des données relatives à l'investissement responsable, sous la responsabilité du Département de la Stratégie auprès du réseau de correspondants « Reporting IR » de l'Établissement public et des filiales et participations stratégiques (Bpifrance, CDC International Capital, CNP Assurances, Novethic et Qualium Investissement) ;
- la collecte des données sociales pour l'ensemble de l'Établissement public et des filiales, sous la responsabilité du département Gestion administrative et données sociales de la DRH Groupe, auprès du réseau de correspondants RH du Groupe.

Le processus de gestion des données sociales s'intègre dans le processus global de production du reporting extra-financier du Groupe. Les données sont collectées auprès des entités appartenant au périmètre social élargi du Groupe, par le biais des systèmes de paie et des systèmes d'information RH (SIRH) notamment, et sont saisies dans l'outil de consolidation Pilotis du Groupe. Au sein de chaque entité, un correspondant est en charge de la consolidation des données de son entité (plus de 30 correspondants). La consolidation et le contrôle des données collectées sont réalisés au sein du service des données sociales de la DRH Groupe

CONSOLIDATION DU REPORTING

La nature des informations à renseigner est diverse :

- indicateurs qualitatifs
- Indicateurs quantitatifs

REPORTING GLOBAL

Du fait de la variété des métiers du Groupe, de l'ampleur du périmètre des filiales et de la diversité des méthodologies de calcul, il n'est pas possible, pour certains indicateurs, de fournir des données quantitatives et qualitatives pertinentes consolidées au niveau Groupe. L'antériorité variable des pratiques de reporting extra-financier dans certaines filiales explique également la diversité des définitions et des unités de mesure pour un même indicateur.

Un travail d'harmonisation et de définition commune aux entités a été mené sur les référentiels de reporting 2014 et 2015 ; il se prolongera durant les années à venir. Pour chaque indicateur, une présentation exhaustive par entité est présentée.

Le rapport s'efforce de présenter non seulement les données observées au cours de l'exercice clos mais également, le cas échéant, celles des exercices précédents, de façon à pouvoir analyser l'évolution de ces données dans le temps.

BILAN SOCIAL

La diversité des pays d'implantation du Groupe peut entraîner une hétérogénéité dans la compréhension des indicateurs qui peuvent être interprétés différemment selon le contexte local (léislation ou pratiques nationales). Par exemple, certaines notions françaises telles que les « cadres » ou les « contrats à durée indéterminée » ne sont pas définies de la même manière dans d'autres pays. La Caisse des Dépôts s'efforce toutefois d'harmoniser ces définitions.

Dans certains cas, les informations relatives aux entités implantées à l'international ne sont pas disponibles avec le niveau de détail demandé par le groupe Caisse des Dépôts. Les données sont donc consolidées en fonction du taux de couverture de l'indicateur sur le périmètre France.

ANNEXES :

LISTE DES ENTITÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

- Caisse des Dépôts (Établissement public)
- Bpifrance
- CDC Biodiversité
- CDC International Capital
- Groupe CNP Assurances
- Groupe Compagnie des Alpes (CDA)
- Groupe Egis
- Groupe Icade
- Groupe Société nationale immobilière (SNI)
- Groupe Transdev
- Informatique CDC
- Qualium Investissement
- SCET
- Société Forestière

Les entités CDC Climat et CDC Infrastructure, incluses dans le périmètre du reporting extra-financier 2014, ont été exclues du reporting 2015 en raison de la ré-internalisation de leurs effectifs et de leurs activités au sein de l'Établissement public au cours de la période de reporting.

LISTE DES ENTITÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DU REPORTING SOCIAL

- Caisse des Dépôts (Établissement public)
- Entités rattachées à l'Établissement public
 - SAF Environnement
 - SARL Publication d'architecture et d'urbanisme
 - CDC Entreprises Valeurs moyennes
 - CDC International Capital
 - CDC Placement
 - SAS Paris Dock en Seine
 - CDC GPI
 - CDC Arkhineo
 - S-CDC
 - CDC FAST
 - CDC Biodiversité
 - Qualium Investissement
 - Innovation Capital GPC
 - Novethic
 - SEGTCE
 - SITCE
 - Société Forestière SA et sa filiale : Forêts Gestion
 - France Brevets
 - AGR
 - COSOG
- Bpifrance Investissement et Bpifrance Financement
- CNP Assurances et ses filiales (Age d'or expansion, M F Prévoyance SA)
- La Compagnie des Alpes SA
- Egis SA et ses filiales : Egis Projects, Egis Eau, Egis Structures et Environnement ; Egis International, Egis Holding Bâtiment, Egis Rail
- Icade SA et ses filiales : Icade Transactions, I Porta, Icade Property Management, Icade Conseil, Icade Expertise, Icade
- Promotion, Sarvilep, Icade Asset Management, Icade Management
- SCET et SCET GE
- SNI SAEM* et ses filiales : Sainte Barbe, UES SCIC Habitat, EFIDIS *(y compris le centre d'appels de Montpellier)
- Transdev
- UES I-CDC - CNP

TABLES DE CORRESPONDANCE DU RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2015 DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS - GRI-G4 ET ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II

Cette table de correspondance fait le lien entre le contenu du rapport RSE 2015 et les critères du référentiel de la Global Reporting Initiative - 4ème version (GRI-G4) et du supplément sectoriel "Finance" associé. La Caisse des Dépôts est en conformité avec le niveau "Essentiel". Les éléments spécifiques d'information présentés portent sur les aspects GRI-G4 pouvant être considérés comme matériels.

Catégorie	Sous-catégorie	Code GRI	Code Art. 225 Grenelle II	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI
Informations générales	Stratégie et analyse	G4-1	II.a).1.1.	Déclaration du dirigeant
		G4-2		Description des principaux impacts, risques et opportunités
	Profil de l'organisation	G4-3	I.a).1.1. I.a).1.2. I.a).1.4. III.c).2.	Nom de l'organisation
		G4-4		Principales marques et principaux produits et services
		G4-5		Lieu où se trouve le siège de l'organisation
		G4-6		Pays dans lesquels l'organisation est implantée
		G4-7		Mode de propriété et forme juridique
		G4-8		Marchés desservis
		G4-9		Taille de l'organisation
		G4-10		Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe
		G4-11		Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective
		G4-12		Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation
		G4-13		Changements substantiels dans l'organisation
		G4-14		Prise en compte du principe de précaution
		G4-15		Engagements
		G4-16		Affiliations à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts
	Aspects et périmètres pertinents identifiés	G4-17	NA	Entités incluses dans le périmètre de reporting
		G4-18		Définition du contenu du reporting
		G4-19		Aspects matériels
		G4-20		Périmètre des aspects matériels au sein de l'organisation
		G4-21		Périmètre des aspects matériels en dehors de l'organisation
		G4-22		Justification des corrections
		G4-23		Changements substantiels de périmètre

Elle fait également le lien entre le contenu du rapport RSE 2015 et les critères de l'article R.225-105-1 du Code de commerce relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (loi Grenelle II). Dans sa démarche volontaire, la Caisse des Dépôts a décidé de faire vérifier le contenu de son rapport RSE 2015 par les Commissaires aux comptes, qui ont exprimé une conclusion d'assurance modérée sur l'ensemble du contenu. Cette conclusion s'appuie notamment sur la vérification d'une sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales importantes, identifiées dans le rapport des Commissaires aux comptes.

Section(s) du rapport RSE 2015	Enjeu matériel correspondant
ÉDITO (p.4-5)	
II.1. (p.22-23) SUPPLÉMENT (p.27) ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS - NOTE MÉTHODOLOGIQUE	Organisation de la gestion des risques
I.1. (p.12)	
I.1. (p.12) I.2. (p.13)	
(p.124)	
IV.1. (p.83)	
I.1. (p.12) I.2. (p.13)	
LE GROUPE EN ACTIONS (p.6) II.2. (p.26) IV.1. (p.83)	
LES FINANCES DU GROUPE (p.7) UN GROUPE RESPONSABLE (p.8) DES MÉTIERS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (p.8-9) III.1. (p.35) III.2. (p.46-47) IV.1 (p.82)	
IV.1. (p.82-86)	
IV.1. (p.84)	
IV.3. (p.98-99)	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement
MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING (p.104 à 107) RAPPORT FINANCIER 2015 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU RAPPORT FINANCIER (p.4-5)	
IV.2. (p.93)	
II.1. (p.24-25)	
II.2. (p.28 à 30)	
MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING (p.104 à 107) RAPPORT FINANCIER 2015 - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (p.15-16)	
MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING (p.104 à 107)	
II.1. (p.22-23) SUPPLÉMENT (p.15 à 25) ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS - NOTE MÉTHODOLOGIQUE	
IV.2. (p.95-96) SUPPLÉMENT (p.50-52-54-85)	
MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING (p.104 à 107)	

Catégorie	Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI
Informations générales	Implication des parties prenantes	G4-24	III.b).1.	Liste des groupes de parties prenantes
		G4-25		Liste des critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes
		G4-26		Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes
		G4-27		Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes
	Profil du rapport	G4-28	NA	Période de reporting
		G4-29		Date du dernier rapport publié
		G4-30		Cycle de reporting
		G4-31		Personne à contacter en cas de question
		G4-32		a. Indiquer l'option de « conformité » choisie par l'organisation. b. Indiquer l'Index du contenu GRI pour l'option choisie (voir tableaux ci-dessous). c. Indiquer la référence au Rapport de vérification externe, si le rapport a été vérifié en externe.
		G4-33		Vérification externe
	Gouvernance	G4-34	I.a).3. II.a).2. III.b).1.	Structure de la gouvernance de l'organisation
		G4-36		Indiquer si l'organisation a nommé un ou plusieurs cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux, et si ces derniers dépendent directement de l'instance supérieure de gouvernance.
		G4-38		Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités
		G4-39		Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction (et le cas échéant, indiquer ses fonctions dans la direction de l'organisation et les raisons de cette disposition).
		G4-51		Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants
	Ethique et intégrité	G4-56	III.d).1.	Décrire les valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique
	Responsabilité liée aux produits	FS10	NA	Engagement actionnarial - Dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille sur les questions environnementales et sociales
		FS11		Engagement actionnarial - Analyse environnementale et sociale des actifs

Section(s) du rapport RSE 2015	Enjeu matériel correspondant
II.1. (p.22-23) II.2. (p.26 à 31) SUPPLÉMENT (p.29 à 35) ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS - NOTE MÉTHODOLOGIQUE	Dialogue avec les parties prenantes
MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING (p.104 à 107)	
(p.123)	
(voir ci-dessus)	
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (p.120 à 122)	
I.2. (p.13 à 15) SUPPLÉMENT (p.6)	
I.2. (p.14-15) SUPPLÉMENT (p.10 à 12) Il n'est pas possible dans le cadre réglementaire français de déterminer de répartition par minorité.	Composition des instances de gouvernance
Le président de la Commission de surveillance n'est pas membre du comité de direction.	
I.2. (p.15 à 17)	Rémunération des dirigeants
IV.4. (p.100 à 103)	
III.3. (p.65)	Dialogue et engagement actionnariaux
	Intégration ESG (investissements)

NA : Non applicable
 : Supplément sectoriel " Finance "

Catégorie	Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI
Environnement	Énergie	G4-EN1	II.c).ii).2.1.	Consommation de matières en poids ou en volume
		G4-EN2		Pourcentage de matériaux provenant de matières recyclées
		G4-EN3	II.c).ii).3.1.	Consommation énergétique au sein de l'organisation
		G4-EN4		Consommation énergétique en dehors de l'organisation
		G4-EN5	NA	Intensité énergétique
		G4-EN6	II.c).ii).3.2.	Réduction de la consommation énergétique
		G4-EN7		Réductions des besoins énergétiques des produits et services
		(hors GRI)	II.c).ii).2.2.	Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables
	Eau	G4-EN8	II.c).ii).1.	Volume total d'eau prélevé par source
	Biodiversité	G4-EN12	II.c).ii).4. II.e).1.	Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité
	Émissions	G4-EN15 à G4-EN17	II.d).1.	- Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1) - Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie - Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)
		EN20	II.b).1.1.	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone
		EN21		NOx, SOx et autres émissions atmosphériques substantielles
	Effluents et déchets	G4-EN23	II.c).i).1.	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement
		G4-EN24	II.b).1.2. II.b).1.3. II.b).2. II.b).3.	Nombre et volume total des déversements substantiels
	Généralités	G4-EN31	II.a).3.	Dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement
(hors GRI)		II.a).1.2.	Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	
(hors GRI)		II.c).ii).2.2.	Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources	
(hors GRI)		II.d).2.	Adaptation aux conséquences du changement climatique	
Economie	Performance économique	G4-EC1	NA	Valeur économique créée et distribuée
		G4-EC2	II.a).4.	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique
	Impacts économiques indirects	G4-EC7	III.a). III.b).2.	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services
		G4-EC8		Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts

Section(s) du rapport RSE 2015	Enjeu matériel correspondant
SUPPLÉMENT (p.51-94-95)	
IV.2. (p.95) SUPPLÉMENT (p.84-85)	
III.1. (p.37) SUPPLÉMENT (p.49-50)	Consommation d'énergie (métiers) Efficacité énergétique des bâtiments
III.1. (p.36 à 39) SUPPLÉMENT (p.85)	
IV.2. (p.95) SUPPLÉMENT (p.86 à 88)	
III.1. (p.36 à 42) SUPPLÉMENT (p.49-50)	
III.1. (p.39-40) SUPPLÉMENT (p.88)	Énergies renouvelables
SUPPLÉMENT (p.54-55-93-94)	
III.1. (p.43 à 45) SUPPLÉMENT (p.58-59)	Biodiversité
III.1. (p.36 à 40) III.3. (p.64-70-71) IV.2. (p.96-97) SUPPLÉMENT (p.50-51 + 88 à 92)	Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (fonctionnement interne) Émissions de gaz à effet de serre (métiers)
SUPPLÉMENT (p.55 à 57)	
SUPPLÉMENT (p.52-53-92-93)	
SUPPLÉMENT (p.29-30-45-46-57-58)	
SUPPLÉMENT (p.59-60)	
III.1. (p.36 à 38) IV.2. (p.93-95) SUPPLÉMENT (p.49 à 51 + 54-55 + 84 à 88 + 93 à 95)	
III.1. (p.42-43)	
LES FINANCES DU GROUPE (p.7) I.2. (p.15 à 17) II.2. (p.31) SUPPLÉMENT (p.47-48) RAPPORT FINANCIER 2015 - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS - NOTE XII DES PRINCIPALES COMPTABLES (p.134)	Solidité du modèle économique et financier
III.1. (p.34 à 45) III.3. (p.58 à 73)	Changement climatique Empreinte carbone des portefeuilles financiers Énergies renouvelables Financement de la TEE
III. (p.34 à 73)	Développement régional et local
III.1. (p.34 à 45) III.3. (p.58 à 73)	Création d'emplois Développement régional et local Intégration ESG (générale)

Catégorie	Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	
Social	Pratiques en matière d'emploi et de travail décent	Emploi	G4-LA1	I.a).1.2. I.a).1.3. I.a).1.4. I.a).2.1. I.a).2.2.	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel
			G4-LA2	NA	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels
			G4-LA3	I.f).1.	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental
			(hors GRI)	I.f).2.1.	Mesures prises en faveur de l'emploi
		Relations employeur/employés	G4-LA4	I.c).1.	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective
			(hors GRI)	I.c).2.	Bilan des accords collectifs
		Santé et sécurité au travail	G4-LA5	I.d).1.	Représentation des salariés dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail
			G4-LA6	I.b).2. I.d).3. I.d).4.	Accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme
			G4-LA8	I.d).2.	Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats
		Organisation du travail	(hors GRI)	I.b).1.	Organisation du temps de travail
	Formation et éducation	G4-LA9	I.e).2.	Nombre moyen d'heures de formation	
		G4-LA10	I.e).1.	Programmes de développement des compétences et de formation	
	Diversité et égalité des chances	G4-LA12	I.a).1.2. I.a).1.3. I.a).1.4. I.f).1. I.f).2.2. I.f).3.	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés	
	Droits de l'Homme	Investissement	G4-HR1	III.e).	Intégration de clauses relatives aux droits de l'Homme dans les accords et contrats d'investissement
		Non-discrimination	G4-HR3	I.f).3 I.g).2.	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place
		Liberté syndicale et droit de négociation collective	G4-HR4	I.g).1.	Respect du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective
		Travail des enfants	G4-HR5	I.g).4. III.c).	Abolition du travail des enfants
		Travail forcé ou obligatoire	G4-HR6	I.g).3. III.c).	Abolition du travail forcé ou obligatoire
Évaluation du respect des droits de l'Homme chez les fournisseurs		G4-HR10	III.c). III.e).	Contrôle des nouveaux fournisseurs sur des critères relatifs aux droits de l'Homme	
		G4-HR11		Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement	
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'Homme		G4-HR12	III.e).	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'Homme déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	

Section(s) du rapport RSE 2015	Enjeu matériel correspondant
IV.1. (p.92)	
IV.1. (p.84-89-90) SUPPLÉMENT (p.75-76)	Équilibre vie privée/vie professionnelle
IV.1. (p.86 à 89) SUPPLÉMENT (p.63 à 68)	
IV.1. (p.84) SUPPLÉMENT (p.62-63)	Dialogue social
IV.1. (p.84-89-90) SUPPLÉMENT (p.74)	
IV.1. (p.89-90) SUPPLÉMENT (p.75-76)	
IV.1. (p.91) SUPPLÉMENT (p.69 à 72)	
I.2. (p.14-15) IV.1. (p.86-88-89) SUPPLÉMENT (p.10 à 12) Il n'est pas possible dans le cadre réglementaire français de déterminer de répartitions par minorité.	Composition des instances de gouvernance Diversité et égalité des chances
III.3. (p.60-61) IV.4. (p.101)	Respect des droits de l'Homme
IV.1. (p.86 à 89) SUPPLÉMENT (p.66 à 68)	Diversité et égalité des chances
SUPPLÉMENT (p.97 à 99 + 105 à 107)	Respect des droits de l'Homme
SUPPLÉMENT (p.103)	

Catégorie	Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	
Social	Responsabilité liée aux produits	Santé et sécurité des consommateurs	G4-PR1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration	
			G4-PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat	
		Étiquetage des produits et services	G4-DMA	NA	Intégration d'enjeux environnementaux et sociétaux dans les politiques relatives aux activités
		Portefeuille de produits	G4-DMA	NA	Intégration d'enjeux environnementaux et sociétaux dans les politiques relatives aux activités
			FS6		Répartition du portefeuille par secteur et par zone géographique
			FS7		Valeur monétaire des produits et services à bénéfices sociétaux
			FS8		Valeur monétaire des produits et services à bénéfices environnementaux
	Audit	G4-DMA	NA	Audits sur l'implémentation des politiques environnementales et sociétales et procédures d'évaluation des risques	
	Engagement actionnarial	FS10	NA	Dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille sur les questions environnementales et sociales	
		FS11		Analyse environnementale et sociale des actifs (spécifique aux droits de l'Homme)	
	Société	Lutte contre la corruption	G4-S04	III.d).1.	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption
		Comportement anti-concurrentiel	G4-S07	NA	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues
		Conformité	G4-S08	NA	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations
		Communautés locales	FS13	NA	Points d'accès dans les zones peu densément peuplées ou économiquement fragiles
FS14	Amélioration de l'accès des populations fragiles aux services financiers				
Enjeux matériels hors GRI G4 / Art. 225 Grenelle II					

Section(s) du rapport RSE 2015	Enjeu matériel correspondant
SUPPLÉMENT (p.41 à 43)	Santé et sécurité des consommateurs
SUPPLÉMENT (p.102-103)	
III.3. (p.58 à 73)	Cohésion sociale
III.3. (p.58 à 73)	
III.3. (p.58)	
RAPPORT FINANCIER 2015 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (p.56 à 69)	
III.2. (p.46-47)	
III.1. (p.34-35)	
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (p.120 à 122) SUPPLÉMENT (p.83-84)	
III.3. (p.66)	
III.3. (p.58 à 73)	
IV.4. (p.100 à 103)	
SUPPLÉMENT (p.102-103)	Respect de la libre concurrence
	Conformité réglementaire
III.2. (p.46-57)	Cohésion sociale
III.2. (p.54)	
III.2. (p.54-57)	Cohésion sociale
I.1. (p.13)	Indépendance
III.4. (p.74 à 79)	Innovation et recherche
III.2. (p.49-54)	Logement social et intermédiaire
III.1. (p.38)	Rénovation et réhabilitation des logements

NA : Non applicable
 : Supplément sectoriel " Finance "

- ARTICLE 173 DE LA LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Cette table de correspondance fait le lien entre le contenu du rapport RSE 2015 et les critères de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV)

Catégorie	Indicateur	Section(s) du rapport RSE 2015
Informations relatives à l'entité	Démarche générale concernant la prise en compte des critères ESG	III.3. Les engagements du Groupe (p.60-61)
	Contenu, fréquence et moyens mis en place pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients	NA
	Liste des Organismes de Placement Collectif qui prennent en compte des critères ESG (pour les sociétés de gestion)	NA
	Adhésion éventuelle à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label ESG	III.3. Focus : exercer son influence afin de promouvoir les bonnes pratiques (p. 65)
	Procédures internes pour identifier les risques ESG et l'exposition des activités à ces derniers	III.3. Les engagements du Groupe (p.60-61)
Informations relatives à la prise en compte des critères ESG	Nature des principaux critères ESG	III.3. Les engagements du Groupe (p.60)
	Informations utilisées pour l'analyse	III.3. Voir les informations par classe d'actifs (p.64 à 71)
	Méthodologie et résultats	III.3. Voir les informations par classe d'actifs (p.64 à 71)
	Intégration des résultats dans la politique d'investissement	III.3. Voir les informations par classe d'actifs (p.64 à 71)
	Changements effectués dans la politique d'investissement, décisions de désinvestissement, processus de gestion des risques	III.3. Un nouvel engagement : encadrer ses financements dans les secteurs exposés au charbon thermique (p.61) III.3. Un nouvel engagement : décarboner les portefeuilles d'investissement en actions cotées (p.70)
	Stratégie d'engagement actionnarial auprès des émetteurs	III.3. Un nouvel engagement : renforcer l'engagement actionnarial sur le climat (p. 65)
	Stratégie d'engagement actionnarial auprès des sociétés de portefeuille	III.3. Focus : évaluer l'impact des investissements du Groupe dans les entreprises non cotées (p. 69)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2015 DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des dépôts et consignations (ci-après « la Caisse des Dépôts ») et à la suite de la demande qui nous a été faite par la Caisse des Dépôts, nous avons établi le présent rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE ») que la Caisse des Dépôts a choisi de présenter dans son Rapport de responsabilité sociétale 2015, par référence aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au département de la stratégie de la Caisse des Dépôts d'établir un Rapport de responsabilité sociétale qui, dans le cadre de la démarche volontaire de la Caisse des Dépôts, comprend les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à l'ensemble du Protocole de reporting social 2015 et du Protocole de reporting environnemental, sociétal et de gouvernance 2015 du Groupe Caisse des Dépôts (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le Rapport de responsabilité sociétale sous l'intitulé « Méthodologie et périmètre de reporting RSE 2015 » et disponible sur demande auprès du département de la stratégie de la Caisse des Dépôts.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE mentionnées à l'article R.225-105-1 du code de commerce sont présentes dans le Rapport de responsabilité sociétale 2015 ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication tel que prévu au troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 9 personnes et se sont déroulés entre avril 2016 et septembre 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ 11 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, selon la norme internationale ISAE 3000¹.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des entités concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le Rapport de responsabilité sociétale 2015 de la Caisse des Dépôts avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies tel que prévu par les dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique insérée dans le Rapport de responsabilité sociétale 2015 de la Caisse des Dépôts.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le Rapport de responsabilité sociétale 2015 des Informations RSE mentionnées à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des entités en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante (Établissement public Caisse des Dépôts), nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité³, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 71% des effectifs et entre 65 et 91% de la contribution aux informations environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 1^{er} septembre 2016
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

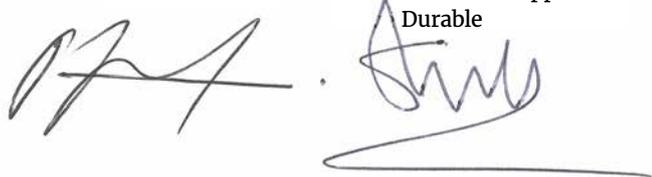
Mazars

Patrice Morot
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département
Développement
Durable

Charles de Boisriou
Associé

Edwige Rey
Responsable du Département
RSE & Développement Durable



² Les informations RSE les plus importantes sont listées en annexe du présent rapport.

³ Les entités sélectionnées pour la vérification sont les suivantes : Établissement public Caisse des Dépôts, Bpifrance, CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Icade, SNI, Transdev, Société Forestière.

ANNEXE : INFORMATIONS IMPORTANTES SÉLECTIONNÉES POUR LA VÉRIFICATION

INFORMATIONS SOCIALES QUANTITATIVES

- Effectif moyen mensuel
- Répartition de l'effectif total par genre, catégorie socio-professionnelle et par tranche d'âge
- Répartition des embauches et départs par type de départs et type de contrat, *turnover*
- Rémunération moyenne annuelle brute par genre et catégorie
- % de femmes dans les membres du comité exécutif ou directoire, dans le comité de direction, dans le conseil d'administration ou conseil de surveillance

INFORMATIONS SOCIALES QUALITATIVES

- Mesures anti-discrimination
- Principales actions prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées par thème

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES QUANTITATIVES

- Émissions de GES liées au fonctionnement interne (scopes 1-2-3)
- Émissions de GES générées par les trajets domicile-travail
- Émissions de GES générées par les déplacements professionnels
- Montant des interventions dans des projets contribuant à la réussite de la TEE

INFORMATIONS SOCIÉTALES

- Impacts des activités de l'organisation en matière d'emploi
- Responsabilités, systèmes d'alertes et procédures en matière de respect des droits de l'Homme
- Part des salariés ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
- Indicateur de développement IR : prise en compte, systématique et documentée, de l'analyse ESG dans les décisions d'investissement et mobilisation pour diffuser les bonnes pratiques au sein du Groupe et sur la place

COMPRENDRE LE GROUPE ET SES ACTIVITES

- Rapport d'activité du Groupe
www.rapportannuel.caissedesdepots.fr
- Un groupe responsable
<http://www.caissedesdepots.fr/le-groupe>
- Publications du Groupe
<http://www.caissedesdepots.fr/mediatheque>

Contact pour toute question relative à la politique de responsabilité sociétale du Groupe : dd@caissedesdepots.fr



Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué et ont permis de réaliser ce rapport.

Directeur de la publication : Pierre-René Lemas

Directeurs de la rédaction : Céline Scemama et Nicolas Blanc

Responsable éditoriale : Claire Visentini

Rédaction : Margaux Charpentier (Gouvernance - Politique RSE - Transitions - Fonctionnement interne), Héléna Charrier et Blandine Machabert (Transition vers une finance responsable), Brigitte Laurent (Relations institutionnelles), Nadia Karouah et Elsa Peirolo (Ressources humaines)

Conception et réalisation : Emmanuel Picard (direction de la communication du Groupe)

Crédits photos : couverture (Eric COUDERC – wpd – Transdev/Rêve Ville – Pascal LE DOARÉ), p.4-34-52-93 Jean-Marc PETTINA/Caisse des Dépôts, p.10-11 Jean-Marc PETTINA/Caisse des Dépôts 2014, p.18-19 NAI / CCICO - Port de Calais, p.32-33 Camille MOIRENC, p.36 Icade, p.37 NewWind/ Jean-Francois DEROUBAIX, p.39 Eric COUDERC, p.40 © Tibo d'Aboville, p.41 Mopeasy, p.45 Alain Montaufier, p.56 Eric ROGER, p.59 Vincent Baillais, p.79 Eric COUDERC, p.80-81 Pascal Yuan/Caisse des Dépôts 2016, p.94 C. KERJEAN, p.95 Fernando Javier URQUIJO

Rapport de responsabilité sociétale 2014
56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP
Tél. : + 33 1 58 50 00 00
@CaissedesDepots
www.groupecaissedesdepots.fr

G R O U P E

